



10 CHAPITRES **sur l'évolution** **de la société civile** **en Slovaquie**

Samuel Arbe (ed.)
et al.



est membre de Partners for Democratic Change International

Bratislava 2012

Cette publication a été réalisée grâce au soutien de SlovakAid  et grâce à la Fondation de la société ouverte NOS – OSF  . Les opinions, qui figurent dans cette publication, sont les opinions des auteurs et ne doivent pas refléter les habitudes des donateurs.

En 2010, la PDCS en tant que membre de la Plateforme des organisations non gouvernementales de développement (PMVRO) a signé le Code de l'utilisation des illustrations et de la médiation des informations. Veuillez envoyer vos commentaires et vos remarques vis-à-vis des textes utilisés et du matériel d'illustration du point de vue du code, sur kodex@pdc.sk.

Éditeur: PDCS, association civile

PDCS a.c. est membre de Partners for Democratic Change International

10 chapitres sur l'évolution de la société civile en Slovaquie

© PDCS, a.c. 2012

Éditeur: Samuel Arbe

Auteurs: Dušan Ondrušek, Karolína Miková, Helena Woleková, Mária Zelenáková (chap. 1), Martin Bútorá (chap. 2), Zora Bútorová (chap. 2, 7), Boris Strečanský (chap. 2, 4), Alžbeta Mráčková (chap. 3), Ondrej Gallo (chap. 5), Juraj Hipš (chap. 6), Peter Kresák (chap. 8), Ľubomír Morbacher (chap. 9), Elemír Nečej (chap. 10)

Graphisme: Ján Volko

Photos: Zora Pauliniová

Correction linguistique: Magali Boursier, Christophe Lips

Traduction: Silvia Severíniová, Daniela Chrenková

Imprimerie: 68 s.r.l.

1e Parution

Tous droits réservés

ISBN 978-80-89563-08-1

EAN 9788089563081

10 CHAPITRES

sur l'évolution de la société civile en Slovaquie



**Samuel Arbe (ed.)
et al.**

PLAISIR D'ÉCHANGER ET DE CHANGER

Nous offrons éducation professionnelle et service de consultation dans le domaine de la résolution des conflits, du soutien au dialogue de société, de la participation civile et du développement de la société civile.

Préface

Vous tenez dans vos mains un livre qui est né au cours du printemps et de l'été 2012. Ce livre offre des perspectives de personnes intéressantes sur des domaines de la société choisis en Slovaquie et sur leur évolution depuis les vingt-trois dernières années, après la révolution. Chaque révolution, et celle de la Tchécoslovaquie aussi, apporte des attentes immenses. Les citoyens attendent des changements, en espérant qu'ils se produisent rapidement. Mais l'expérience montre que la vérité est contraire : les changements prennent souvent du temps et arrivent tard. Nous avons aussi appris que chaque changement n'est pas toujours positif et utile, nous commettons des erreurs et nous devons en tirer les leçons. La construction de la démocratie et de la société civile est une course de fond. Chaque société a ses coureurs, résolus à changer les choses et à les faire avancer.

L'ambition de ce livre est d'offrir au lecteur une vue sur la transformation de la Slovaquie en mettant l'accent sur le développement et le fonctionnement de la société civile, basée sur l'expérience. Le livre s'occupe de trois grands domaines. Dans la première partie, il décrit le développement et le fonctionnement de la société civile en Slovaquie. Il prête attention à la collaboration des trois secteurs de la société, décrit le fonctionnement du secteur non gouvernemental, regarde de près le développement du volontariat, de la donation et du travail avec les jeunes en Slovaquie. La deuxième partie du livre se focalise sur les changements dans les domaines choisis de la société. Il donne plus de détails, surtout en ce qui concerne l'éducation dans le domaine de la conscience environnementale, de l'égalité des genres et de la position des femmes dans la société. La partie finale est ciblée sur la construction d'un État démocratique. Elle décrit le processus de création de la constitution de la République slovaque, se réfère aux façons par lesquelles la Slovaquie s'est acquittée de l'héritage totalitaire et des crimes du passé. Le dernier chapitre décrit le rôle de la société civile lors du renforcement de la sécurité dans l'État.

La version originale en slovaque est traduite vers le français et l'arabe, pour la raison simple que plus de deux décennies de transformation en Slovaquie peuvent servir aujourd'hui d'inspiration pour une autre partie du monde. Les révolutions, même si elles étaient différentes de celle en Tchécoslovaquie, ont déclenché un tas de changements dans les pays arabes. Tout comme la société civile qui a commencé à naître en Slovaquie après novembre 1989, la société civile voit sa naissance aujourd'hui dans les pays

de l'Afrique du nord et du Proche-Orient. Les dix chapitres de cette publication ne donnent pas d'instruction, ni de recettes de réussite. Ils n'offrent pas non plus une vue d'ensemble de tous les aspects de l'évolution de la société civile. Cependant, nous pouvons présenter des exemples dont d'autres peuvent profiter. Le livre n'expose pas une image de la Slovaquie comme exemple de réussite sans une vue critique. Ses auteurs examinent les différents aspects de l'évolution de la société et, à côté des réussites, ils n'hésitent pas à mentionner également les défauts et les problèmes contre lesquels la société slovaque s'est battue et se bat encore de nos jours.

Plus de 10 auteurs, hommes et femmes, retracent l'évolution dans les domaines où ils se sont professionnellement engagés à long terme et auxquels ils sont voués encore aujourd'hui. Vous trouverez dans leurs textes des connaissances techniques, ainsi que leurs opinions et points de vue personnels.

La construction de la société civile et de la démocratie est un processus long et souvent plus exigeant qu'on croyait. Nous espérons que les 10 chapitres suivants contribueront par leur apport modeste à ce processus.

Samuel Arbe

Table des matières

Préface	5
Table des matières	7
1. Les trois secteurs dans la société: concurrence ou collaboration	9
L'optique des trois secteurs de la société	9
La société civile et ses nouveaux visages	11
Le troisième secteur en coopération avec l'État et le secteur d'entreprise	12
Les modèles de fonctionnement des systèmes de l'État social et leurs conséquences sur la forme et la structure des organisations à but non lucratif	14
La collaboration entre les secteurs et le partenariat	17
2. Secteur non gouvernemental: pluralité des activités et des formes	24
Restauration de la société civile après novembre 1989	24
Turbulences des années 90	26
Changement après l'année 1998: fin de l'unité du secteur	30
La défense de l'espace pour une intervention indépendante aux élections de 2006	36
Profil du troisième secteur contribuant au changement culturel	42
3. Développement et adaptation du volontariat en Slovaquie	44
Volontariat collectif et volontariat dirigé	44
Activités et campagnes en faveur du volontariat en Slovaquie	46
Recherche sur le volontariat 2011	48
Réglementation en matière de volontariat	49
Défis pour le volontariat en Slovaquie	52
4. Donation en Slovaquie: entre modernité et tradition	54
Formes de donation: non seulement l'argent, mais aussi le temps et l'aide à une personne inconnue	54
Traditions culturelles et donation en Slovaquie	57
Le rôle de l'État qui évolue et son influence sur les formes de donation en Slovaquie aujourd'hui	57
La donation en Slovaquie aujourd'hui	59
5. Les organisations d'enfants et de jeunes en Slovaquie	62
D'où sont sorties les organisations d'enfants et de jeunes après 1989?	62

Comment est le secteur aujourd’hui?	64
Organisation mère	66
Conseil de la jeunesse de la Slovaquie aujourd’hui	68
Le secteur des organisations d’enfants et de jeunes et son avenir	68
6. La transformation commence de l’intérieur	70
13 ans et la révolution	70
Les premières expériences	71
Mečiar, les coups de parapluies et les médias	72
L’enthousiasme et le rêve	75
Être ouvert et avoir l’esprit critique	77
Les subventions, dotations et l’autofinancement	78
Les bureaucrates	80
7. Vingt ans de transition de la perspective de genre¹	82
Les femmes et les hommes au seuil du changement politique	82
La société civile comme un incubateur pour les femmes dirigeantes	85
Organisations non gouvernementales de femmes dans la lutte pour l’égalité entre les genres et les droits des femmes	86
8. Processus de création de la constitution de la république slovaque: défis, décisions et évolution	93
9. Acceptation de l’héritage totalitaire en République slovaque et processus de transition	107
10. Les réformes de la sécurité et le rôle de la société civile dans ce processus	118
Introduction: changement général de l’approche vis-à-vis de la sécurité dans les pays de l’Europe centrale et de l’Est	118
La communauté slovaque de sécurité et le secteur de la sécurité: rapide rappel historique	119
Importance de l’analyse de l’espace de sécurité et de la création des documents stratégiques de base lors des réformes de sécurité.	
Participation et importance de la communauté de sécurité	122
En guise de conclusion	133
Les Auteurs	137
Sur PDCS	143

¹ Le présent chapitre est utilisé avec l’accord complaisant de son auteur. La première partie est tirée de l’étude de Z. Bútorová« Twenty Years of Maturing: Slovak Women Exploring the Frontiers of Democracy », publiée dans le journal International Journal of Politics, Culture and Society, NYC, 4, 2009. La deuxième partie est tirée de l’étude de J. Filadelfiová et Z. Bútorová« Débuts prometteurs et horizons lointains de l’égalité entre les genres », publiée dans le livre de M. Bútorová - G. Mesežnikov - M. Kollár - Z. Bútorová (ed.): « Où sommes-nous? Les cartes mentales de la Slovaquie ». Bratislava, Institut pour les questions publiques 2010.

1. Les trois secteurs dans la société: concurrence ou collaboration

*Dušan Ondrušek, Karolína Miková, Mária Zelenáková,
Helena Woleková*

Dans le texte suivant, nous allons étudier la position du troisième secteur dans la société, sa relation avec les autres parties de la société, en d'autres mots, avec les autres secteurs, et analyser ce que ces relations entre secteurs apportent. Parlant de la division de la société en trois secteurs, il s'agit donc dans un premier temps de préciser quelle est la triple optique des secteurs et comment elle perçoit la position du troisième secteur de son point de vue.

Au premier abord, il paraît simple de parler des trois secteurs de la société. Mais ce n'est pas tout à fait le cas. Afin d'éviter tout malentendu, il est nécessaire de définir encore une fois les notions avec lesquelles nous travaillons. Pour cette raison, nous prêtons attention, dans l'introduction, à la définition des notions fondamentales et des concepts. Ensuite, nous présenterons quelques modèles de coexistence des trois secteurs, et apporterons une réponse à la question de savoir s'il s'agit de concurrence ou de collaboration dans une coexistence des secteurs, en conclusion.

1.1. L'optique des trois secteurs de la société

Le terme « troisième secteur » en lui-même sous-entend que le premier et le deuxième secteur existent également. Vu qu'en pratique, les termes de premier et deuxième secteur s'utilisent assez peu, ou alors sont souvent appelés secteurs publics (ou d'État, ou gouvernemental), et d'entreprise, nous pouvons supposer avec certitude que le troisième secteur aura lui aussi un synonyme. Nous savons que la difficulté consiste dans le fait qu'il n'a pas seulement une mais plusieurs dénominations et que pour l'instant il n'y a pas d'accord commun concernant le nom le plus caractéristique. Aussi, vu que le nom reflète les différents besoins spécifiques et les états des différentes communautés dans le monde, il n'y aura pas probablement d'accord aussitôt.

L'utilisation du terme « troisième secteur », très répandu en Slovaquie et dans les autres pays, est plutôt une réponse au besoin actuel, besoin de la restauration de la société civile après plusieurs décennies de suppression et de destruction. Le régime communiste totalitaire a supprimé le département de la société et de l'État et l'a remplacé par le bien public défini, placé au-dessus de tous les intérêts. Il a soumis le secteur privé et la société civile à son autorité et a exclu tous les droits et libertés qui avaient la priorité devant l'État et ne dépendaient pas de lui. Un seul secteur, à savoir le secteur d'État, existait dans cette forme extrême de fonctionnement d'une société. Ce secteur a géré, assuré et contrôlé toutes les sphères de la vie des gens.

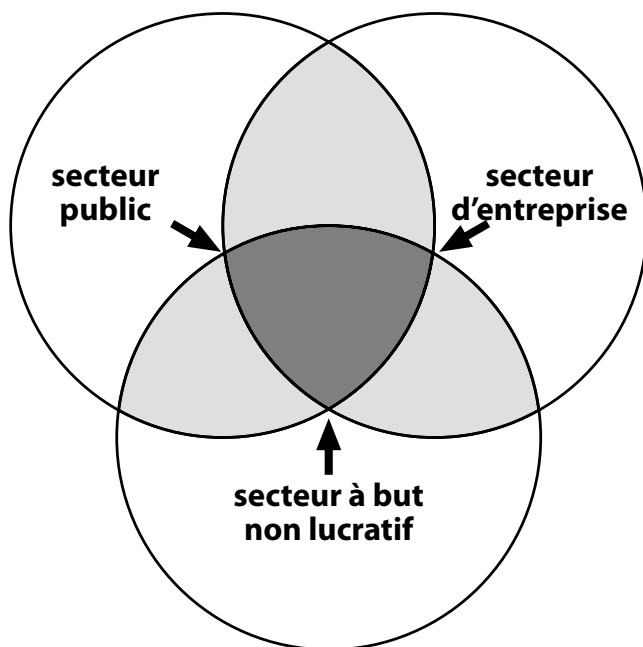
Les vingt années de transformation de la société slovaque représentent en principe la dissociation du deuxième et du troisième secteur de la pression de ce premier. C'est la période où les habitants créent librement leurs propres organisations pour satisfaire les intérêts ou besoins économiques, sociaux, culturels et autres. Ils les créent de leur propre initiative, indépendamment de l'État, mais en vertu des nouvelles lois.

Mais revenons à la séparation de l'État et de la société civile. Celle-ci se transforme dans le domaine institutionnel au niveau des organisations gouvernementales (d'État ou publiques) et non gouvernementales (non d'État ou privées). Mais cette distinction terminologique ne nous apporte pas la réponse à la question de savoir comment réussir à faire trois secteurs de cette double division. La meilleure solution est de diviser les organisations non gouvernementales (non d'État, privées) en organisations que les citoyens créent dans le but de réaliser des bénéfices, satisfaisant ainsi leurs intérêts économiques et en celles dont l'objectif n'est pas le but lucratif, mais que les citoyens créent pour satisfaire d'autres objectifs, d'autres intérêts. Pour simplifier, nous pouvons arriver à une structure des trois secteurs par la différenciation des organisations d'État ou non (privées) et de différencier ensuite les organisations privées en organisations à but lucratif et à but non lucratif. Le troisième secteur est donc représenté par les activités privées à but non lucratif des citoyens qui les exercent pour satisfaire ou défendre ou encore imposer les intérêts partiels de groupe.

Une définition relativement simple de l'organisation non gouvernementale (privée) à but non lucratif a été établie pour distinguer plus clairement ces organisations du troisième secteur des organisations gouvernementales et d'entreprise. Elle est basée sur cinq critères de différenciation. Ces organisations sont institutionnalisées, privées, autogestionnaires, à but non lucratif et basées sur le volontariat (Ondrušek et col., 1998).

1.2. La société civile et ses nouveaux visages

Comme il ressort du schéma de l'image ci-dessous, la relation des trois secteurs dans la société peut être symbolisée par trois cercles qui s'interpénètrent. Chacun de ces secteurs (1. public, d'État et autogestionnaire; 2. d'entreprise; 3. troisième - à savoir le secteur du volontariat, civil, à but non lucratif) dispose d'un certain espace, qui lui est spécifique et autonome du point de vue des activités, des compétences et des responsabilités et en même temps, nombreux domaines existent où ces secteurs se croisent et superposent.



Il était impossible de réfléchir à l'existence du deuxième et troisième secteur dans le régime traditionnel socialiste autoritaire. Il est vrai que les héritiers de cette façon de penser admettent l'importance du secteur privé d'entreprise et même du troisième secteur, mais la vision d'une relation de partenariat leur est étrangère. Ce qu'ils attendent, c'est de la concurrence et du combat permanent de ces trois „concurrents”. « Le paradigme du partenariat » d'un fonctionnement commun des trois secteurs, représen-

tant une autre façon de penser, est susceptible de se répandre, mais ce de manière lente.

Dans le même ordre d'idées, le modèle qui comprend **une vraie société civile**, d'une façon différente à laquelle nous sommes habitués jusqu'à aujourd'hui, est intéressant. Une vraie société civile ne signifie pas seulement des organisations isolées ou de communauté à but non lucratif, mais c'est aussi (dit d'une manière simplifiée) un type de société où le secteur d'État, le secteur privé d'entreprise et le secteur des organisations à but non lucratif ont leurs places respectives. Ces trois secteurs forment une vraie société civile à condition qu'ils collaborent comme de véritables partenaires, qu'ils se complètent mutuellement et qu'ils contrebalancent leurs côtés faibles par leurs qualités.

1.3. Le troisième secteur en coopération avec l'État et le secteur d'entreprise

Nous plongeant dans ce sujet, il semble difficile de trouver une réponse définitive et complète, et nous nous trouvons alors dans un tourbillon de questions.

Comment devraient être les organisations non gouvernementales? Faudrait-il qu'elles se résument à un groupe de passionnés sauvant quelque chose dont personne ne s'occupe, de manière amatrice, sans moyens ? Ou à des groupes de spécialistes, aux qualités professionnelles comparables à celui des institutions d'État ou même meilleures? Ou encore à des organisations qui travaillent gratuitement, grâce à l'argent des dons et des collectes, grâce à l'argent des personnes imposables, grâce à l'argent obtenu par la vente de la prestation au client, etc.? La réponse inclus à la fois ces trois aspects. L'image des organisations non gouvernementales (et leurs structures, caractère, et professionnalisme) dépendra surtout du rôle à accomplir dans la société.

Y a-t-il des attentes selon lesquelles les organisations d'État à but non lucratif devraient être un complément « non professionnel » du service commercial et d'État? Ou bien a contrario, est-ce l'État seul qui devrait couvrir ce type de prestation pour lequel le secteur commercial ne montre pas d'intérêt et que les citoyens ne sont pas capables de couvrir eux-mêmes? Parfois le besoin est si grand que la coopération de ces trois secteurs devient une condition inévitable. La question ne repose alors pas sur le fait

d'y trouver un responsable, mais plutôt sur le fait de savoir comment le troisième secteur, l'État et le commerce partageront ce gâteau commun de responsabilité.

Il apparaît que si nous formulons les questions de manière très générale, nous risquons d'entrer dans un nœud de réflexions trop générales concernant la sociologie ou les sciences politiques. Mais si nous voulons répondre à la question de l'aspect des organisations non gouvernementales, nous n'y arriverons que par un contexte plus large. La réponse sera simple au niveau général : elles devraient prendre une forme susceptible de pouvoir accomplir au mieux la fonction qui appartient au troisième secteur dans le domaine des prestations du service et de son rôle de service juridique. Mais en pratique, sans trop entrer dans la sociologie ou les sciences politiques, comment alors cela se présente-t-il? De quoi le troisième secteur est-il responsable et que ressort-il de la forme des organisations à but non lucratif? La réponse ne sera bien sûr pas unique et universelle pour tous les pays et à chaque moment. Il est évident que plusieurs modèles existants fonctionnent. De plus, pendant cette période de transformation, plusieurs modèles peuvent coexister en parallèle, et ceci cause une grande confusion dans l'opinion.

Les modèles éventuels de la collaboration entre l'État et le troisième secteur sont décrits dans le chapitre sur leur relation mutuelle. Chacun de ce modèle prévoit les organisations à but non lucratif selon une autre structure. Le fait de savoir si une organisation à but non lucratif typique (et existe-t-elle finalement?) a 5 ou 20 employés, ou si cette organisation est basée sur des experts renommés professionnels ou sur des volontaires passionnés ayant du temps libre, et d'autres questions de ce genre, dépendra du rôle à jouer dans la société déterminé par les organisations à but non lucratif. Zinka Kolarič (1999), sociologue slovène, se base sur la réalité postsocialiste de cette région. Elle propose un aperçu intéressant des cinq modèles de perception de la responsabilité de l'État, du troisième secteur et du secteur d'entreprise dans le domaine des prestations de service aux citoyens. Nous les citons dans des cadres indépendants car il est utile de se rendre compte des conséquences concrètes de ces différents modèles.

Zinka Kolarič les appelle: **libéral, conservateur – corporatif, socio-démocrate, religieux et socialiste-Étatique**. Cette division est liée aux modèles du fonctionnement des systèmes de l'État-providence (*welfare systems*) dans le contexte européen. Cependant nous pensons que ces réflexions ne concernent pas seulement les prestations des services sociaux. Un modèle semblable peut être valable pour les soins médicaux, l'éducation, la culture, le sport et d'autres.

1.4. Les modèles de fonctionnement des systèmes de l'État social et leurs conséquences sur la forme et la structure des organisations à but non lucratif¹

Le modèle libéral:

Tous les citoyens ont la possibilité de s'offrir un service nécessaire sur un marché bien développé réagissant d'une manière flexible aux besoins changeant des citoyens. Le **secteur privé commercial** joue le rôle le plus fondamental quant à la prestation de service. Pour ceux, qui ne peuvent pas se permettre tout à fait d'obtenir une prestation de service sur le marché, il existe la possibilité de demander de l'aide auprès de la famille et des réseaux locaux organisés par les organisations à but non lucratif ou de volontariat. Celles-ci octroient seulement le service qui n'est pas couvert par les institutions privées ou font de la prestation de service pour la partie de la population qui ne peut pas se permettre de payer un service auprès des institutions commerciales. L'État offre un réseau d'aide et de service seulement aux institutions apportant leur aide, et qui sont passées par le tri des institutions privées et de volontariat. La fonction de l'État est de donner « le dernier gilet de sauvetage » aux individus sans argent, sans engagement familial et à ceux qui n'ont pas la possibilité d'obtenir de l'aide auprès des institutions de volontariat.

Les organisations du troisième secteur se concentrent, dans ce modèle, sur le service qui est nouveau et commercialement non intéressant (pour l'instant), ainsi que sur le service aux personnes dans le besoin ou à une partie socialement faible de la population, incapable de s'offrir le service sur le marché. Les organisations du troisième secteur sont souvent des innovateurs, un complément moins cher (et de moindre qualité) du monde commercial, ils doivent disposer d'« innovateurs sociaux » créatifs et courageux, et aussi de travailleurs et de volontaires pour lesquels l'aide aux personnes dans le besoin représente une valeur suprême.

Le modèle conservateur – corporatif:

De la même façon que dans le modèle libéral, **les institutions de marché** (les entreprises, le service de commerce) occupent la première pla-

¹ D'après le livre de Zinky Kolaric: „The Non-profit Sector as a Service provider in Different Types of Welfare Systems”

ce quant à la prestation de service. La capacité des citoyens de s'acheter le service est appuyée par l'aide **des systèmes de sécurité obligatoires** que l'État règle. L'État prend aussi la responsabilité des personnes qui n'arrivent pas à s'insérer sur le marché de travail et qui n'ont pas la possibilité d'utiliser le service des instances privées.

Les organisations non gouvernementales doivent être très professionnelles dans ce domaine. Car elles travaillent dans un milieu de forte concurrence où elles sont obligées de prouver leurs qualités en étant confrontées aux services d'État, « subventionnés » à travers des systèmes de sécurité obligatoire. En principe, les organisations non gouvernementales se concentrent sur le service d'innovation, sur le service non intéressant pour l'État, mais nécessaire, et aussi sur le service par la vente par lequel les organisations non gouvernementales assurent leurs recettes régulières et ainsi les conditions pour leur propre développement. Les organisations qui ne savent pas bien planifier, ou dont le marketing et le contrôle systématique ou encore dont la pression sur l'augmentation de l'efficacité leur sont étrangers, ne survivront pas. Les organisations à but non lucratif, qui survivront au sein de ce modèle, ressemblent beaucoup aux entreprises qui prospèrent.

Le modèle social – démocrate:

La responsabilité de la prestation de service est **surtout celle de l'État**. (Le secteur public est fort, l'accent est mis sur l'universalité des programmes et la garantie des droits sociaux). D'une part, les citoyens ont toujours la possibilité de s'acheter les services « sur le marché » et ainsi disposer d'une variété de services plus grande, mais aussi souvent plus chère. Ou bien, ils peuvent accéder aux services par l'intermédiaire des réseaux informels à but non lucratif, même si l'accent est moins mis sur cette possibilité.

Le rôle des organisations du troisième secteur est minimisé, étant un complément attractif ou un manque des services d'État. Elles interviennent seulement dans les domaines marginaux et très spécialisés. Le rôle des organisations du troisième secteur passe plutôt dans le domaine juridique, du contrôle et de la critique constructive de la performance des institutions d'État.

Le modèle religieux:

(Zinka Kolarič utilise la désignation du « modèle catholique ». Mais nous trouvons la désignation « religieux » plus précise.) **Les relations**

familiales, les institutions de l'Église et les réseaux de charité ainsi que les organisations civiles informelles de service jouent un rôle clé dans ce modèle. Les citoyens ont aussi la possibilité de s'offrir le service voulu par l'intermédiaire des systèmes de sécurité obligatoire. L'État n'intervient et n'assure le service que si les institutions mentionnées plus haut échouent ou si elles ne sont pas capables de les offrir à un niveau raisonnable et à un prix accessible.

La fonction des organisations de charité est irremplaçable et ce système permet leur entier développement. Le service devrait être – d'après cette approche – octroyé dans la même mesure à tous les groupes d'habitants, indépendamment de leur conviction religieuse. Vu le caractère volontaire, les organisations de l'Église et de charité sont capables de proposer un service à un prix extraordinairement bas, accessible pour un large public. Les organisations à but non lucratif sont, dans ce modèle, locales, reliées aux structures de l'Église et de la charité quant à la capacité professionnelle et de média. L'aide sociale se confond parfois avec la propagation de la religion. Cette relation étroite ne convient pas forcément à certaines organisations ou à leurs clients.

Le modèle Étatique - socialiste:

Le rôle de l'État est dominant dans ce modèle. L'État est propriétaire, il finance et contrôle toutes les institutions prêtant du service. Les gens n'ont pas la possibilité d'obtenir le service des autres sources. Les services des organisations non gouvernementales sont limités par le cadre juridique. Les instances de l'Église et de charité sont contrôlées d'une manière arbitraire, et aussi limitées dans leurs activités. Les services sociaux n'existent pratiquement pas dans la sphère privée.

Vu l'espace minimal pour leur fonctionnement, les organisations à but non lucratif n'ont pas une grande influence d'habitude. Elles sont obligées d'investir la plupart de leur énergie dans des efforts pour survivre. Étant donné que le service octroyé par l'État revêt un caractère de monopole, il est très cher, non flexible et souvent non fonctionnel. Les organisations à but non lucratif sont, dans ce modèle, réduites aux associations de volontariat hiérarchiquement organisées et souvent elles ne servent que de vitrine à l'élite ayant le pouvoir. Ce modèle ne suppose pas qu'elles ont un pouvoir réel ou une part de décision. Elles doivent servir seulement à une déclaration artificielle de la magnificence de l'État ou comme une vanne préventive des citoyens mécontents, contrôlée par l'État. Cependant, les organisations à but non lucratif y

ont aussi un rôle utile d'information auprès des citoyens sur les autres modèles efficaces, mais d'habitude, elles n'ont pas les capacités suffisantes pour réaliser des pas concrets.

1.5. La collaboration entre les secteurs et le partenariat

Nous avons déjà évoqué le fait que les systèmes hiérarchiques centralisés dans la gestion des pays vivent la crise dans le monde entier et ne fonctionneront pas à long terme. Ce phénomène s'est manifesté en Slovaquie dans le besoin de réforme de l'administration publique et de sa décentralisation. La décentralisation mène naturellement vers la division du pouvoir – la diminution du pouvoir des organismes d'État, la croissance du pouvoir de la collectivité territoriale autonome et même la naissance de nouveaux organismes de ces collectivités. Ce changement complique assez la prise de décisions de l'administration publique. Car le nombre des intéressés augmente à l'intérieur même de l'administration publique, ainsi que le nombre des intérêts différents. En même temps, il est probable que l'intérêt de participer aux décisions publiques et d'avoir de l'influence sur des sujets privés augmente. Par exemple par la privatisation, l'État perd et le secteur privé gagne de l'influence directe sur les entreprises importantes pour assurer le service au public. La désagrégation du pouvoir et des intérêts mèneront vers l'augmentation du nombre des situations où une institution ou autorité, capable de prendre les décisions d'une manière autonome et de réaliser cette décision, ne prendra pas toute la part de responsabilité d'un problème. Il sera de plus en plus difficile d'imposer des solutions par la force et l'autorité. Au contraire, il y aura plus de situations où il faudra négocier impérativement et parvenir à un accord mutuel des parties intéressées. La capacité de collaborer avec les différents partenaires devient inévitable pour les représentants publics, pour les institutions, ainsi que pour les sujets privés – à but lucratif, ou non.

La collaboration entre les secteurs (aussi en Slovaquie) sera « clé » pour que les organisations du troisième secteur survivent et se développent. Personne n'a aujourd'hui la réponse concrète à la question de la manière dont on devrait procéder si nous voulons obtenir une coopération entre ces secteurs. Dans les lignes qui suivent, nous essayons de présenter au moins une partie de cette réponse.

Nous commencerons par la théorie, à notre avis nécessaire. La collaboration peut être conçue de deux points de vue différents, même s'ils sont liés. La collaboration peut être perçue comme une relation. Donc le « fait de

partager » et « d'en obtenir un avantage mutuel » deviennent clé pour les deux parties qui collaborent. Pour créer un lien de collaboration, les parties intéressées doivent avoir les mêmes valeurs, sentir la responsabilité pour le même problème, ou bien « partager » les ressources, les objectifs ou les visions. D'après les auteurs Mattessich et Monsey (1992), la collaboration est « une relation bien définie, avantageuse mutuellement, créée par deux ou plusieurs parties afin d'atteindre ensemble l'objectif visé ».

Mais nous pouvons comprendre la collaboration comme un processus. De ce point de vue, la collaboration présente la façon d'identifier ce que les deux parties, qui se sont rencontrées à cause du même problème, ou par la volonté de collaborer, ont en commun ou n'ont pas en commun. Ce processus permettra un échange d'opinions mutuellement avantageux pour les deux parties et permettra d'obtenir ensemble une solution au problème commun. D'après Grayova (1989), la collaboration est un processus où les deux côtés peuvent voir différents aspects d'un même problème, où ils peuvent étudier de manière constructive les différences respectives et chercher la solution qui dépasse leurs capacités individuelles. La prise de décisions commune, surtout au niveau de la détermination de la direction de l'intérêt commun est très importante dans ce processus. (Ceci passe à travers les représentants ou les institutions qui représentent les parties principalement touchées et intéressées, parfois appelées « stakeholders »). Le slovaque n'a pas de désignation exacte pour ce terme. Nous allons donc continuer à utiliser le terme « stakeholders ».)

Maintenant, rentrons un peu plus dans la pratique. A quoi ressemble ce processus, cet ensemble des démarches susceptibles de nouer et de développer la collaboration entre les secteurs dans un cas concret, posant des soucis pour une communauté locale?

Les caractéristiques fondamentales du processus de collaboration sont les suivantes:

La relation et le processus demandent quelques suppositions:

- les stakeholders (les groupes intéressés et d'influence) sont dépendants les uns des autres, aucune des parties concernées n'est capable de résoudre les problèmes de manière autonome et de la façon qu'elle préfère;
- pendant le processus, elles pénètrent ensemble dans le problème;
- les parties intéressées discutent personnellement;
- les règles de la façon de procéder et de la prise de décisions sont élaborées et approuvées par les participants;
- le processus permet l'apprentissage réciproque/l'instruction des parti-

participants;

- les relations de respect mutuel naissent entre les participants;
- les solutions sont issues des débats constructifs sur les différences;
- la « propriété commune » des décisions naît de ce processus. Toujours, quand c'est possible, la décision est prise par consensus;
- la responsabilité commune des participants (stakeholders) devant les décisions et la direction que prend le groupe est une condition imposée par le processus;
- la collaboration naît et se développe au fur et à mesure.

Le processus de collaboration a quelques démarches fondamentales:

1.5.1. Démarrage de la collaboration

D'abord, lorsqu'une organisation, institution ou groupe non formel, prend la décision d'entamer une collaboration avec les autres sujets, il est nécessaire de définir préalablement le domaine dans lequel elle veut collaborer, ou bien de définir le problème qu'elle veut traiter. Ensuite, à la base du domaine défini, elle peut identifier les groupes intéressés et d'influence et identifier les participants du processus (les représentants des stakeholders, les experts, etc.).

Puis, elle peut organiser le premier rendez-vous des stakeholders, où il est nécessaire que les participants se mettent d'accord sur l'énoncé commun du problème ou sur le domaine de la collaboration, qu'ils précisent les rôles dans le processus de la collaboration et se mettent d'accord sur les objectifs et les avancées du processus.

Première rencontre – vérification de la possibilité de la collaboration

Nous donnons une attention particulière à la première rencontre; avançons doucement et préparons minutieusement le programme et les règles qui servent au groupe de structure de base du comportement des participants, et qui plus tard serviront à traiter des situations conflictuelles.

Quelques questions utiles pour préparer le programme de la première rencontre:

- Pourquoi la rencontre a-t-elle lieu et qui l'organise?
- Quelles sont vos attentes et quelles sont les attentes des personnes

que vous avez convoquées? Qu'est-ce qu'ils pensent de ce qu'ils peuvent atteindre par cette collaboration ? Quel est l'apport attendu pour la communauté, l'organisation ou pour les individus?

- Quels sont les côtés positifs et négatifs de la collaboration planifiée?
- Où voulons-nous arriver ensemble? Quel est le but de notre collaboration, quel est le résultat attendu?
- Y a-t-il quelqu'un qui ne puisse pas venir à la rencontre, mais qui pourrait apporter des informations liées au sujet?

Questions liées aux règles de base:

- Quels sont les rôles des membres et de la personne qui convoque et qu'est-ce qu'ils représentent?
- Quel est notre planning? Quelles limites de temps avons-nous?
- Comment travaillerons-nous avec les informations: la collecte des données, la conservation des données, la discrétion, la publicité?
- Comment allons-nous communiquer? Qui sera responsable de quoi et jusqu'à quand?
- Les participants seront-ils indemnisés (remboursement des frais)?
- Que devons-nous faire au début?
- Comment prendrons-nous les décisions?

1.5.2. La planification et la prise de décisions en commun

Au fur et à mesure des rencontres communes, les stakeholders:

- se mettent d'accord sur la définition et la détermination du problème ou du domaine de collaboration;
- échangent (ou collecteront entre les deux rencontres) les informations nécessaires pour la compréhension du problème;
- à travers le débat sur les aspects différents d'un problème vu différemment, chacun de son côté, arriveront peu à peu à la compréhension de l'histoire, du contexte et des intérêts liés à la résolution du problème ou du domaine;
- se basant sur la compréhension du problème, peuvent proposer des possibilités, des alternatives et des idées pour traiter le problème;
- vérifient les solutions proposées et excluent au fur et à mesure celles qui ne conviennent pas, discutent des alternatives restantes, de leurs avan-

tages et inconvénients;

- par la suite, rétréciront les alternatives qu'ils développeront;
- se mettront ensuite d'accord sur les critères indépendants pour proposer en commun une solution;
- présenteront à un large groupe d'intéressés, ainsi qu'au public, la solution dans le but de recevoir des remarques;
- et valideront ensemble l'accord final.

1.5.3. La réalisation de l'accord

Il est important, dans le processus de collaboration, que les parties intéressées soient toutes responsables dans la réalisation de l'accord, et ceci aussi dans le cas où en pratique tous les participants ne participent pas à la réalisation.

Pour pouvoir réaliser l'accord commun, les participants ont besoin de:

- créer un plan de réalisation pour l'accord commun;
- diviser les rôles pour les tâches différentes;



- créer un mécanisme pour suivre et préciser la réalisation.

Restent ensuite la réalisation en soi des devoirs et des activités.

L'accord commun entre les organisations

Ce qu'il ne faut pas oublier au moment de la mise en accord entre les organisations:

A quel degré la décision sur l'accord des organisations intéressées est-elle prise? (comité entre les agences, groupe de conseil, consortium, fusion, consolidation)

Quel pouvoir appliquera chaque organisation?

Quelles seront les responsabilités de chaque organisation?

A quel pouvoir/influence contribuera chaque organisation?

Quelles personnes clé de chaque organisation doivent signer l'accord? L'ont-elles déjà signé?

Quelles stratégies importantes, procédés et activités influenceront cet accord à l'intérieur de chaque organisation? Quel est le plan d'implantation de ces changements?

Qui a la responsabilité de préciser les accords et de régler les désaccords entre les organisations membres?

1.5.4. Le suivi, l'évaluation et la vérification rétroactive de la réalisation de l'accord

Le suivi et l'évaluation de l'avancement de la réalisation sont les parties importantes de tout processus de planification. D'après les résultats du suivi et du besoin, il est possible de réajuster le plan et de traiter les mécontentements apparus et les différences d'opinions sur l'accomplissement de l'accord.

1.5.5. L'époque du changement ou de l'inconscience en Slovaquie?

En guise de conclusion, nous essayons de rapprocher le contexte du troisième secteur, dans lequel nous parlons aujourd'hui, et son rapport vis-à-vis des autres secteurs en Slovaquie.

Les réformes qui ont signifié, pour une partie de la société slovaque, l'achèvement de la révolution, n'ont pas été réalisées rapidement et avec volonté. Et ce qui est pire, la Slovaquie est devenue un pays très fragmenté

de l'intérieur et a manqué d'une vision claire de son futur et du rôle qu'elle pourrait jouer dans le contexte de l'Europe centrale et du monde. Il y a eu un effort visible de garder le « status quo » dans tous les domaines, et la Slovaquie a reçu les impulsions principales pour faire les changements de la part du domaine des entreprises, du secteur à but non lucratif et plus tard des médias. Le système d'éducation, les soins médicaux, le système des retraites ont commencé à être reformés seulement à la fin des années 90. Vu que ces domaines touchent pratiquement tous les citoyens de la République slovaque, à quelques exceptions près, la discussion traitant de ces sujets en 1998 a été insuffisante.

L'époque actuelle change très vite et apporte des changements liés à la mondialisation, à l'informatisation et aux autres grandes tendances. Et pour cette raison, le rôle du troisième secteur change, ainsi que le rôle de l'État. Nous pourrions dire que l'époque est « enceinte » de changements, pour les citoyens de la Slovaquie encore plus que chez nos voisins de l'Ouest. Si nous ne réussissons pas, nous prendrons du retard. Le sentiment de manque qui accompagne inévitablement chaque changement ne diminuera pas si nous ne réagissons pas, bien au contraire, il sera plus fort.

La vision du troisième secteur qui doit se battre pour sa position, dans le combat avec les deux autres secteurs, n'est pas la plus productive. Il serait mieux de réfléchir plutôt où sont les qualités de chaque secteur, où se croisent ils et où se trouve l'espace pour la collaboration.

Littérature et ressources

CARPENTER, S.: *Cooperative Planning and Problem Solving*, manuel d'entraînement, Hongrie 1996.

GRAY, B.: *Collaborating – Finding Common Ground for Multiparty Problems*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1989.

KOLARIČ, Z.: *The Non-profit Sector as a Service provider in Different Types of Welfare Systems*. Johns Hopkins University, Baltimore 1999.

MATTESSICH, P. W.; MONSEY, R. M.: *Collaboration – What Makes it work*, Amherst H Wilder Foundation, 1992.

ONDRUŠEK A KOL.: *Čítanka pre neziskové organizácie [Syllabus pour les organisations à but non lucratif]*, PDCS, Bratislava, 1998.

ŠAMALÍK, F.: *Občanská společnost v moderním státě [La société civile dans l'État moderne, Complément Brno]*, Doplněk Brno, 1995 s. 156 – 158.

2. SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL: PLURALITÉ DES ACTIVITÉS ET DES FORMES

Martin Bútorá, Zora Bútorová, Boris Strečanský

2.1. Restauration de la société civile après novembre 1989

2.1.1. Précurseurs des changements: « îlots de la déviation positive »

Au seuil de la nouvelle ère après la chute du communisme, le besoin de faire revivre la société civile a rejoint les défis affrontés par la société slovaque, à savoir : restaurer la démocratie et l'économie de marché, trouver une nouvelle identité culturelle et résoudre les questions étatiques et juridiques.

Le Novembre 89 tchécoslovaque, et slovaque également par conséquent, a été dans une ample mesure l'œuvre des mouvements civils et des initiatives résistant au régime communiste qui sont devenus, pour une courte période, les organisateurs clés du changement sociétal. « Ces îlots de la déviation positive », ainsi appelés par les sociologues déjà avant 1989, ont intensifié leurs activités dans la deuxième moitié des années 80. Deux groupes en particulier, les adhérents de l' « Église secrète » (les activistes catholiques) et les protecteurs appuyés par une partie de la communauté artistique et socio-scientifique, se trouvaient dans une confrontation ouverte au pouvoir de cette époque. Plusieurs personnalités de ces milieux sont devenues des leaders politiques de la révolution et aussi des changements après novembre 89.

La dernière phrase de la première déclaration du mouvement « Le public contre la violence » (VPN en slovaque), protagoniste principal de la révolution non violente du 20 novembre 1989 - « Prenons en main les affaires, nous citoyens! » - a eu un effet électrique sur les citoyens jusqu'à alors peu éveillés. Les représentants de VPN ont clairement formulé leurs idées concernant l'importance de la citoyenneté active, en d'autres mots: être sensible aux situations où sont violés les intérêts des citoyens, ainsi qu'avoir le courage

« de s'opposer contre toute forme de pouvoir qui a tendance à métastaser, au préjudice des autres »¹.

2.1.2. Explosion du groupement

Déjà en mars 1990, l'Assemblée fédérative de la République socialiste tchécoslovaque adopta les lois concernant le groupement des citoyens, le droit de groupement et le droit de pétition. Ce triptyque a lancé le processus de la démocratisation. L'ouverture à la liberté a apporté un nouvel essor au groupement. Non seulement de nouveaux partis politiques sont nés, mais aussi les artistes, les journalistes, les entrepreneurs, les activistes dans le domaine des droits humains ont créé leurs organisations, une dizaine d'initiatives locales ou nationales différentes sont nées *ad hoc*, les groupes et associations indépendants, s'aidant mutuellement, ont surgi.

Réprimées par le passé par le régime précédent, les alliances et les organisations se sont vues revitalisées (par exemple, les associations chrétiennes et les organisations des Églises agissant dans le domaine du service social). Les organisations qui existaient pendant le régime antérieur dans le cadre du soi-disant Front national (par exemple l'Union des femmes slovaque ou l'Union des invalides slovaque) ont continué en parallèle leurs activités. Certaines ont diminué leurs activités, d'autres se sont transformées. La plupart des associations et organisations plus anciennes étaient liées aux subventions du budget de l'État et avaient une base de membres vaste. Les organisations nouvellement nées ont cherché des moyens parmi les différentes ressources, surtout à l'étranger. En principe, les organisations « plus anciennes » n'ont pas quitté leurs activités traditionnelles, tandis que les « plus jeunes » ont apporté des concepts innovants pour traiter des problèmes.

Au début des années 90, quelques milliers d'associations, de fondations et de différentes organisations à but non lucratif agissaient en Slovaquie. En octobre 1991, la première conférence slovaque des organisations non gouvernementales et à but non lucratif (NONG) s'est tenue. Cet événement a fait date dans l'histoire du groupement volontaire. Les participants se sont mis d'accord sur la nécessité d'améliorer le renseignement mutuel et ont insisté sur l'amélioration des conditions fiscales et législatives du troisième secteur, s'étant très vite développé. Ceci est devenu la demande de quasiment toutes les conférences suivantes de Stupava (le nom de la conférence est dérivé du lieu où elle s'est tenue, à Stupava).

¹ Zajac, P. - Bútora, M.: *Zrodil sa občán [Naissance du citoyen]*. In: *Le public*, n° 1/1989.

En 1994, le **Groupelement du troisième secteur (G3S)** s'est formé et a accédé au statut d'interlocuteur vis-à-vis du gouvernement. Au début, il couvrait quatre domaines clés: 1) humanité et charité; 2) éducation, culture et jeunesse; 3) environnement; 4) droits de l'homme et minorités. Le nombre et la composition des sections et des membres évoluent selon l'importance du domaine concret à un moment donné dans un environnement à but non lucratif. Le groupement a défini son objectif : devenir défenseur des organisations non gouvernementales quant à l'amélioration des conditions législatives et fiscales et informer le public sur les activités du secteur. L'organisation non gouvernementale SAIA (centre du service du troisième secteur, qui publiait aussi le magazine *Non-Profit*), a effectué le service pendant la période de 1994 à 2002 pour le G3S. Plus tard, cette tâche a été divisée entre le journal sur l'Internet *ChangeNet* (www.changenet.sk) et le magazine imprimé *Efekt*, publié par le centre du service slovaque à but non lucratif. A côté du Groupement, de nouvelles plateformes et des associations ONG sont nées également, par exemple le Conseil de la jeunesse de la Slovaquie, Ecoforum, Domovina, SocioForum, etc.

Le Groupement a fait ses preuves avec réussite, même lors des périodes où la pression de l'État autoritaire vis-à-vis du troisième secteur augmentait. Mais lorsque la pression baissait, son rôle de représentant du secteur non gouvernemental par rapport au gouvernement et au public déclinait lui aussi. Parallèlement, de plus en plus d'associations ou de nouvelles plateformes ONG créées *ad hoc* ont pris la parole.

Pourtant, il semble que nous sommes allés trop vite en besogne, car avant même que les relations politiques ne se développent vers un dialogue relativement normal entre l'État et la société civile, le secteur non gouvernemental en Slovaquie a dû passer par un combat ardu avec le pouvoir étatique.

2.2. Turbulences des années 90

Le G3S a vécu sa période la plus importante à l'époque du « mečiarisme » (V. Mečiar était le premier ministre à cette époque), alors qu'il représentait une plateforme civile commune, résistant aux pratiques autoritaires du pouvoir de l'époque. Le début du gouvernement de V. Mečiar en 1994 a signifié la restriction constante de l'espace des organismes civils. Cette tendance s'est manifestée véritablement en 1996 quand le gouvernement décida d'adopter la loi sur les fondations. D'après les ONG, cette loi introduirait une bureaucratie excessive, créerait des barrières artificielles au moment de la création d'une fondation et augmenterait sans proportion

le pouvoir de l'État au moment de l'enregistrement des fondations. Pour cette raison, dans sa campagne *SOS troisième secteur*, le Groupement du troisième secteur s'est publiquement manifesté contre cette proposition discriminatoire. La campagne a été menée sous la forme d'une pétition, de rencontres publiques et d'événements médiatiques. Malgré le fait que le gouvernement ait quand même fait valoir sa proposition, la campagne a eu un sens très important pour l'autodétermination du troisième secteur et est devenue un des exemples les plus marquants de l'engagement public des organisations civiles².

Deux principes se sont croisés dans ce litige : le principe de l'autonomie et de l'indépendance, l'« enfant » le plus important de Novembre 1989, et le principe de la centralisation et de l'étatisme, héritier du régime précédent. En ayant participé à la campagne, les ONG ont été obligées de « sortir de l'ombre » et de s'identifier avec les autres. Ceci a fortifié la conscience de la solidarité. **La campagne a révélé une « réanimation de la société civile »**. Elle a représenté un test de maturité³.

D'un point de vue plus large, la campagne a présenté une réaction des représentants d'une partie de la société civile face aux tendances de centralisation du pouvoir étatique, qui consistaient en la mise sous contrôle d'un nombre important d'éléments de la vie socio-politique et, en fait, par là-même, dans l'imposition d'un modèle étatique réglementaire. Cet effort s'est manifesté aussi par la limitation de la présence de l'opposition sur la vie politique, par des purges dans l'administration publique, par la soumission des médias électroniques, du procès de privatisation et des composantes de sécurité, par le dirigisme étatique du domaine culturel, etc. De ce point de vue, il n'est pas surprenant que les activités civiles indépendantes du troisième secteur fussent aussi sous tension.

Dans les années 1995-1996, des attaques sporadiques contre quelques représentants des organisations civiles ont abouti à une campagne systématique⁴. En juin 1995, le ministre des Finances donne l'ordre de faire un

² Celle-ci n'a pas été la seule activité des ONG à cette époque. Les écologistes ont mené une énorme campagne pour discuter publiquement de la construction de l'usine nucléaire à Mochovce. Les adhérents de la minorité ethnique hongroise se sont mobilisés avec succès pour refuser l'enseignement alternatif de la langue slovaque. Toute une pléiade d'organisations civiles s'est opposée à la loi pour protéger la République, qui n'a finalement pas été adoptée.

³ Bútora, M. – Fialová, Z. – Demeš, P.: *Kampaň „Tretí sektor SOS“ [Campagne « Troisième secteur SOS »]*. Bratislava, SPACE (Centre pour l'analyse de la politique sociale), 1997.

⁴ Pour plus de détails, voir les études de Bútora, M. – Košťálová, K. – Demeš P. – Bútorová, Z.: *Tretí sektor, dobrovoľníctvo a mimovládne organizácie na Slovensku (1995 – jar 1996) [Troisième secteur, volontariat et organisations non-gouvernementales en Slovaquie]*. In: Bútora, M. – Hunčík, P.: *Slovensko 1995. Súhrnná správa o stave spoločnosti*. Bratislava, Nadácia Sándora Máraiho, 1996, s. 185-217; Bútora, M. – Demeš, P.: *Tretí sektor, dobrovoľníctvo a mimovládne neziskové organizácie [Troisième secteur, volontariat et organisations non-gouvernementales en Slovaquie]*. In: Bútora, M. (ed.): *Slovensko 1996. Súhrnná správa o stave spoločnosti a trendoch na rok 1997*. Bratislava, Institut pour les questions publiques, 1997, pp. 279-299.

contrôle massif de l'utilisation des moyens par les fondations. Vers la fin juillet 1995, le ministre de l'Environnement donne l'instruction à ses subordonnés de ne pas participer aux événements organisés par les ONG. En mai 1996, un rapport concernant l'accomplissement des tâches par le Service d'informations slovaque arrive au Parlement slovaque. Le directeur de ce service commentera ce rapport de cette façon: « Différentes institutions supranationales et internationales, fondations, groupes d'intérêt étrangers et lobbies influencent l'évolution en Slovaquie de manière très marquante. Et on note aussi des activités, qui ne sont pas en accord avec les intérêts de l'État de la République slovaque ».

Mais les attaques des représentants du pouvoir ont eu un effet contre-productif. Les citoyens ont commencé à porter plus d'attention aux questions de la démocratie. Parallèlement, ils ne se posaient pas de questions sur le niveau de vie, l'incertitude sociale, le chômage, la criminalité ou les soins médicaux. A partir de 1994, les questions relatives à la démocratie et à l'état de droit ont progressé sur l'échelle des problèmes sociaux. Le nombre d'opposants au mečiarisme grandit.

Les protestations de la part des comédiens et des autres artistes ont provoqué des réactions et abouti à la création du *Forum ouvert* « *Sauvons la culture* ». Au fur et à mesure, un large front d'artistes protestants, d'étudiants et de l'intelligence académique s'est formé. En novembre 1996, la protestation du milieu culturel a pris les mesures d'un grand meeting à Bratislava, appelé *Sauvons la Slovaquie*, organisé avec l'opposition politique. D'autres meetings ont eu lieu dans 18 villes. Un fort support, sous forme de protestations de la part des citoyens, a montré que la majorité de la population n'appréciait pas l'effort du gouvernement de concentrer le pouvoir et de liquider les mécanismes autonomes dans la société.

Des dizaines d'ONG et des centaines de volontaires ont rejoint la campagne qui a eu lieu dès janvier 1998 sous le nom de *OK '98 (Campagne Civile 98)*. Son objectif était de mobiliser les citoyens à participer aux élections, à améliorer l'information, à augmenter leur influence sur la préparation des lois électorales, à assurer une surveillance par les citoyens sur le déroulement correct des élections. Le pays a été inondé par les projets, événements culturels, défilés, concerts, brochures, films, vidéoclips, discussions avec les candidats, rencontres avec les citoyens. Le troisième secteur a remarquablement contribué à la participation accrue aux élections (84,4 % d'électeurs autorisés), ainsi qu'à son bon déroulement. Grâce à une mobilisation publique massive et à la collaboration entre les démocrates des différents partis politiques, le mouvement de Mečiar n'a pas eu suffisamment de voix pour pouvoir former un gouvernement. Une large coalition des forces pro-

démocratiques a alors pris le pouvoir. Après les élections, les règles du jeu démocratiques ont été de nouveau établies et le pays est revenu sur le chemin de son intégration dans les structures euro-atlantiques.

Les ONG sont donc devenues **un des acteurs du combat pour le caractère démocratique de l'État**. Elles ont agi non seulement comme des citoyens actifs, mais aussi en tant que spécialistes de pointe dans différents domaines : économie, sociologie, politologie ou droit. Vers la fin des années quatre-vingt-dix, les think-tank autant que les institutions indépendantes civiles qui ont fourni une réflexion technique sur l'évolution et qui ont appuyé la création des politiques publiques, ont commencé à se profiler. Des recherches régulières ont été faites concernant l'opinion publique dont les résultats étaient discutés par des médias indépendants, ce qui influençait l'opinion publique. La protection de la démocratie, le besoin des réformes et la direction de la Slovaquie vers les institutions euro-atlantiques étaient les sujets clés de cette époque. Et la société civile et les organisations non gouvernementales faisant partie de la société civile étaient un des sujets très régulièrement évoqués. Grâce à la collaboration des chercheurs, des journalistes et des activistes civils, le troisième secteur a commencé à bâtir une base de connaissance sur ses activités et sur la façon dont le large public le percevait.

L'évolution en Slovaquie dans les années 90 **s'est distinguée de celle des autres pays de Visegrad, de celle des pays baltes ou de la situation en Slovénie**. Les tentatives du pouvoir gouvernemental de restreindre l'espace des organisations civiles ont franchi la limite du tolérable et tout comme d'autres violations des principes démocratiques, elles ont dévié la Slovaquie de la voie standard de la transformation. Dans sa réaction de défense, le secteur non gouvernemental s'est mobilisé, s'est fortifié et est entré en collaboration avec d'autres composantes de la société civile (les médias indépendants, les partis politiques d'opposition, les syndicats, certains représentants de l'Église), avec lesquels il a créé une coalition pré-lectorale en faveur du changement démocratique. Il est vrai que dans ces circonstances, l'activité du troisième secteur s'est réduite à cette intervention activiste aux yeux de certains représentants politiques, d'une partie des médias et d'une partie du public. Mais cette intervention, de manière non intentionnelle, a pris des allures politiques.

A cette occasion, il convient de signaler que les trois autres pays de Visegrad, mais aussi la Croatie par exemple, ont mis en place dans la dernière décennie un outil pour appuyer de manière institutionnelle les ONG par des ressources publiques. Cet outil a dépassé le cadre des subventions classiques du département ministériel. Nous pouvons citer comme exemple :

le fonds d'investissement de fondation en République tchèque, le fonds national civil en Hongrie, le fonds de développement des initiatives civiles en Pologne et la fondation pour le développement de la société civile en Croatie. Ces mesures stratégiques ont ensemble formé le visage du troisième secteur dans ces pays⁵.

2.3. Changement après l'année 1998 : fin de l'unité du secteur

Après les élections de 1998, la situation change: l'État, au lieu d'être l'adversaire, devient le partenaire potentiel. En même temps, c'est la fin de l'unité du troisième secteur et les divergences d'opinion et d'intérêt commencent à apparaître. Certains leaders des organisations à but non lucratif sont partis travailler dans le secteur d'état. Il était important que les ONG ne perdent pas la vue critique sur la situation politique, qu'elles continuent à attirer l'attention sur les faux pas du pouvoir, sur les cas de clientélisme et sur la transparence dans le secteur public ; et en cas de besoin, qu'elles puissent représenter une base d'appui pour préparer les réformes et leur implantation. Les recherches et les essais sur des moyens susceptibles de créer des ressources financières locales pour les activités des ONG qui remplaceraient les sources étrangères s'amenuisant ont été mis au premier plan.

2.3.1. La voix civile n'a pas disparu de l'espace public (1998-2002)

Pendant les quatre années suivantes, les ONG ont réalisé un grand nombre **d'initiatives offrant un service d'aide juridique et d'avocat**. Nous pouvons mentionner par exemple l'initiative prônant les changements dans la politique énergétique ; l'initiative pour les réformes de l'Administration publique (*Pour une vraie réforme de l'administration publique - 2000*); l'initiative qui a tenté de mettre en place les changements concernant le service militaire civil (2000); la polémique sur la construction des autoroutes (2000-2002); l'initiative pour améliorer le traitement des déchets (*Pour la bonne loi sur les déchets - 2001*); les initiatives ciblées sur la sensibilisation du public à la violence commise sur les femmes (la campagne *Cinquième femme - 2002*) ou sur l'augmentation de la tolérance ethnique (*Le racisme est aussi*

⁵ Même si leur fonctionnement n'est pas toujours optimal, nous n'avons rien de comparable en Slovaquie. Strečanský, B.: „My a oni alebo spolu?“ [Nous et eux, ou bien ensemble ?]..., 2008.

ton problème – 2001); l'initiative *Différence* (2001) attirant l'attention sur la discrimination des minorités sexuelles; l'initiative pour faire augmenter les subventions pour les organisations non gouvernementales agissant dans le domaine de l'aide sociale (2002); ou encore l'initiative *Pour l'ombudsman civil* (2001). Enfin, la campagne étendue sur toute la Slovaquie menée par l'initiative civile pour une bonne loi sur les informations (*Ce qui n'est pas secret est public*) en 2000, appuyée par plus de 120 organisations non gouvernementales formant au total plus de 100 000 membres. Grâce à elle, les citoyens slovaques ont maintenant une des meilleures lois en Europe qui leur permet l'accès libre aux informations et engage les fonctionnaires d'état à offrir ces informations.

Après 1998, les ONG ont commencé à chercher plus intensivement leur place au niveau local. Cette tendance s'est manifestée par la création des **fondations communautaires** et des associations locales. Les fondations locales sont un exemple d'innovation sociale où sont mobilisées les ressources privées et publiques visant à augmenter la qualité de vie selon les priorités des citoyens de la localité concrète. De nos jours, huit fondations locales existent en Slovaquie. Elles sont devenues les foyers de l'activisme bien établi, et par la même occasion des centres de mobilisation, afin de chercher des ressources auprès des citoyens, entreprises et secteur public dans leur localité. En 2010, leurs actifs s'élevaient à plus de 2 millions d'euros et elles en ont distribué 349 000 euros aux initiatives locales sous la forme de subventions. Leur spécificité est de soutenir les initiatives volontaires assez petites, tout en étant flexibles et bien ancrées dans la communauté.

Au fur et à mesure, la tendance à l'« européanisation » des ONG slovaques se met à s'imposer au niveau des prestations de service renforcées. Les ONG commencent dans une mesure plus importante à fournir des services dans la sphère sociale, de la santé et de l'éducation, au niveau local et régional. Plus qu'avant, elles deviennent la partie contractuelle vis-à-vis de l'État. Mais ce processus s'est heurté à des obstacles bureaucratiques et aussi à des systèmes non réformés dans le domaine de la santé, de la sécurité sociale ou de l'administration publique.

A partir de 2000, les activités des ONG ayant eu pour objectif l'aide aux pays en voie de développement à l'étranger, ou l'aide humanitaire (au Kosovo, en Afrique de l'Est) ou ayant visé à créer un support pour les processus de démocratisation (en Serbie, au Kosovo, en Ukraine, en Biélorussie, à Cuba, et autres) ont augmenté.

Le climat dans la société a commencé peu à peu à s'éloigner de l'euphorie

qui régnait après 1998. Le public a été pris par la fatigue, le scepticisme et le dégoût. Plusieurs changements attendus de la part des électeurs de 1998 n'ont pas été mis en place avec succès par le gouvernement. Les affaires de corruption, de divergence sur la scène politique, les réformes faites à moitié et d'autres phénomènes ont marqué la lassitude des citoyens. Malgré cette désillusion, quelques ONG sont arrivées avant les élections de 2002 avec leurs propres initiatives : *Ça ne nous est pas égal*, *Épargne ta voix*, *Rock des élections de 02*, *Faisons-le!*, *Deuxième pas*, *Possibilité du choix*. Les initiatives avaient une orientation informative et éducative, d'activation et de monitoring. Leur objectif était avant tout d' « augmenter la participation d'information aux élections : ceci devait être la clé pour l'entrée de la Slovaquie en UE et OTAN »⁶.

Au contraire de 1998, la discussion sur la signification et la légitimité des activités civiles des ONG avant les élections a eu lieu dans le cadre du troisième secteur. Certains leaders ont exprimé des doutes quant au sens véritable de ces activités, à l'efficacité des campagnes ou aux moyens investis. Le troisième secteur était en 2002 vraiment très différent de celui de 1998.

D'ailleurs, la participation aux élections a atteint 70,1%, ce qui a signifié par rapport à l'année 1998, une baisse de 14,3%. Néanmoins, sans les activités des ONG, la participation, surtout des électeurs de l'opposition, aurait été probablement bien plus faible encore⁷. En 2002, les citoyens ont accordé leur confiance au gouvernement de la continuité démocratique qui a accompli l'intégration de la Slovaquie à l'OTAN en 2003 et à l'UE en 2004.

2.3.2. Le troisième secteur cherche un nouveau visage (2002-2006)

Après 2006, les conditions politiques en Slovaquie sont devenues favorables aux réformes qui ont changé la qualité du milieu économique. Même si toutes n'ont pas été menées à terme, néanmoins elles ont contribué à favoriser la croissance économique.

Cependant, de graves problèmes subsistaient. Particulièrement les améliorations voulues dans le domaine de l'état de droit et du respect des lois n'ont pas été atteintes. Il était évident que si la coalition gouvernementale réussissait à achever les réformes en cours, elle rendrait aux gouverne-

⁶ Novotný, P. – Forgács, D. – Velšic, M.: *Mimovládne organizácie a voľby* [Les organisations non-gouvernementales et les élections]. In: Mesežnikov, G. – Gyárfášová, O. – Kollár, M. (ed.): *Slovenské voľby '02. Výsledky, dôsledky, súvislosti*. Bratislava, Institut pour les questions publiques 2003, p. 181-200.

⁷ Les élections de 2006 avant lesquelles les ONG n'avaient pas fait de campagne de mobilisation présentent une confirmation indirecte de cette supposition. La participation aux élections a baissé de 15,4%, au niveau de 54,7%.

ments futurs un pays « dans un meilleur état d'un point de vue économique et de la politique étrangère sans comparaison, et d'un point de vue morale du pouvoir, dans un état relativement meilleur »⁸.

A long terme, nous pouvons dissocier trois cycles historiques. A la moitié des années quatre-vingt, le communisme non réformé existait encore en Slovaquie, ayant pour héritage une modernisation socialiste sans perspective digne de civilisation. Dix ans plus tard, à la moitié des années quatre-vingt-dix, les relations politiques avaient bien changé, mais le succès était menacé par les tendances autoritaires. Pendant la décennie suivante, le pays a remarquablement pris la direction de la modernisation démocratique. Néanmoins, la déception des citoyens face au manque de morale dans la sphère publique a continué de se répandre.

2.3.3. Les écueils de l' « européanisation » du secteur non gouvernemental

Il était positif du point de vue du secteur non gouvernemental que l'état élimine au fur et à mesure les déformations précédentes dans la législation. Le développement institutionnel du troisième secteur a été padronisé et les modifications juridiques ont été réalisées en collaboration avec le secteur. Une amélioration partielle a également été visible dans le processus de redistribution des ressources publiques. Les conditions, sous lesquelles il était possible d'obtenir une subvention, devinrent plus transparentes, les critères et les règles de tout le processus plus clairs. Le taux de compétitivité a aussi augmenté ; la distribution prédéfinie de la subvention aux organisations « traditionnelles » ne dominait plus : il fallait désormais présenter des projets.

La participation des moyens publics aux recettes des ONG pendant les années 2002-2005 a augmenté, due aussi au nouveau mécanisme de l'assignation des impôts. Les fonds structurels de l'Union européenne ont aussi contribué en 2005 à augmenter cette part des moyens publics. Mais en même temps, plusieurs ONG ont ressenti le revers de cette aide – la montée de la bureaucratie et de l'exigence administrative. Plusieurs ONG exerçant leurs activités dans le domaine social ont protesté contre les règles de la gestion financière des projets. Vu que leurs remarques n'ont pas été acceptées, 17 plateformes d'ONG ont arrêté, vers la fin de l'année 2005, leurs activités liées à la préparation de la programmation des fonds euro-

⁸ Voir plus dans: Procházka, R. – Földesová, A. - Kalavský, M. – Orosz, L.: *Právny štát, tvorba a aplikácia práva [L'état de droit, la création et l'application du droit]*. In: Kollár, M. – Mesežnikov, G. (ed.): *Slovensko 2004. Súhrnná správa o stave spoločnosti*. Bratislava, Institut pour les questions publiques 2004.

péens pour la période 2007-2013.

Les fonds européens ont commencé à amener aussi d'autres problèmes. Avec le changement de la structure des moyens accessibles pour les ONG, ces dernières, du moins les plus grandes, ont été renforcées car elles avaient les capacités administratives pour une utilisation plus efficace des nouveaux moyens. Les petites initiatives ont été menacées, pareil pour une certaine d'organisations qui sont nées ainsi que les îlots de l'engagement civil et qui agissaient souvent *ad hoc*. Par le passé, elles avaient surtout à disposition des moyens à partir de petits programmes de subvention couverts par l'étranger – mais ceux-ci ont commencé à disparaître.

Il était évident qu'en perspective les fondations locales auraient pu apporter leur aide dans ce sens, ce qui s'est passé dans une certaine mesure aussi grâce à plusieurs entreprises et aux fondations indépendantes. Le segment des fondations en Slovaquie était considérablement petit et il a formé et fait prospérer ses biens d'une manière très modeste, petit à petit. Les fondations d'entreprise ont joué un rôle assez important car elles se sont servies des programmes de subvention en s'inspirant justement des programmes étrangers existants en Slovaquie dans les années quatre-vingt dix.

Plusieurs organisations intervenant dans le domaine de la plaidoirie des intérêts civils, du contrôle du pouvoir ou de l'influence des politiques publiques, se sont retrouvées en difficulté. Malgré le renfort de la démocratie et de la qualité de vie, elles n'ont pas trouvé suffisamment de protecteurs locaux. De plus, l'accès aux ressources financières publiques est resté inaccessible pour nombre d'entre elles, soit parce qu'elles ne voulaient pas accepter les conditions sous lesquelles les ressources étaient octroyées, soit elles voulaient garder une indépendance financière. Ce sont surtout les ressources couvrant les coûts directs de la plaidoirie des intérêts civils qui manquaient. Les activistes le faisaient volontairement. Les moyens pour l'infrastructure étaient également insuffisants pour couvrir une période plus longue.

Le gain des ressources pour un financement institutionnel représentait un problème permanent pour les ONG. Dans les années précédentes, ces coûts étaient payés à partir des subventions importantes venant des fondations étrangères. Vu qu'elles voulaient maintenir leur existence, la majorité a postulé à des projets qui ne les auraient pas intéressés autrement. Ces projets réalisés « à la commande » ne répondaient pas toujours aux objectifs d'origine et aux besoins pour lesquels les ONG avaient été formées.

Les ONG slovaques se sont aussi trouvées devant le dilemme de l'eupéanisation continue de leurs activités, dans le sens où les activités de la plaidoirie des intérêts civils sont devenues moins importantes et où

l'attention était plus donnée à la prestation des services. Ainsi les ONG ont eu moins de temps pour les activités où leur apport pouvait être unique – à savoir créer et influencer des politiques publiques.

2.3.4. Les ONG dans le combat pour améliorer la qualité de la démocratie

Cela veut dire que le troisième secteur allait renoncer aux activités ciblées sur la qualité de la démocratie. Nous pouvons mentionner comme exemple l'activité pour la restauration des Tatras, victimes d'un cyclone en 2004. Outre la solution des problèmes instantanés et la vague de solidarité pour lesquels les citoyens et les entreprises se sont engagés sous la forme de donation et d'aide pratique, un débat public a été lancé concernant la restauration du territoire atteint. Les ONG environnementales, spécialisées et le public non initié y ont participé. La façon dont le Comité gouvernemental pour la restauration et le développement des Hautes Tatras a été nommé ainsi que les décisions priorisant les aspects économiques devant ceux de la protection de la nature et de l'environnement ont provoqué le mécontentement d'une partie de l'opinion. Celle-ci a réagi par sa déclaration *Des foudres au-dessus des Tatras*⁹. En décembre 2004, cette initiative civile s'est formée en Comité non gouvernemental *Nos Tatras*, intégrant le public intéressé spécialisé, artistique, académique, étudiantin et écologiste, dénonçant « les arrogances technocratiques » des représentants gouvernementaux. Le différend a continué dans les années suivantes.

Le sujet de la protection de l'environnement a résonné aussi sous la forme de la protection des espaces verts et des terrains vagues. Les pressions existantes dues au développement économique se sont heurtées à l'intérêt des citoyens qui voulaient maintenir le caractère du pays et la qualité de vie. Ces heurts ont eu lieu dans plusieurs villes, mais aussi sur les espaces protégés. Les ONG et les initiatives civiles ont créé un contre-poids face aux groupes d'intérêt et ont donné de l'espace pour que les citoyens aient la possibilité de s'exprimer dans le processus de la prise de décisions.

Nous pouvons citer comme fruit de cette période la résolution de l'affaire du licenciement de 5 employés de la papeterie de Ružomberok, appelée *Mondi Business Paper*. Une aide judiciaire leur a été apportée par la fondation *Charte 77*. Ce cas qui paraissait, au premier abord seulement, un conflit entre un employeur et ses employés, a pris une dimension importante

⁹ NdT : Le nom de cette déclaration reprend en fait la première ligne de l'hymne officiel de la République slovaque : « Nad Tatrou sa blýska ».

dans le domaine du droit civil lié à la liberté d'expression et au droit de fondation des syndicats. Après que le tribunal de Ružomberok a prouvé que les raisons de la résiliation du contrat de travail n'étaient pas justifiées, l'employeur s'est mis d'accord avec les anciens employés par un règlement à l'amiable.

En 2005, l'application de la loi sur l'accès libre aux informations a commencé à être décalée. Cette loi est devenue l'outil clé de l'engagement civil. Plusieurs différends ont eu lieu entre les ONG et l'État ou les collectivités locales concernant l'accès aux contrats sur la vente de la propriété de l'État, aux documents sur les motifs d'investissement pour les entreprises étrangères, aux contrats sur la location ou sur l'exploitation des infrastructures publiques, différends pour lesquels les tribunaux appropriés ont finalement pris des décisions au profit des ONG.

2.4. La défense de l'espace pour une intervention indépendante aux élections de 2006

Dans les années suivantes, le secteur slovaque non gouvernemental a maintenu sa diversité. Les ONG ont continué leur travail utile au niveau de différents domaines, où de nombreux volontaires ont été engagés. La naissance de nouvelles organisations, intervenant souvent hors de Bratislava ou des grandes villes, était une preuve de l'intérêt des citoyens pour les activités civiles publiquement utiles notamment. De nouvelles initiatives au niveau des collectivités et des communes sont nées, le nombre de volontaires a augmenté ainsi que les recettes des collectes publiques. La crédibilité des organisations non gouvernementales a été renforcée aussi grâce à une plus grande visibilité et action dans certaines affaires, où les ONG ont défendu les intérêts des citoyens dans des litiges avec le pouvoir public (par ex. l'affaire du dépôt d'ordure à Pezinok). Les ONG faisaient partie des institutions politiques et de société en qui les citoyens accordaient pleine confiance. Mais en même temps, certains problèmes ont apparu avec l'arrivée du nouveau gouvernement de Róbert Fico sur la scène politique.

Le fait que le gagnant des élections, à savoir le parti social démocrate *Smer*, ait créé une coalition gouvernementale avec les partis de Vladimír Mečiar et Ján Slota, connus par le passé pour leur conflit avec le troisième secteur, a provoqué la confusion chez nombreux acteurs de la société civile. Le nouveau gouvernement, plus encore que l'ancien, a mis l'accent sur un État plus fort, il a montré moins de compréhension pour l'intérêt de

l'existence du troisième secteur. En outre, dans ses rangs, il y avait moins d'hommes politiques réputés pour leur soutien au développement de la société civile.

Plus qu'avant, la dimension du contrôle et du feedback de l'intervention des ONG est arrivée au premier plan, surtout au moment où plusieurs organisations non gouvernementales et leurs représentants se sont exprimés de manière critique vis-à-vis des politiques d'État (politique des affaires étrangères, domaine du respect de la constitutionnalité, domaine de l'environnement, politique de l'éducation, de la médiatisation, domaine économique), par rapport aux décisions du gouvernement (par exemple concernant le sujet contradictoire de la protection de la propriété, de la liberté de l'entreprise), vis-à-vis des différentes affaires (le cas du clientélisme et de la non transparence), ou par rapport aux déclarations et aux actes de certains politiciens de la coalition gouvernementale (par exemple par rapport au sujet des minorités, y compris les minorités ethniques).

Le troisième secteur est entré en conflit avec les fonctionnaires gouvernementaux aussi quant à la question de la soutenabilité financière. Car les propositions présentées par le Ministère des Finances auraient dû, entre autres, supprimer l'assignation fiscale des personnes morales et augmenter la somme versée de la proportion des impôts payés par la personne physique à 250 Sk¹⁰. La question de la suppression de l'assignation fiscale des personnes morales est arrivée au moment où il n'y avait pas d'accord plus large concernant les moyens et le montant d'allocation des ONG à partir des ressources publiques. Cette proposition de la baisse de l'assignation fiscale a présenté une menace pour nombre d'organisations, surtout les plus petites ; menace de la perte des ressources clés des recettes relativement stables, difficilement bâties.

Les ONG ont protesté contre cette proposition et ont commencé à chercher des alliés dans l'optique de trouver une autre solution qui serait plus acceptable. Leur intervention a abouti dans une campagne dans toute la Slovaquie *Les gens aux gens*. D'un côté, cette mobilisation a signifié pour les ONG le prélèvement d'une partie de leurs capacités, car elles ont dû investir de l'énergie pour détourner les dommages menaçants; de l'autre côté, paradoxalement, elle a renforcé le troisième secteur comme un ensemble. Tout d'abord parce que les différents segments du troisième secteur qui ne formaient pas, depuis longtemps déjà, un ensemble cohérent, comme dans les années 90, ont été forcés de coopérer intensivement au nom de l'intérêt

¹⁰ Il faut ajouter que les représentants du département ministériel ont proposé les mêmes arguments à leurs prédécesseurs, qui avaient tenté de mettre en place cette mesure sans succès en 2005 - exigence administrative du traitement d'une énorme quantité de faibles virements (de 20 Sk) provenant de donateurs individuels et non-transparents, ou aussi par l'abus du mécanisme de l'assignation fiscale des personnes morales.

commun. Puis, grâce à la campagne *Les gens aux gens* pour sauvegarder l'assignation fiscale de 2 pourcents, les ONG ont réussi à attirer l'attention du public et à se profiler comme une force utile et difficilement remplaçable. Le conflit du secteur civil avec les représentants du Ministère des Finances de la République slovaque a été largement médiatisé et grâce à cela, une discussion a été lancée non seulement sur l'existence du troisième secteur et sur le soutien adéquat à partir des ressources publiques, mais aussi sur l'importance de la société civile.

Au cours de cette campagne, plusieurs fonctionnaires du gouvernement ont progressivement découvert la variété du troisième secteur et son champ large, et grâce à l'intervention au niveau de tout le pays et à l'activisme civil, ils ont pu se rendre compte de l'impact social de l'intervention des ONG, de leur influence sur le public ainsi que des risques politiques des désaccords avec cette partie importante de la société. Une campagne bien préparée, avec un fort écho dans les médias, l'esprit de sacrifice des employés des ONG, une communication plus intense avec les représentants politiques, la volonté de Dušan Čaplovič, Vice Premier ministre, d'avoir une approche de partenariat vis-à-vis des représentants des ONG, l'activité du Conseil du gouvernement pour les organisations non gouvernementales, et aussi un troisième secteur bien muni d'une expertise solide, tout cela a finalement contribué au fait que les organisations non gouvernementales ont eu du succès dans le cadre de la campagne. Au cours de 2007, les organisations d'éducation, environnementales et des droits de l'homme, auparavant rejetées de manière absurde, sont revenues parmi les postulants des deux pourcents d'impôts.

Le livre 2%, contenant les extraits des activités variées des organisations non gouvernementales, faisait partie importante de la campagne. Les exemples des activités ont montré combien les ressources provenant de l'assignation fiscale ont été importantes pour toute la société et pour les différents groupes de citoyens. « *Nous avons reçu sur notre compte presque 32 mille couronnes* », ont écrit les représentants de l'association *Slatinka* à Zvolen, « *grâce à l'assignation fiscale des individus* ». Nous avons réussi à mettre en fonctionnement un « *écocentre de consultation* » *Armoire verte*, où nous fournissons gratuitement aux habitants de Zvolen et de ses alentours, des informations concrètes concernant le traitement des problèmes avec l'environnement. L'objectif de ce cabinet de consultation est d'enseigner au public à s'adresser aux bonnes personnes aux bons endroits pour ne pas accabler les fonctionnaires de plaintes non appropriées et pour que les gens sachent obtenir les améliorations de l'état négatif de leur environnement. L'écocentre de consultation est aussi un endroit où nous fournissons

aux élèves et aux étudiants des informations sur l'environnement, sur les localités naturelles et aussi sur l'histoire. « *En dehors de cela, l'association a gagné presque 115 mille couronnes slovaques provenant des personnes morales* ». Elle a utilisé cet argent pour la réparation d'un grand terrain de jeu dans le quartier de Zvolen-Západ et pour la création de deux terrains de jeu complètement neufs dans les quartiers de Sekier et Bukovina: « *L'emplacement et le visage des nouveaux terrains de jeu ont été discutés et planifiés avec les gens qui y vivent* ».

La fondation Ekopolis a utilisé les ressources gagnées à la culture des espaces publics négligés ou dévastés dans les différentes localités de la Slovaquie. Ses investissements dans le Fonds des citoyens actifs dans le cadre du projet *Qui est qui chez VÚC*, où les électeurs ont reçu des informations sur les votes dans les régions de Banská Bystrica, Prešov et Trenčín ont été intéressants, ainsi que les investissements dans le projet *Défense des intérêts civils*, où les gens pouvaient apprendre comment participer aux traitements des affaires publiques.

L'association TATRY s'est aussi manifestée dans le *Livre de 2%*, qui a collaboré aussi avec les organismes d'État et de collectivités locales, ou avec les entrepreneurs et qui a remporté plusieurs prix prestigieux nationaux et internationaux pour ses activités. Le projet *Toky nie sú stoky!* a aussi été remarquable: l'objectif était d'augmenter la responsabilité civile par rapport aux cours d'eau locaux et aux sources d'eau, grâce à des activités d'éducation, de propagation et des activités pratiques. L'association TATRY est un exemple de ce qui a été caractéristique pour les autres ONG : dès le début de la réalisation du projet, l'apport volontaire a atteint 15 680 heures, ce qui a représenté plus de 31 mille euros d'apport volontaire non financé, si on estime le salaire à 2 euros par heure.

D'après les calculs des experts du centre slovaque à but non lucratif, 99% de l'argent que les ONG ont gagné grâce à l'assignation fiscale, ne travaillent pas en réalité comme argent, mais comme « *énergie qui propage les valeurs pratiquées par les organisations non gouvernementales* ».

L'activité de la fondation Pontis est une des preuves tangibles. Les moyens obtenus lui ont permis de soutenir plus de 30 organisations et au total à peu près 200 projets. En dehors du renforcement de la démocratie, le trait le plus marquant de Pontis aura été de « *construire des ponts* », de savoir relier les différents secteurs de la société slovaque, de favoriser leur collaboration, de motiver les individus et les entreprises à être responsables d'eux-mêmes et du monde alentour. L'amélioration de l'équipement du Centre des brûlés et de la chirurgie de reconstruction ou le cardiocentre

pour enfant ont fait partie des projets réussis; l'aide aux villages à l'est de la Slovaquie affectés par des inondations; la restauration des Tatras en collaboration avec les Scouts de Slovaquie; le Championnat de cross des handicapés de la République slovaque; les projets orientés vers l'emploi subsidiaire et les ateliers protégés; la maintenance et le secours de 13 ruines de châteaux médiévaux; et la restauration et la construction de 2000 km d'itinéraires de vélo.

Le livre est composé de plus de 90 histoires sur les activités utiles qui peuvent être subventionnées par l'assignation des impôts de 2%. Les représentants de la campagne *Les gens aux gens* ont distribué ce livre à chacun des 150 élus, avant l'année parlementaire, en décembre de 2006¹¹.

Mais la campagne *Les gens aux gens* n'a pas traité seulement des deux pourcents. Il s'agissait aussi de parler de l'approche globale du gouvernement de cette époque vers la société civile. Il est vrai que le gouvernement a proclamé, dans sa déclaration de programme, la « considération du troisième secteur comme un pilier important de la société et comme une partie de la société civile libre » et qu' « il mènerait un dialogue de partenariat avec les différentes composantes et plateformes de la société civile dans l'optique de la formation continue pour un milieu économique et juridique de qualité »¹² – mais en réalité, il s'est comporté autrement. D'autres tendances de limiter les activités des ONG, ou de gagner plus de contrôle, y compris l'effort de restreindre la loi sur l'accès libre aux informations à travers différentes modifications des lois, ont apparu. Les conflits entre les ONG et les représentants des organismes d'État concernaient aussi les problèmes de corruption liée au détournement des ressources publiques, ainsi que la limitation de la participation des citoyens, présentant un des principes modernes de la gestion des affaires publiques. L'administration publique n'a pas suffisamment manifesté son intérêt de faire participer les spécialistes des ONG dans le processus de codécision. L'influence du troisième secteur sur la formation de l'opinion publique a été marginalisée. Certains activistes civils ont parlé d' « étatisme rampant de la part des ennemis de la société ouverte » et ont perçu les démarches de la bureaucratie d'État comme « régressives »¹³.

En 2007, les ONG sont entrées en conflit avec les représentants de l'État suite à la proposition de loi controversée sur les associations, dont l'adoption

¹¹ <http://www.cpf.sk/sk/kampan-ludia-ludom/>

¹² La déclaration gouvernementale du programme de la République slovaque, août 2006. <http://www.google.sk/search?q=Programov%C3%A9+vyhl%C3%A1senia+vi%C3%A1dy+Slovenskej+republiky%2C+august+2006&ie=utf-8&oe=utf-8&aq=t&rls=org.mozilla:en-US:official&client=firefox-a>

¹³ Voir aussi les chapitres sur les ONG et le volontariat dans *Súhrnnych správach o stave spoločnosti* cités au début de l'étude.

aurait restreint, d'après les représentants des ONG, le droit de se regrouper librement et aurait été en désaccord avec la constitution de la République slovaque et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les ONG ont mis au point une initiative dont l'objectif a été d'enrayer ce type de loi. 4000 signataires et plus de 400 ONG ont soutenu cette action. Vu la réaction et l'ampleur de cette initiative, ceux qui avaient proposé cette loi ont cédé et promis que la proposition de loi serait présentée au gouvernement, une fois l'accord avec les représentants du troisième secteur achevé. Le processus législatif a été donc « gelé », les deux parties ont trouvé un accord correct. Ce type d'intervention de la part du cabinet ne s'est plus reproduit dans son gouvernement. Les responsables ont commencé à appliquer plutôt une démarche consultative et ont discuté de leurs intentions avec les organismes non gouvernementaux avant qu'elles ne soient concrétisées. Néanmoins les ONG ont dû faire beaucoup d'efforts pour argumenter au profit du groupement des citoyens libres.



Ainsi la période 2006-2010 n'a pas été, du point de vue des organisations non gouvernementales, une période favorable au développement du troisième secteur. Les relations à l'intérieur du secteur ont été influencées également, dans une certaine mesure, par les facteurs extérieurs, surtout par la crise économique de plus en plus marquante. Celle-ci a fait baisser l'appui du secteur à but non lucratif (surtout du côté du secteur privé et des affaires).

2.5. Profil du troisième secteur contribuant au changement culturel

Disons en conclusion que les vingt années écoulées depuis Novembre 1989, les fruits du groupement et du volontariat ont fait augmenter la qualité de vie en Slovaquie. Les ONG ont formé, répandu et reproduit trois types de richesse spécifique à la société : la richesse cognitive, la richesse des expériences pratiques et la richesse d'un comportement exemplaire « prosocial ».

Cet apport peut être considéré comme la prise du profil clé du secteur à but non lucratif, qui a contribué au changement culturel dans l'esprit de la modernisation démocratique de la Slovaquie.

A. Une partie du secteur s'est formée comme **le contrôle du pouvoir, barrage important contre les tendances autoritaires** dans les années 1993-1998, ce qui a été un renversement clé, un renversement copernicien dans les mentalités dans le pays, avec un héritage long de non autogestion. Les ONG ont persévéré dans leur rôle de contrôle, de défense et de formation d'idées, aussi après 1998, et ceci est toujours d'actualité. De plus, il ne s'est pas seulement agi d'une réflexion intellectuelle, mais les organisations du troisième secteur ont montré qu'elles étaient capables de mobiliser les citoyens.

B. Une autre partie du troisième secteur a montré son potentiel d'expert dans le sens où il est devenu **une source des procédés alternatifs dans le domaine de la politique publique**. La création des propositions alternatives, avec le jugement critique des politiques existantes officielles de l'État, fait augmenter la concurrence « sur le marché des idées », plus précisément « sur le marché des politiques publiques », permet un discours politique plus qualifié et finalement aussi un choix mieux informé des décisions politiques.

C. Un autre segment du troisième secteur a fait ses preuves en tant que **prestataire de services**, n'étant pas seulement complémentaires aux préoccupations de l'État, mais représentant souvent une meilleure alternative. Les ONG ont fait rentrer dans le domaine du service une compétitivité qui n'était pas très présente dans les services publics. Par ce fait, elles ont mis en équilibre les tendances vers le corporatisme, et ainsi vers la recherche d'une image optimale des politiques publiques appropriées.

D. Les organisations non gouvernementales étaient aussi et sont **une sour-**

ce d'innovation ou un « **laboratoire expérimental** ». Elles disposent d'un certain « capital de risques sociaux », dans le cadre duquel, de nouveaux procédés ont pu être testés dans une certaine mesure. Il y avait en Slovaquie une dizaine d'innovations préparées et testées par les organismes non gouvernementaux, certainement car le secteur, comme ensemble, se distinguait par la pluralité des formes. Nous pouvons citer quelques exemples: les assistants roms dans les écoles; les agences de soins infirmiers à domicile; les associations indépendantes pour les femmes après l'opération du sein ; les écoles maternelles alternatives ; les hospices; les centres de resocialisation pour les citoyens ayant une dépendance; les programmes d'emprunts pour les femmes provenant de milieu défavorisé; les centres de maternité; les agences spécialisées de soutien pour les employés pour les groupes sociaux défavorisés (par exemple pour les citoyens avec un handicap); le réseau des femmes leaders de province; les fondations de communauté et leur programme ; les centres de crise pour les femmes torturées; la fête de Noël « Une bonne nouvelle » organisée par le Mouvement des communautés chrétiennes des enfants eRko, qui motive les enfants à penser aux pauvres dans les pays du Tiers monde; les cours alternatifs de langue slovaque pour les enfants provenant de familles hongroises; les organisations environnementales qui s'occupent de la problématique des déchets; MEMORY - centre de réhabilitation ambulante qui offre un service aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer; le bureau juridique et d'avocat gratuit pour les citoyens offert par la Fondation de la *Charte 77* et beaucoup d'autres.

E. Et finalement, quelques organisations non gouvernementales ont commencé à **s'engager dans les actions humanitaires et dans les changements liés à la démocratisation au-delà des frontières de la Slovaquie**. L'aide au développement extérieur était, pour la Slovaquie, un domaine relativement neuf. La transition de la position d'un pays recevant à un pays donnant s'est déroulée très rapidement. De plus, dans la situation où de nombreux problèmes sociaux persistent, qu'il s'agit de résoudre, nous avons besoin de l'aide et de la solidarité des pays plus riches de l'Europe. Néanmoins, la capacité de penser aux autres, de sentir la co-responsabilité des destins des autres et la solution des problèmes globaux représente le germe d'une nouvelle orientation dans les mentalités qui l'emporte sur le provincialisme ainsi que sur les sentiments de l'insignifiance géopolitique et de la petitesse.

3. Développement et adaptation du volontariat en Slovaquie

Alžbeta Mračková

3.1. Volontariat collectif et volontariat dirigé

L'année 1989, représentant le jalon essentiel du développement de la société civile, a entraîné la naissance et le développement de nombreuses organisations non gouvernementales, de groupements formels et informels, de groupes d'auto-aide et d'églises qui ont ouvert l'espace pour le développement du volontariat en Slovaquie. Si je pouvais diviser les années de 1989 à 2012 en deux périodes du point de vue du volontariat, cela serait des années 1989-1998 et 1998-2012. Je me permets d'appeler la première période « la période du volontariat communautaire et collectif », la deuxième période « dirigée et professionnalisée ¹ ».

La première période est liée à la naissance des nouvelles organisations, plus tard, des grandes organisations, qui réunissent les volontaires en fonction de leurs intérêts. On n'utilise pas la notion du « volontariat », il s'agit d'une activité qui fait partie de l'organisation – les organisations n'auraient pas pu être créées et fonctionner sans les enthousiastes. Immédiatement après la chute du rideau de fer, la Loi sur les associations était rédigée chez nous et elle attribue aux relations de membre un rôle important. Cette législation régit le volontariat jusqu'à l'année 2011 dans une « forme collective ». Les volontaires sont les membres qui ont leurs droits et obligations, qui décident sur les affaires des associations civiles, on peut dire qu'ils détiennent une participation dans la « propriété » de l'association. Selon la législation Slovaque les volontaires non-adhérents n'existaient pas jusqu'en 2011.

Après la période du premier boom, aux alentours de 1998, les premières tentatives d'un volontariat dirigé ont apparu en Slovaquie. Celles-ci étaient liées à une divergence du membre organisationnel². L'auteur tchèque Pospíšilová présente une différence entre le membre étant en même

¹ Une division similaire est présentée chez TOŠNER, J., SOZANSKÁ, O. 2002, *Pospíšilová, 2010*

² POSPÍŠILOVÁ, T. 2010

temps le « propriétaire » et le volontaire. Le volontaire n'a pas de part dans l'organisation et a le statut d'un employé rémunéré, est contrôlé et commandé par son supérieur hiérarchique. De nombreuses organisations membres en Slovaquie ont aujourd'hui les méthodes de gestion des volontaires définies et un nouveau type mixte, appelé communautaire-dirigé, émerge. Les organisations en Slovaquie considèrent qu'il est nécessaire d'avoir un nombre important de membres, non seulement pour la loyauté et le sentiment d'appartenance collective, mais aussi pour la communication avec l'environnement externe, pour le lobbying pour les intérêts de leurs membres et enfin pour la possibilité de bénéficier des subventions d'État. Dans le cas de certaines organisations (surtout celles s'occupant des enfants et de la jeunesse) les subventions sont ajustées en faveur des organisations avec un nombre important de membres. Deuxième trait caractéristique du volontariat dirigé est le fait qu'il se déroule dans les organisations professionnelles. Selon Salamon cela veut dire que les organisations gagnent plus de ressources grâce à la vente des services, ils concurrencent pour une aide publique, ils entreprennent, adoptent le langage et la culture du marché.³

C'était justement le passage à un nouveau type professionnalisé du volontariat, un volontariat dirigé, qui a suscité les attentes plus importantes de la part des organisations et volontaires orientés vers l'amélioration de la qualité des services fournis. L'impact des tendances étrangères après 1998 a entraîné une inclination vers un type de volontariat dirigé en Slovaquie. Sur « Dnes », les formations de management des volontaires sont à disposition, fournies par plusieurs organisations, notamment par des centres de volontariat.⁴ Nous lisons et écrivons des livres et des brochures sur la gestion/management des volontaires, donc nous orientons les organisations dans leur travail avec les volontaires par l'intermédiaire des méthodes de la gestion du personnel.⁵ La tendance de la gestion organisée des volontaires apparaît également chez nous avec la naissance des premiers centres de volontariat et des nouvelles activités et programmes de volontariat orientés notamment au travail des volontaires directement avec les gens.

3.1.1. Centres de volontariat

Le premier centre de volontariat en Slovaquie a été créé sous la direction de SAIA - SCTS (Agence slovaque pour l'information académique - Centre de service pour le troisième secteur) en 1998. Sous ses filiales, un réseau

³ Pearce et Salamon in POSPÍŠILOVÁ, T. 2010.

⁴ Plus dans Brozmanová Gregorová et al., 2012

⁵ Mydlíková, 2002, McCurley et Lynch, 2000, Tošner et Sozanská, 2002, Hatoková et al., 2009

des centres de volontariat a été créé sur tout le territoire de la République slovaque. L'année 2001 était le jalon essentiel pour le volontariat dans le monde entier, proclamée par l'ONU comme l'Année internationale du volontariat. Au cours de cette période les centres de volontariat ont réalisé quelques campagnes de promotion. Durant cette période les premières bases de données des opportunités de volontariat ont été créées et on a commencé à parler d'une modification législative possible du volontariat en Slovaquie. Le projet du Centre de volontariat SAIA-SCTS s'est cependant terminé en septembre 2002, malgré la reconnaissance du public que ces activités ont obtenu. La raison était l'échec à obtenir des moyens financiers pour son existence future.

Au cours de la même année, le Centre de volontariat local est créé à Banská Bystrica, à côté de la Faculté pédagogique de l'Université de Matej Bel, plus tard, les autres centres de volontariat, réagissant à un trou dans le domaine de service pour les organisations de volontariat et pour les volontaires en Slovaquie, se créent. En 2006, une association civile C.A.R.D.O. commence à prêter attention à ce sujet et assume au fur et à mesure le rôle du Centre national du volontariat. En 2011, un centre de volontariat unique est fondé à Nitra sous le Centre communautaire. Son caractère unique repose sur le fait, que le centre est créé et soutenu par la collectivité locale – la ville de Nitra. Tous les autres centres (en 2012 il y a 6 centres au total) ne bénéficient pas de l'aide financière directe et régulière de la part de l'État ou de la collectivité et c'est pourquoi jusqu'à présent il est impossible de les soutenir financièrement et ils ne remplissent pas toutes les fonctions des centres de volontariat comme ils devraient⁶. Néanmoins le concept des centres de volontariat est toujours nouveau et les acteurs primordiaux n'ont pas pour le moment reconnu la nécessité de leur existence. Cela cause les problèmes de les soutenir financièrement.⁷

3.2. Activités et campagnes en faveur du volontariat en Slovaquie

Pour promouvoir le statut du volontariat et accroître l'offre d'information sur le volontariat, plusieurs projets ont été réalisés au niveau national,

⁶ Le concept des centres de volontariat provient des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest. Leur rôle est de promouvoir le volontariat au public, d'enseigner les organisations et les volontaires (le management des volontaires), de gérer la base de données des opportunités et des volontaires – interconnecter des volontaires et des organisations, la coopération intrasectorielle et intersectorielle, de visualiser des valeurs du volontariat (apprécier des volontaires), d'exercer l'activité de recherche et de consultation.

⁷ Pour apprendre plus sur les centres de volontariat en Slovaquie: Brozmanová Gregorová et al., 2012.

régional et local en Slovaquie dans le passé. Certains parmi eux étaient organisés par les centres de volontariat, les autres par les organisations exerçant leurs activités dans les différents domaines du volontariat et se consacrant aux différents groupes cibles.

C.A.R.D.O. a apporté dans les années 2006 – 2011 de nouveaux programmes orientés à la propagation du volontariat au public. Il s'agit notamment entre autres d'un portail de service d'internet www.dobrovolnictvo.sk dont l'objectif est de mettre en contact les volontaires et organisations et de fournir les informations sur le volontariat. L'activité suivante, dont l'intention est de propager et de développer le volontariat en Slovaquie, consiste en « Journées du volontariat ». Au cours de deux jours dans l'année les citoyens de la Slovaquie peuvent participer aux activités de volontariat. En 2010 et 2012 le Conseil de la jeunesse de la Slovaquie organise un événement de 72 heures ciblé notamment à la participation des enfants et des jeunes à des activités de volontariat. Les projets qui contribuent à promouvoir le statut du volontariat dans les yeux du public peuvent également inclure les projets de la Fondation Pontis qui soutient systématiquement le volontariat des entreprises et l'investissement communautaire en Slovaquie. Il s'agit notamment du projet Notre Ville. Au cours d'un, voire deux jours, des centaines de volontaires, des dizaines de sociétés, hommes ou femmes, participent aux travaux de volontariat de différents types dans une ville concrète. De nombreuses autres organisations créent leurs initiatives locales ou nationales annuelles (des campagnes).

En Slovaquie, plusieurs autres activités orientées vers la reconnaissance publique du volontariat et vers l'appréciation du travail des volontaires, hommes et femmes, existent. C'était le Centre de volontariat SAIA – SCTS, sous les auspices du Président de la République slovaque, qui a en 1999 mis en œuvre l'appréciation visée directement aux activités de volontariat, sous le nom « Coeur sur la main ». Après la fin du projet du Centre national de volontariat SAIA – SCTS en 2002, ce n'était que le Centre de volontariat de Prešov qui a continué dans l'appréciation des volontaires, hommes et femmes, dans le cadre du mérite « Coeur sur la main ». Depuis 2007 le Centre de volontariat de Banská Bystrica ainsi que d'autres centres et organisations dans les régions de Košice, Žilina et Nitra ont suivi cet exemple.⁸

C'est l'année 2011 qui était significative pour le volontariat en Europe et en Slovaquie et le Conseil d'Europe l'a proclamée pour l'Année européenne du volontariat. En Slovaquie la pression des organisations a dirigé les finances de la Commission européenne vers la recherche dans le domaine

⁸ Brozmanová Gregorová et al., 2012

du volontariat et vers la campagne visée à impliquer le maximum de personnes dans le volontariat. La loi sur le volontariat est devenue priorité au niveau national.

3.3. Recherche sur le volontariat 2011

En 2011, une recherche sur le volontariat, la plus complète jusqu'à présent en Slovaquie, a ainsi été réalisée⁹. Il s'est avéré que depuis les derniers 12 mois les 27.5% de citoyens de plus de 15 ans se sont impliqués dans le volontariat formel (le volontariat dans les organisations). Dans le volontariat informel, c'était les 47.1% de population depuis les derniers 12 mois. Le volontariat en Slovaquie est caractérisé par:

- la participation à peu près équivalente des hommes et des femmes,
- la participation à peu près équivalente des différents groupes d'âges,
- le lien entre le volontariat et l'éducation, plus les gens sont éduqués plus ils s'engagent dans le volontariat,
- le lien entre le volontariat et la situation économique, considérant que ce sont les étudiants et les étudiantes des écoles supérieures, les travailleurs et les gens à la retraite qui participent le plus,
- le lien entre le volontariat et le montant du revenu, les gens les moins actifs du point de vue du classement des salaires sont ceux dont les revenus sont les plus bas, les gens les plus actifs sont ceux dont le revenu est moyen, c'est à dire de 600 à 900 EUR/mois,
- le lien entre l'affiliation, considérant que les membres des organisations ont la tendance d'être plus actifs dans les deux types de volontariat.

Le plus grand espace pour la participation des volontaires est dans les organisations non gouvernementales, ensuite dans les cités, villes et organisations de l'administration publique. Le nombre le plus important de volontaires est dans le domaine des services sociaux pour les différents groupes d'âges, dans le domaine de l'environnement et dans le domaine de l'art et de la culture. Les volontaires slovaques sont motivés pour le volontariat notamment par leur conviction forte de l'importance d'aider les autres et par leur désir de rencontrer à travers du volontariat de nouveaux gens et de créer des nouvelles amitiés. Les autres facteurs de motivation importants sont également, entre autre, s'inspirer de l'expérience du volontariat et apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître les gens ou bien les organisations, la

⁹ Brozmanová Gregorová et al., 2012

réciprocité, acquérir un meilleur sens de l'estime de soi ou image de soi, le désir d'acquérir de nouvelles connaissances, l'expérience ou les contacts liés au travail et la joie de la reconnaissance que le volontariat offre. Les principaux obstacles à la participation au volontariat formel sont « l'omission de la demande » de l'aide, le manque d'informations sur les possibilités de la participation dans le volontariat et le manque de temps.

3.4. Réglementation en matière de volontariat

La problématique de la réglementation en matière de volontariat apparaissait dans les débats entre les organisations non gouvernementales depuis 2001. La réglementation en matière de volontariat devait faire partie du Code de droit à but non lucratif qui a cependant provoqué une forte critique de la part des organisations non gouvernementales et les travaux sur le code ont ainsi été complètement arrêtés en 2002. Depuis l'année 2007, les organisations de volontariat ont recommencé les discussions sur la réglementation en matière de volontariat.

Les élections en 2010 ont aidé à créer le Code. Avant les élections en juin 2010, C.A.R.D.O. a demandé à tous les partis politiques de s'exprimer sur le soutien du développement du volontariat en Slovaquie, entre autre également sur la création de la loi. Le gouvernement de Iveta Radičová a inclus la Loi sur le volontariat dans leur déclaration de mission. Le ministre de l'intérieur a invité en octobre 2010 les représentants des organisations de volontariat à une réunion concernant la question de la création de la loi sur volontariat, à laquelle un groupe de travail pour cette loi a été créée. A la réunion il a été dit que la loi sur le volontariat ne peut être approuvée que sous condition qu'elle n'aura pas d'impact sur le budget d'État, ce qui a fortement limité nos conceptions de la loi. Le ministère de l'intérieur s'est donné pour objectif de mettre la loi sur le volontariat en vigueur d'ici la fin de l'année 2011, donc à l'occasion de l'Année européenne du volontariat.

Les organisations de volontariat attendaient de l'élaboration du projet de la loi surtout la définition et réglementation de la situation juridique du volontaire. De nombreuses organisations en Slovaquie ont en effet fait face aux problèmes suivants, résultant de l'absence de la réglementation:

- L'absence de la définition du volontariat – les volontaires sont considérés comme la main-d'œuvre au noir (il s'agissait notamment des volontaires non-membres)
- Les coûts des volontaires ne sont pas compris comme les coûts approuvés

-
- L'absence de la protection juridique des parties participantes (le volontaire, l'organisation, le client – le bénéficiaire).

Le groupe de travail a travaillé sur le projet de la loi depuis mars 2011. Le ministre de l'intérieur a permis avant la consultation interministérielle une discussion publique dont les conclusions ont été appliquées par le délégué du gouvernement pour le développement de la société civile au cours de la consultation interministérielle en mai 2011. Le Conseil national de la République slovaque a approuvé le projet de la loi le 21/10/2011. La loi est entrée en vigueur le 1er décembre 2011. Le processus d'élaboration de la loi a été vraiment unique en le comparant avec les autres pays de l'Europe de l'est ou de l'Europe centrale. Grâce à la position du délégué pour le développement de la société civile, la majorité de demandes du secteur a été acceptée. En même temps, grâce à nos discussions de plusieurs années au sein du secteur, on a réussi à établir un projet de loi de manière à ce qu'il soit orienté aux droits des volontaires et des organisations, moins à leurs obligations.



L'éventail d'activités volontaires est très large, c'est pourquoi il a été difficile de respecter, lors de la communication avec les ministères, la condition d'une réglementation non-restrictive et bureaucratiquement non-en-

combrante et en même temps d'atteindre qu'elle couvre tous les aspects du volontariat. La discussion au cours de la préparation de la loi dans le cadre du secteur tertiaire concernait quelques domaines. On a polémique notamment sur les différences entre les activités de volontariat et devoirs des membres des organisations, sur la possibilité de l'assurance contre les accidents et de l'assurance de la responsabilité civile, sur la nécessité de l'existence d'un traité écrit et sur l'âge des volontaires.

La loi introduit la notion de l'activité de volontaire. Elle définit l'organisation d'envoi, le bénéficiaire, elle régleme à travers du traité la position juridique de l'organisation d'envoi et du bénéficiaire ainsi que leurs obligations et recommandations vis-à-vis du volontaire. Par exemple le remboursement des frais des volontaires est présenté dans la loi comme une recommandation, respectivement comme le droit du volontaire, parmi les obligations les mesures visant à la protection et à la sécurité du volontaire sont présentées. La loi permet, quand il s'agit d'une activité de volontariat à long terme, de compter les heures consacrées au volontariat dans les heures travaillées pour la retraite professionnelle. Ce qui est important pour les associations civiles fonctionnant sur le principe de membre, c'est que la loi ne différencie pas les volontaires-membres des volontaires non-membres.

La loi a apporté en faveur des organisations de volontariat la possibilité d'utiliser le produit de la taxe assignée de 2% également pour les coûts dans le cadre de l'activité de volontariat, concrètement pour l'organisation de l'activité de volontariat. Elle modifie ensuite la loi sur l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux volontaires qui ont exercé l'activité de volontariat au minimum pendant 40 heures, d'assigner 3% de l'impôt sur le revenu. Les cités ont le droit d'octroyer un avantage fiscal aux volontaires, respectivement de diminution ou de la franchise d'impôt ou de taxe sur le déchet communal ou bien des petits déchets de construction sous condition que les volontaires exercent l'activité de volontariat pour la cité. La loi modifie également le Code de travail et permet un accord entre l'employeur et l'employé pour la libération de l'employé de son travail pour aller effectuer une activité de volontariat sans le remboursement du salaire.

La loi est avantageuse pour les organisations, car elle ne décerne pas les obligations encombrantes. La question se pose de savoir si elle sera remplie dans ce cas là et quels avantages va-t-elle apporter aux organisations (hormis l'impôt sur le revenu de 3%). Le défaut grave de la loi, même en la comparant avec les autres réglementations en Europe, est qu'elle n'a pas créé le cadre d'un soutien financier direct du volontariat.

3.5. Défis pour le volontariat en Slovaquie

La mise en réseaux et les activités communes des centres de volontariat ont abouti en 2011 à l'établissement d'une Plate-forme des centres et organisations de volontariat. La loi sur le volontariat et la coopération avec le gouvernement de la République slovaque y ont contribué. Il était évident que la loi ne va pas soutenir financièrement les centres et organisations de volontariat et qu'on a besoin de continuer les discussions avec le gouvernement. La plate-forme est devenue en 2012 le membre du Conseil du gouvernement pour les organisations non gouvernementales. Ainsi, la première fois dans l'histoire, la voix de volontariat a été entendue également à ce niveau. L'objectif principal de la Plate-forme est de construire les conditions sociales et économiques favorables pour le développement du volontariat en Slovaquie. Selon les membres de la Plate-forme, pour un développement positif du volontariat les activités et objectifs suivants sont nécessaires:¹⁰

- La construction de l'infrastructure du volontariat – les centres et organisations de volontariat de qualité et stables bâtis sur les partenariats entre les secteurs
- La défense de la position juridique et économique des centres de volontariat et des organisations de volontariat
- La promotion du soutien financier du volontariat notamment par l'État et par la collectivité locale
- Le soutien de la création et du développement du poste de travail des coordinateurs et coordinatrices des volontaires dans les organisations non gouvernementales et publiques
- L'amélioration du management des volontaires à travers de la formation et supervision
- La défense du volontariat comme un outil d'éducation informelle et un outil de préparation au marché de travail.

Ils s'agit des buts élevés, je me doute toutefois que sans les accomplir, le développement du volontariat en Slovaquie stagnera. Suite à une expérience de plusieurs années dans le volontariat, je vois quelques domaines problématiques dans le cadre des organisations de volontariat. Il s'agit, entre autres, d'un départ de nombreux professionnels des services de vo-

¹⁰ www.dobrovolnickecentra.sk

lontariat en raison de « burn out » et l'insécurité financière. Ensuite il s'agit du travail de volontariat au cours des « soirées » – beaucoup de gens travaillent dans le secteur non gouvernemental à côté de leur activité salariale principale, ce qui apporte dans le secteur un degré important de non-professionnalité et empêche son développement et partenariat avec les autres secteurs. Je crois que l'éducation, la supervision et les injections financières notamment du côté de l'État et des collectivités pour les organisations de volontariat pourraient résoudre des problèmes et ainsi faire avancer le développement du volontariat. Si non, il peut y avoir une période de stagnation, malgré l'Année européenne du volontariat réussite (2011), comme cela a été le cas et a duré quelques années après l'Année internationale du volontariat en 2001.

Bibliographie et sources

BROZMANOVA GREGOROVA, A. – MATULAYOVA, T. – MRACKOVA, A. – VAVRINCIKOVA, L. – VLASICOVA, J. – KORONY, S., 2012. *Dobrovoľníctvo na Slovensku – výskumné reflexie*. Bratislava: Iuventa – Slovenský inštitút mládeže [Volontariat en Slovaquie – réflexions pour la recherche. Bratislava: Iuventa – l'Institut slovaque de la jeunesse].

FRIC, P., POSPISILOVA, T. 2010. *Vzorci a hodnoty dobrovoľníctví v české společnosti na začátku 21. století* [Formules et les valeurs du volontariat dans la société tchèque en début du 21er siècle]. Prague: AGNES.

HATOKOVA, M., et al. 2009. *Sprevádzanie chorých a zomierajúcich. Dobrovoľníctvo v nemocniciach a paliatívnych zariadeniach* [Nous accompagnons les malades et les moribonds. Volontariat dans les hôpitaux et dans les établissements de soin palliatif]. Bratislava: La maison d'édition Don Bosco.

MCCURLEY, S., LYNCH, R. 2000. *Manažment dobrovoľníkov* [Management des volontaires]. Bratislava: SAIA.

MYDLIKOVA, E, 2002. *Dobrovoľníctvo na Slovensku alebo Čo si počať s dobrovoľníkom* [Volontariat en Slovaquie ou Quoi faire avec un volontaire]. Bratislava: ASSP.

TOSNER, J., SOZANSKA, O. 2002. *Dobrovoľníci a metodika práce s nimi v organizáciách* [Volontaires et méthodes de travail avec eux dans les organisations]. Prague: Portál, 2002.

La source recommandée: www.dobrovolnickecentra.sk

4. DONATION EN SLOVAQUIE : ENTRE MODERNITÉ ET TRADITION

Boris Strečanský

Je suppose que le sujet de la donation est intéressant non seulement en Slovaquie mais intéressant d'une manière générale, et ceci est dû à deux raisons principales. D'abord, la donation concerne les ressources ou bien l'accès à ces ressources dont le volume est limité. Et ce qui est rare est cher. La donation répartit les ressources de la société d'une façon particulière, à laquelle on n'est pas habitué. C'est pour cela que c'est intéressant. Certains y voient la possibilité d'obtenir les ressources pour leur activité ou de satisfaire leurs propres besoins. Ce sujet est intéressant aussi pour ceux qui sont habitués au *quid pro quo*, à savoir au donnant-donnant. Il est intéressant aussi parce qu'il touche quelque chose de très personnel, voire d'intime, comme le fait de tendre la main, geste unilatéral de l'homme vis-à-vis du monde, avec tous les risques et les joies qui en ressortent. C'est donc personnel parce que, derrière la donation, c'est l'histoire d'un homme qui donne et d'un autre qui reçoit.

La tradition de l'aide mutuelle en Slovaquie est très ancienne, et cela surtout au sein de la famille, entre voisins ou entre amis. Plusieurs recherches montrent que près de la moitié des habitants aide quelqu'un au cours de l'année, soit matériellement, soit financièrement. De nombreuses organisations et individus pratiquent la philanthropie, le don et l'aide aux autres. Ce texte s'efforce d'aborder brièvement le développement de la donation en Slovaquie et de réfléchir à ses transformations.

4.1. Formes de donation: non seulement l'argent, mais aussi le temps et l'aide à une personne inconnue

La donation se comprend d'habitude en tant que don d'argent. Ceci est aussi un des indicateurs de plusieurs recherches qui étudient et comparent la donation chez nous et dans le monde. Cet indicateur varie autour de 40 % en Slovaquie depuis 2004: c'est le nombre de personnes qui ont répondu positivement à la question de savoir si elles avaient aidé une organisation,

une institution, une organisation à but non lucratif, un village, une initiative ou un individu au cours des 12 derniers mois. Il est intéressant de voir que ce pourcentage n'a pas sensiblement changé depuis 10 ans, ce qui veut dire que même la crise économique-financière qui a touché la Slovaquie après 2008 n'a pas influencé les décisions liées à la donation. Ceci confirme d'une certaine mesure la thèse que la décision relative au don ne relève pas directement d'une richesse objective. La crise va bien évidemment se refléter sur le volume des ressources attribuées.

Le World GivingIndex (Indice mondial de donation), publié par la CharitiesAidFoundation pour l'année 2011, a tenté de faire une comparaison de la donation. La Slovaquie se place dans le deuxième tiers sur une échelle globale fictive, à savoir à la 113e place sur 153 pays. Ce classement n'est pas très flatteur¹. Mais l'essentiel est que l'indice de mesure de donation ne visait pas seulement les questions d'argent, mais il prenait en compte deux autres dimensions de la donation: **le volontariat et l'aide à une personne inconnue**. Et ce sont aussi les dimensions-clé de la donation: dans le cas du volontariat, il s'agit de donner de son temps sous forme de travail, de compétences, de savoir-faire, d'attention. Et dans le cas de l'aide à une personne inconnue, il s'agit d'exprimer le rapport basé sur la confiance ou la méfiance par rapport au monde, à savoir le *capital social franchi*, qui n'est pas lié seulement aux personnes qui nous sont proches, mais aussi aux personnes inconnues. Ce capital social franchi a plus de valeur que le capital traditionnel entre les amis, les membres de la famille et entre les personnes qui se connaissent. Par curiosité, à l'échelle globale, 21 % de la population mondiale a offert son temps libre, 29 % ont donné de l'argent pour un but humanitaire et 47 % ont aidé une personne inconnue. L'indice pour la Slovaquie mentionne que 25 % de la population slovaque a donné de l'argent, le taux de volontariat est de 16 % et l'aide à une personne inconnue s'élève à 33 %, ce qui veut dire que nous avons du retard par rapport à la moyenne globale au niveau de tous les indicateurs.

Malgré les limites et les distorsions que les indices globaux comprennent obligatoirement, ils offrent de l'extérieur une vue précieuse sur la Slovaquie et sur le phénomène de donation.

Le constat que la relation entre le sentiment subjectif de bonheur et l'octroi de l'aide est plus fort que celui présent entre la richesse et la donation objectives est un de ces phénomènes. Le fait de vivre le bonheur est très subjectif et n'est pas lié à une richesse objective. Cet indice est à l'origine de la thèse qui soutient que les pays où les gens ont une impression de bonheur sont plus généreux que les pays où les gens sont moins heureux, même

¹ https://www.cafonline.org/pdf/World_Giving_Index_2011_191211.pdf

s'ils peuvent être objectivement plus fortunés. Ceci est aussi valable pour la Slovaquie. Actuellement, vingt ans après un changement politique fondamental, nous sommes à la quarantième place selon le PIB par habitant et à 58e place de la puissance totale du PIB parmi les 204 pays du Monde. Nous faisons partie des pays ayant les recettes les plus importantes d'après la classification de la Banque mondiale (70 pays au total). Malgré ce fait, beaucoup d'autres pays, qui ne sont pas au même niveau que nous quant aux indicateurs économiques de développement, nous dépassent dans le taux de donation. Néanmoins cette conclusion n'est pas absolue, car la recherche confirme le fait que la donation dépend de la richesse et du développement économique, seulement cette relation n'est pas automatique et mécanique, mais des facteurs subjectifs sont à prendre en compte, comme « le fait de vivre le bonheur », comme nous l'avons déjà mentionné.

Les sondages mondiaux et nationaux montrent que la donation est fonction de l'âge. Plus nous sommes vieux, plus nous faisons preuve de charité, de même, les femmes sont plus enclines à donner que les hommes. Il semble que cette formule est valable pour tous les types de société, qu'elle soit du premier, second ou tiers monde, soit pour le sud global ou le nord développé.

Arrêtons-nous un peu sur l'idée d'aider un inconnu. Nous pouvons prendre comme exemple la façon dont notre société réagit d'une manière institutionnelle aux migrants: les étrangers inconnus qui apparaissent soudain dans notre pays. Il existe un index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX) et il compare les politiques d'intégration dans 31 pays d'Europe et d'Amérique du nord, en étudiant 148 indicateurs des politiques dans sept domaines, à savoir: le marché du travail, la structure de la famille, l'éducation, la participation politique, les conditions pour obtenir un permis de séjour, etc². D'après cet index, la Slovaquie occupait en 2010 la 29e place sur 31 pays. Et ceci, dans la situation où le rapport des étrangers par population de la République slovaque augmente: elle a triplé ces 7 dernières années. Mais la nationalité est de moins en moins accordée et elle chute nettement depuis 2007.

Si les institutions et leur politique reflètent les préférences des électeurs et leurs valeurs, et reflètent ainsi les préférences de la société politique, alors la fameuse hospitalité des Slovaques est en retrait. Et à travers nos institutions, nous donnons l'impression d'être soupçonneux et réservés. C'est aussi un des moyens de concevoir la donation; non seulement par le don d'argent, mais aussi à travers notre attitude et notre volonté d'aider les gens qui nous sont étrangers. Il n'est donc pas surprenant que nous soyons classés dans le deuxième tiers de l'indice.

² <http://www.mipex.eu/slovakia>

4.2. Traditions culturelles et donation en Slovaquie

La donation en Slovaquie est influencée par les modèles culturels de comportement et par les traditions typiques du territoire de l'Europe centrale. Celles-ci expliquent les facteurs suivants:

a) religion: **l'orientation chrétienne, et surtout de confession catholique**, de la population slovaque dans le contexte de la donation, signifie la tendance à aider les pauvres et les miséreux, un certain défi moral accepté par toute la société, à savoir que les gens devraient aider les miséreux, aider ceux qui sont « en bas ». Le modèle qui est plus courant chez les cultures protestantes, orienté vers le fait d'aider ceux qui ont du succès pour qu'ils soient encore meilleurs et le fait de valoriser le succès individuel ne sont pas typiques en Slovaquie, même si nous ne pouvons pas dire qu'ils n'existent pas. La donation en Slovaquie est beaucoup influencée par ce fait, et beaucoup de décisions en matière de donation sont prises sur la base de la motivation chrétienne d'aider autrui ou le miséreux. Et les sondages prouvent que les donateurs ont souvent une orientation religieuse.

b) **le caractère paysan-montagnard-agriculteur des habitants slovaques** est conservateur dans le choix des sujets du soutien et dont les comportements sociaux et politiques sont ancrés dans les traditions, une stabilité et une permanence³. La culture de la ville et ses phénomènes ont moins de tradition en Slovaquie et, pour cette raison, il est difficile de trouver une unité dans l'expression de la donation car celle-ci dépend du développement de la culture bourgeoise. Ce furent surtout les entrepreneurs prospères de la première moitié du XXe siècle ou encore les descendants des familles très riches qui ont initié la tradition du don dans le monde, et ils ont été en Slovaquie et par rapport au développement historique moins nombreux.

4.3. Le rôle de l'État qui évolue et son influence sur les formes de donation en Slovaquie aujourd'hui

La donation est influencée dans une mesure importante par le changement

³ Voir Vašečka M.: O vzťahoch k iným a k sebe: diverzita v krajine pod Tatrami [*Sur les relations vers les autres et vers soi-même : la diversité dans le pays sous les Tatras*], in: Kde sme my? Mentálne mapy Slovenska; Bútorá M. – Kollár M. – Mesežnikov G. – Bútorová Z. eds, Inštitút pre verejnú otázku, Bratislava, 2010 ou Lipták Ľ: Slovensko v 20. Storočí [*La Slovaquie au 20e siècle*].

du rôle et des fonctions de l'État au cours du XXe siècle, car il s'agit de vases communicants. La Slovaquie a vécu au cours du dernier siècle plusieurs types de fonctionnement de l'État qui étaient absolument différents. Et ces influences multiples reflètent le visage de la donation d'aujourd'hui.

Au début du XXe siècle, nous avons vécu près de vingt ans (et avant pendant quelques siècles) de notre vie à l'intérieur de la monarchie austro-hongroise, à l'intérieur d'une puissance controversée de l'Europe qui n'arrivait plus à se moderniser face au déclin des temps modernes. Par la suite, nous avons vécu une expérience courte mais plus vitale avec le capitalisme démocratique bouillonnant au sein de l'État qui venait d'être créé après la première guerre mondiale: la Tchécoslovaquie de 1918 à 1938.

Cette période, qui fut essentiellement une période tranquille et prospère, a été remplacée par un État slovaque autoritaire pro-fasciste et guerrier qui a été lui-même remplacé au bout de quelques années par le gouvernement totalitaire du parti communiste avec un état extrêmement fort entre 1948 et 1989.

L'État communiste est devenu un État total qui déclarait s'assurer de tout et les habitants se sont habitués à ce modèle pendant quarante ans. Pour cela, même aujourd'hui, de nombreuses personnes continuent à avoir inconsciemment des attentes vis-à-vis de l'État qu'ils voient en totalité responsable des domaines comme l'éducation, les soins médicaux ou l'aide sociale. Bien des personnes n'acceptent pas de devoir assumer cette responsabilité personnelle dans ces domaines (partant des fraudes, du respect des règles à travers un changement conscient d'une bonne hygiène de vie jusqu'aux dons en faveur de ces domaines).

L'État communiste déclinant, surtout en 1968, n'a pas été capable de remplir ses promesses et le public a commencé à considérer ses promesses cyniquement et n'a plus compté sur elles, mais il a compté sur les amis ou les membres de la famille. De là viennent les bases du clientélisme, le modèle que nous avons connu durant vingt années et jusqu'en 1989.

L'étatisme extrême du communisme déclinant a provoqué d'une manière naturelle une contre-réaction sous la forme d'un pendule orienté vers le marché et les solutions du marché. Cette oscillation pourrait, dans le cas idéal, soutenir aussi l'initiative privée au bénéfice du public, à savoir la donation. Malheureusement, ce ne fut pas automatiquement le cas. L'espace entre l'État et le marché ne s'est pas agrandi, l'intérêt économique et la logique de marché liée à l'État ont présenté une nouvelle hégémonie de l'espace public. Le système hybride est né là où ces deux tendances se croisaient. L'espace pour une initiative privée au bénéfice public - à savoir

l'espace pour la donation et le troisième secteur – le troisième secteur doit se battre doucement et péniblement pour avoir sa place, et il est souvent en compétition avec l'État ou d'autres solutions de marché des autres acteurs.

Depuis 1989, à savoir ces 20 dernières années, on passe du modèle socialiste au modèle démocratique-libéral tandis que le rôle de l'État s'est considérablement réduit au cours des dernières années par rapport à la période précédente. Après la période du communisme, l'État a perdu du crédit en tant que garant des services ou du droit, et la période après 1989 contient les éléments de l'anomie du « capitalisme sauvage » ou de « la ruée vers l'or » où la dimension économique du développement est devenue précieuse et la philosophie de l'évolution naturelle, d'un certain darwinisme social, où le droit du plus fort règne, est devenue une des philosophies-clé.

4.4. La donation en Slovaquie aujourd'hui

Après 1998, le système politique et économique s'est stabilisé et la direction de la Slovaquie vers les instances de l'Union européenne a été définie. Nous sommes les témoins d'un développement économique rapide, mais aussi d'un développement de la donation sous différentes formes.

Le nombre de collectes publiques augmente et de nouvelles façons de s'adresser au public sont nées: la façon traditionnelle d'aborder les gens dans la rue pour qu'ils donnent de l'argent en liquide dans une urne, puis une contribution envoyée par le service DMS – Donor Message Service⁴ – sous forme d'un texto de don ou bien le système du soutien comme « Dobrý anjel » (*Ange gardien*, pour les enfants et les familles ayant un patient souffrant d'un cancer ou d'une autre maladie du système) ou bien « Hodina deťom » (*L'heure pour les enfants*, soutien aux enfants et aux jeunes) qui permettent aux citoyens de contribuer régulièrement à un sujet en particulier. Dans ce cas-là, il s'agit d'une donation volontaire.

Au cours des dernières années, les premières hirondelles timides apparaissent sous forme de donateurs plus importants: des entrepreneurs prospères qui créent des fondations. Les personnalités connues des médias s'engagent aussi dans les œuvres caritatives, et plusieurs médias et entreprises profitent d'associer des objectifs caritatifs avec la présentation dans les médias et le soutien par le service des relations publiques.

⁴ <http://www.donorsforum.cz/sluzby-a-projekty/darcovstvi-pro-verejnost/dms.html>

Au cours des dernières années, à côté des collectes publiques auprès des particuliers, de nouveaux outils font appel aux gens pour aider moyennant le paiement d'un texto (texto de don), grâce à internet (www.dakujeme.sk, www.dobrakrajina.sk, www.ludialudom.sk) ou bien les distributeurs automatiques de billets. Pour l'instant, plusieurs mécanismes utilisés couramment à l'étranger comme Direct Debit (dans ce cas-là, les banques acceptent un formulaire avec l'accord écrit pour un prélèvement régulier du compte au profit du bénéficiaire, accord obtenu directement auprès du donateur potentiel).

La philanthropie institutionnelle fait aussi partie de l'éventail des donations, à savoir les fondations. D'après le Centre pour la philanthropie, 404 fondations ont accordé en 2010 en Slovaquie **des dons et des subventions d'une valeur de 32,8 millions d'euros**, ce qui représente 2,2 millions d'euros de plus que l'année précédente. Les 41 plus grandes fondations ont redistribué 91% de la somme totale allouée aux activités d'utilité publique ou bien dans des cas d'urgence. Les fondations financent leurs activités grâce aux 2% de l'assignation fiscale des personnes physiques et morales (14,1 millions d'euros), grâce à l'aide des entreprises privées, des donateurs particuliers ou, dans la plupart des cas, grâce aux collectes publiques ou aux donateurs étrangers, aux fondations ou aux subventions des ressources publiques provenant surtout du Gouvernement de la République slovaque et, dans une moindre mesure, grâce aux recettes obtenues par leurs propres activités.

Les fondations en Slovaquie, en 2010, détenaient des actifs d'un montant de 66,4 millions d'euros. L'octroi de subventions pour la réalisation de projets d'utilité publique est une de leurs activités principales. La plupart des fondations offre des subventions sous forme de programmes de subvention ouverts où chacun qui remplit les critères d'aide peut s'inscrire. Une croissance modérée mais continue des fondations dès 2008 peut être liée au fait que plusieurs entrepreneurs ont créé leur propre fondation.

La philanthropie d'entreprise est devenue partie intégrante de la politique et de l'image de plusieurs grandes entreprises étrangères et nationales. Le nombre de fondations d'entreprise a triplé ces 10 dernières années, ce qui est dû, dans une large mesure, à une modification législative et fiscale combinée avec la possibilité de bénéficier des 2 % de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas-là, les entreprises peuvent accorder 2 % de leur impôt sur le revenu à une organisation à but non-lucratif de leur choix ou bien à une fondation. De nombreuses entreprises ont créé leur propres fondations et ceci a été la raison de la croissance du nombre des fondations d'entreprises. Les effets sont tout autant positifs que négatifs: dans le domaine des activités

d'utilité publique, les ressources financières arrivent et les entreprises font leur propre expérience avec le fonctionnement des fondations.

Au premier abord, la donation des entreprises en Slovaquie (grâce à la communication à travers les médias) peut sembler plus développée que celle de la philanthropie individuelle. Cependant, une grande majorité des donateurs particuliers demeure inconnue des médias parce que, à la différence des entreprises donatrices, elle se réalise sans le soutien des départements de marketing ou de communication.

Des petits donateurs changent aussi la façon de penser. La visibilité et la connaissance du nom de la fondation restent encore de nos jours le critère décisif du soutien de la fondation que le donateur a décidé d'aider. La transparence et les informations sur la personne bénéficiaire jouent le rôle plus important, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Il est indispensable que les donateurs aient une confiance absolue envers les organisations à but non lucratif et les projets auxquels ils contribuent. Ainsi, la philanthropie pourrait gagner le respect en général du large public. La plupart des gens ne se rend pas encore compte, en Slovaquie, que le choix de l'organisation ou du projet, ainsi que le contrôle de l'utilisation de leur don, dépendent entièrement d'eux.

En avril 2011, la Coalition des organisations non-gouvernementales pour le soutien aux donations de particuliers a été créée, inspirée par des projets semblables à l'étranger⁵. Sa mission est d'aider à développer les conditions favorables pour la donation de particuliers, à défendre les intérêts communs des membres et à éliminer les obstacles qui compliquent le processus de donation, à créer une plate-forme pour la collaboration mutuelle et l'échange d'expériences concernant le mécénat de la part de particuliers. Les organisations non-gouvernementales rassemblées dans cette coalition veulent accéder à des outils qui faciliteraient la donation régulière. Il s'agit par exemple du « Direct debit » et des paiements réguliers par carte, mais aussi du développement des normes éthiques des organisations qui reçoivent les dons de la part du public.

⁵ 12 ONG sont les membres fondateurs de la Coalition : l'Association des fondations communautaires de Slovaquie, le Centre pour la philanthropie, L'homme en danger, eRKO – association des collectivités chrétiennes des enfants, Greenpeace, la Fondation pour les enfants de Slovaquie, la Charité catholique slovaque, la Fondation Integra, le Centre slovaque du mécénat, le Comité slovaque pour l'UNICEF, le Registre slovaque des cellules-souche sanguines du placenta, l'association WellGiving

5. Les organisations d'enfants et de jeunes en Slovaquie

Ondrej Gallo

De mon point de vue, les organisations d'enfants et de jeunes constituent un phénomène très intéressant de la société civile après 1989. Malgré le fait de devoir se battre contre une mauvaise réputation qui rappelait l'organisation de jeunesse pendant le communisme, elles sont très vite devenues un élément ancré au sein de l'ensemble du secteur non-gouvernemental. Malgré les changements radicaux de la société slovaque depuis ces vingt dernières années et malgré un nombre infini de loisirs possibles offerts aux jeunes actuellement, ces organisations comptent plus de 60 000 enfants et jeunes¹ avec lesquels ils travaillent régulièrement. Est-ce beaucoup ou peu ? Une réponse univoque n'existe assurément pas. J'essaierai dans mon article de parler des moments-clé de l'évolution du secteur des organisations non-gouvernementales d'enfants et de jeunes, de leur orientation, de leur création et de l'existence d'une organisation mère et de son rapport avec l'Etat. Et j'ajouterai peut-être quelques perspectives actuelles ainsi que l'avenir de ces organisations.

Il est important d'expliquer ce que j'entends par organisations d'enfants et de jeunes. Le spectre des organisations non-gouvernementales en Slovaquie (et dans chaque société) est très large et nombre d'entre elles travaillent avec les jeunes. Dans les années 90, dans le cadre de ce spectre, un groupe relativement homogène d'organisations d'enfants et de jeunes s'est créé, ayant pour objectif ou mission principale de travailler régulièrement avec les jeunes gens ; et ces organisations ne se différaient que par la spécificité de leur orientation thématique (par exemple le développement spirituel, l'éducation environnementale, le soutien du volontariat, etc..).

5.1. D'où sont sorties les organisations d'enfants et de jeunes après 1989?

Pour pouvoir comprendre la naissance et le développement des organisa-

¹ D'après le recensement de la population de 2011, la Slovaquie compte 5 400 000 habitants.

tions d'enfants et de jeunes dans les années 90, une petite excursion historique avant la chute de l'ancien bloc socialiste est nécessaire. En même temps, avec le nouvel aménagement de la société après la révolution de 1989, la société civile a commencé à se constituer en Slovaquie. Le secteur des organisations non-gouvernementales d'enfants et de jeunes, qui a commencé à être actif dès les années 90, s'est inspiré de plusieurs « sources ».

Quelques associations, qui existaient avant 1948 (ou bien avant 1939, c'est-à-dire avant la dictature fasciste de l'État slovaque) et qui ne pouvaient pas fonctionner d'une manière légale pendant la Tchécoslovaquie totalitaire, ont repris leurs activités. Il s'agissait surtout du rétablissement du scoutisme slovaque, de l'association YMCA ou de la Jeunesse salésienne qui bénéficiaient en Slovaquie d'une longue tradition datant de l'entre-deux guerres. Aujourd'hui encore, elles font partie des plus actives et des plus grandes organisations d'enfants et de jeunes.

Ensuite les organisations non-gouvernementales chrétiennes représentaient un autre mouvement. Elles sont issues de mouvements existants agissant durant la période avant 1989 dans l'illégalité et appartenaient à l'« église souterraine ». Plusieurs organisations toujours actives sont nées de ce tissu clandestin. L'eRko, la plus grande organisation d'enfants à l'heure actuelle est une association de communautés chrétiennes d'enfants qui compte plus de 900 membres.

Le régime communiste a créé, après 1948, une organisation de jeunesse unie – l'Organisation pionnière de l'Union socialiste de la jeunesse (le Pionnier) – qui était jusque dans les années 80 la seule organisation officielle de jeunesse (à l'exception d'un court assouplissement de la situation entre 1967 et 1970 où, par exemple, le scoutisme a aussi renouvelé ses activités). Au début des années 80, de nouvelles initiatives civiles ont été créées, tolérées de la part du régime déjà à bout de souffle. Dans le domaine du travail avec la jeunesse, nous pouvons citer par exemple: *Strom života* (L'arbre de la vie), qui fonctionnait en tant que mouvement écologique, ou bien *Úsmev ako dar* (Le sourire comme un don) travaillant avec les enfants issus d'orphelinats. Ces initiatives se sont transformées après 1989 en organisations non-gouvernementales.

Donc, après 1989, le secteur de la jeunesse était relativement prêt à une nouvelle situation. Aussitôt que cela a été possible, de nombreuses organisations ont commencé à s'inscrire en tant qu'associations ou bien organisations à but non lucratif. Néanmoins, les jeunes avaient (et en partie, ils continuent à avoir) certains préjugés vis-à-vis de l'implication dans ce type d'organisations. Ceci est dû à une mauvaise expérience liée à la période

avant 1989 où la participation à des organisations de jeunesse (l'Union socialiste de jeunesse et ses organismes associés) était obligatoire ou bien, si les jeunes refusaient d'être membres, ils risquaient une sanction (par exemple: problèmes pour intégrer l'université).

5.2. Comment est le secteur aujourd'hui?

Plusieurs courants marquants qui continuent encore aujourd'hui se sont formés dans les années 90.

Les organisations dont les objectifs et la philosophie s'attachent à l'éveil et au développement spirituel des enfants et des jeunes gens ont acquis une position importante tout en tenant compte du caractère chrétien traditionnel de la société slovaque, ainsi qu'une position dominante du point de vue des associations dans toute la Slovaquie. Il s'agit surtout des organisations chrétiennes déjà mentionnées, à savoir eRko et Domka – Association de la jeunesse salésienne, ZKSM (Association des collectivités chrétiennes de jeunes), SEM (Association de la jeunesse évangélique), ZMM (Association de la jeunesse mariale) et beaucoup d'autres communautés intervenant au niveau local. L'élément chrétien fait toujours partie intégrante des organisations comme le scoutisme slovaque et YMCA. Ces organisations rassemblent plus de 40 000 d'enfants et de jeunes gens en Slovaquie.

Au cours des années 90, les groupes d'étudiants des établissements supérieurs se sont mis à former des associations (par exemple, les filiales des associations ELSA ou AISEC). À la différence des pays voisins comme la Pologne, la Hongrie ou la Slovénie où les associations des étudiants des établissements supérieurs représentent un élément dominant du secteur des organisations de jeunesse, les organisations slovaques ne regroupent qu'un nombre faible d'étudiants. En Slovaquie, nous parlons de dizaines ou au maximum de centaines de membres (par exemple la plus grande association de ce type – AISEC – compte 300 membres). Les organisations politiques de jeunesse ciblent surtout les étudiants des établissements supérieurs. Et presque tous les partis politiques travaillent en collaboration avec leur composante « jeunesse », qu'il s'agisse d'organisations indépendantes (par ex. La jeunesse démocratique et civile, qui s'adresse aux électeurs de droite, est la plus ancienne organisation de ce type, ou bien les jeunes démocrates sociaux associés au parti gouvernant, à savoir Smer – démocratie sociale), soit des plate-formes des partis politiques. Mais ces organisations rassemblent relativement très peu de membres.

Il est impossible de classer précisément un grand groupe d'organisations car elles ne diffèrent pas trop dans leur façon de travailler avec les enfants et les jeunes gens, plutôt chacune est orientée vers un domaine ou un sujet spécifique. De grandes (chaque organisation qui a plus de 1000 membres est considérée comme « grande » en Slovaquie) organisations se concentrent sur les domaines de l'écologie, et de l'éducation environnementale, du volontariat, des droits de l'enfant, ou bien elles sont orientées vers le travail avec un groupe spécifique d'enfants et de jeunes gens – à titre d'exemple les enfants souffrant d'un handicap physique.



Le système du travail avec les jeunes gens est tout ce qui relie ces organisations. Ce système est basé sur un travail systématique et sur le long terme ainsi que sur l'éducation informelle. Et celle-ci, dans les organisations, relève d'une relation amicale et de soutien entre le volontaire/l'animateur et les enfants et les jeunes, ainsi qu'entre eux. L'éducation informelle vise à faire le lien entre les connaissances et les compétences des enfants et des jeunes gens et les situations et leurs expériences au quotidien. Pour ce faire,

elle utilise différents méthodes et modalités de l'enseignement actif et par l'expérience comme par exemple le jeu, les simulations, la résolution des problèmes, les jeux de rôles, les discussions, les feed-back etc. Le processus de l'apport de l'expérience dans la conscience et, par la suite, l'application des connaissances acquises ou enrichies et des compétences dans la vie pratique est un élément important de l'éducation informelle chez les enfants et les jeunes.

Nous parlons toujours des grandes organisations d'enfants et de jeunes intervenant sur tout le territoire slovaque. Les organisations de ce type sont nées surtout dans les années 90. Actuellement et depuis ces dernières années, nous observons une tendance différente : le nombre de membres baisse systématiquement (même si ce n'est pas de façon radicale) et aucune nouvelle organisation de ce type ne se forme. Les jeunes gens ont plutôt tendance à fonctionner au niveau local et c'est là qu'ils mettent leurs idées en forme. L'existence des réseaux sociaux et leur caractère de masse chez les jeunes présentent l'outil idéal pour se mobiliser et créer différentes initiatives informelles. Quelques unes prennent plus tard une forme plus cadrée (par exemple par la création d'une association), mais il existe de nombreux cas où les jeunes travaillent au niveau de l'activisme civil occasionnel.

5.3. Organisation mère

L'identité commune de ces organisations d'enfants et de jeunes s'est aussi manifestée par le besoin de créer une organisation mère qui pourrait les représenter. Pratiquement tout de suite, en 1990, le Conseil de la jeunesse de la Slovaquie (RmS) a été créé. Cet organisme est encore aujourd'hui la plus importante plate-forme pour les organisations non-gouvernementales d'enfants et de jeunes: elle chapeaute plus de 30 organisations regroupant plus de 55 000 membres.

Où est né le besoin d'avoir une organisation mère ? Nous pourrions dire tout simplement que les organisations ont identifié dès le début les besoins fondamentaux : former une structure qui défendrait leurs intérêts et qui les représenterait au niveau international.

Pendant les premières années de l'existence, la RmS a défini deux objectifs : représenter les organisations d'enfants et de jeunes vis-à-vis de l'administration publique et des organismes législatifs et vis-à-vis de l'étranger.

Au début, la RmS a joué par rapport à l'administration publique surtout un rôle de « négociateur/intermédiaire » lors de la définition de l'aide de l'État aux activités du temps libre des enfants et des jeunes gens. Elle était aussi active au moment de l'instauration des règles concernant l'aide sous forme de subventions, ainsi que du contrôle de la transparence de la distribution des ressources financières. Au fur et à mesure, plus d'attention a été accordée à la formation de la politique publique et de la législation qui influençait l'activité des associations. L'année 1995 constitue un tournant, c'est là où l'assemblée générale de la RmS a pris la décision de créer un secrétariat professionnel. Ainsi, une capacité technique a été créée qui permettait à la RmS d'être partiellement un interlocuteur valable devant les instances étatiques et de soumettre des remarques pertinentes par rapport à l'adoption de politiques et de lois.

Ce processus coïncidait avec l'effort de l'État de concevoir une politique indépendante vis-à-vis de la jeunesse (youth policy). Dans les années 90, l'État s'est essentiellement concentré sur la problématique du temps libre des enfants et de la jeunesse sous la tutelle du Ministère de l'éducation de la République slovaque. Peu à peu, surtout sous l'influence du processus de l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, le sujet des enfants et de la jeunesse a commencé à être conçu en tant que politique indépendante qui devait être réalisée comme une priorité horizontale en collaboration avec plusieurs ministères et acteurs-clé (stakeholders) de ce domaine. Au cours des dernières décennies, la RmS est un des acteurs-clé lors de la création de la politique pour la jeunesse et elle fait partie du processus de consultation par rapport à pratiquement toutes les mesures importantes dans ce domaine (par exemple au moment de la création de la loi sur l'aide au travail avec les jeunes ou au moment de la préparation des plans d'action de la politique pour la jeunesse).

Ce point de vue sur la participation de la RmS quant à la formulation de la politique d'état est évidemment très simplifié et idéalisé. Les consultations ne se déroulent souvent qu'au niveau formel et les remarques de la part des ONG n'y sont pas prises en compte. En général, nous pouvons dire que faire valoir ces remarques dépend de plusieurs facteurs : de la capacité technique de l'organisation et de ces capacités d'argumentation (et représentation et défense de leurs intérêts), de leur importance pour les organisations d'enfants et de jeunes, de leur capacité de « s'y battre » et de l'acceptation du secteur non-gouvernemental par l'establishment gouvernemental.

Dans la première décennie de son existence, la RmS a aussi eu un important rôle de représentant du secteur non-gouvernemental de la jeunesse à

l'étranger. Au début des années 90, la RmS a entamé une intense collaboration avec les organisations étrangères CENYC (Conseil des conseils nationaux de jeunesse européens) et, plus tard, elle est devenue le cofondateur du Forum européen de jeunesse. Mais ce rôle a peu à peu perdu de son importance. La plupart de ces organisations-membres s'est établie avec le temps dans des autres structures internationales à travers des projets internationaux et a noué de nouveaux partenariats avec des organisations étrangères ayant la même orientation.

5.4. Conseil de la jeunesse de la Slovaquie aujourd'hui

La RmS est différente aujourd'hui de ce qu'elle était au moment de sa création. Ses objectifs principaux n'ont pas changé : elle continue à jouer le rôle de représentant des organisations d'enfants et de jeunes, mais son portefeuille d'activités s'est considérablement élargi. Elle a toujours la fonction d'une plate-forme dont l'objectif prioritaire est de représenter ses membres vis-à-vis des organismes étatiques. Ce besoin est moins présent que dans les années 90 parce que le milieu où les organisations travaillent est relativement stable, du point de vue de la législation et aussi du point de vue du soutien financier pour les organisations d'enfants et de jeunes accordé par l'État. Les organisations visent à professionnaliser les activités des associations (par exemple en réalisant différents séminaires et formations), à promouvoir les activités des associations auprès du public. Ces dernières années, la RmS réalise de nombreux projets pour présenter les besoins et l'importance de l'éducation informelle, du volontariat ou de la participation active des jeunes gens.

5.5. Le secteur des organisations d'enfants et de jeunes et son avenir

Comme je l'ai déjà mentionné, la société a changé d'une manière assez radicale au cours de la dernière décennie, surtout les enfants et les jeunes gens qui vivent une vie très dynamique (réelle et virtuelle aussi) avec un grand nombre de possibilités et d'occasions d'occuper leur temps libre. D'après les recherches, les organisations d'enfants et de jeunes n'attirent qu'à peu près 10% d'enfants et de jeunes gens aujourd'hui. Est-ce trop ou peu? Je

l'ignore. Mais je considère le travail de ces organisations comme très important. Il est vrai que toutes n'ont pas été capables de réagir à ces changements ou qu'elles n'ont pas eu envie de voir cette nouvelle réalité qui est celle des jeunes gens d'aujourd'hui. Mais elles reconnaissent en général que, si elles veulent attirer l'attention, elles doivent proposer des sujets actuels et être créatives dans la façon de présenter leur offre. Je suis persuadé que la plupart d'entre elles ont réussi, néanmoins je pense qu'elles doivent remettre en question leur façon de travailler et leurs habitudes acquises. La tendance actuelle, aussi dans le domaine de l'activisme civil, préfère plutôt la spontanéité et la liberté que les initiatives informelles, très souvent organisées à travers des réseaux sociaux, proposent aux jeunes gens. Et parfois, cela donne l'impression (de ce point de vue) que les organisations classiques d'enfants et de jeunes sont bonnes pour la « casse ». En outre, l'histoire de nombre d'entre elles montre que leur philosophie est intemporelle car elles font partie des plus anciennes organisations non-gouvernementales chez nous, et l'association mondiale des scouts célèbre ses cent ans. Comme toujours, la vérité sera dans le juste milieu.

6. La transformation commence de l'intérieur

Juraj Hipš

L'éducation environnementale et les souvenirs du changement

Mes souvenirs cités ci-dessous, de la transformation de la Slovaquie du régime totalitaire en régime démocratique, n'ont en aucun cas la prétention d'être objectifs et ne couvrent certainement pas tous les jalons essentiels de cette période. L'une des raisons pour laquelle, cela est impossible, est le fait qu'à l'époque de la Révolution de velours j'avais treize ans. La raison suivante est que la description du développement du mouvement de protection depuis 1989 ferait l'étoffe d'une publication séparée. Les organisations environnementales n'ont jamais été un ensemble monolithique mais différaient sur de nombreux points, en ayant diverses approches sur la résolution des problèmes ainsi que différents principes sur les-quels elles se sont basées et se basent encore aujourd'hui. Et c'est tout à fait bien. Il n'y aurait rien de pire que d'être et de devoir être tous identiques. Tel un régime totalitaire. Les lignes suivantes sont mes propres souvenirs liés étroitement depuis ma jeunesse au mouvement environnemental et notamment à l'éducation environnementale.

6.1. 13 ans et la révolution

A l'époque de la chute du régime communiste en ancienne Tchécoslovaquie j'étais en 8ième classe de l'école primaire. J'ai étudié obligatoirement la langue russe, j'ai été le pionnier et pendant les week-ends, on allait se promener avec mes parents à Devín, où j'ai observé de derrière la clôture barbelée les pêcheurs situés côté autrichien. Je n'arrivais pas du tout à comprendre pourquoi nous, nous devons rester derrière la clôture alors que de l'autre côté il n'y avait aucune clôture et les gens y pêchaient tranquillement. A l'école ils nous disaient que c'était à cause des mauvais capitalistes qui pourraient nous envahir. De mon point de vue de derrière la clôture, ces pêcheurs capitalistes ne me faisaient pas peur. Par contre nos gardes-frontière avec les bergers allemands et mitrailleurs avaient vraiment maintenu une présence dissuasive.

Je me souviens qu'à l'école nous avons été obligés de faire les honneurs

à une cosmonaute soviétique. Dehors il faisait environ 30 degrés, la cosmonaute parlait longtemps et avec exaltation. Ma camarade d'école avait fait un malaise car personne ne nous avait donné de l'eau et nous étions obligés de rester debout au soleil, car c'était une visite d'importance. Il est possible que la cosmonaute ait raconté des choses intéressantes, sauf que personne des adultes n'avait pensé à mettre en place la sonorisation. Et donc les huit cents enfants écoutaient les gémissements et soupirs de ses camarades d'école qui s'affligeaient dans la chaleur au lieu d'écouter des expériences de la cosmonaute soviétique. La camarade l'institutrice, qui nous enseignait l'éducation civique et à parler russe, nous a ensuite expliqué quel honneur cela a été pour notre école. La majorité parmi nous se souvient de cet événement comme un entraînement pour la vie dans le désert.

Ettoutadémarréen novembre 1989. Des milliers de personnes dans les rues, des manifestations, une émotion immense. Nous sommes allés ensemble avec les camarades d'école sur les places et nous avons scandé avec la foule. C'était impressionnant, même si j'étais loin de comprendre tous les événements. A l'école nous avons commencé à scander pour que le directeur démissionne, parce qu'il était communiste. Au lieu des cours nous avons discuté avec passion avec notre camarade enseignante de classe de ce qui se passe dans notre pays et après les cours nous avons couru à la place où les manifestations avaient lieu.

Le communisme a chuté, l'institutrice de l'éducation civique a continué son enseignement, mais au lieu du rôle principal de la partie communiste nous apprenions les termes comme la démocratie, la pluralité et les élections libres. C'était très mal à l'aise et je n'ai jamais su si l'institutrice s'était rendue compte de l'hypocrisie à laquelle elle s'était soumise. Les premières élections libres ont eu lieu et moi j'ai commencé le lycée. Voilà comment j'ai vécu la chute du communisme.

6.2. Les premières expériences

A l'âge de quinze ans j'ai regardé au festival Ecofilm une projection du film *Rainbow Warriors* qui m'a totalement fascinée. Je n'avais jamais vu quelque chose de similaire auparavant. Pendant l'époque du communisme, ce genre de films était interdit - il montrait trop ouvertement que les citoyens ont le droit d'exprimer leur désaccord et cela même vis à vis des décisions prises par l'État. Les courageux défenseurs des baleines sur les canots pneumatiques défendaient corps et âmes ces créatures contre le

harpon. Un petit groupe de sept audacieux entra sur le territoire interdit, là où les essais nucléaires étaient réalisés. Les activistes qui sautaient des tours de refroidissement afin de déployer une banderole avec un écriteau « Stop à l'énergie nucléaire ».

Le lendemain j'ai cherché la filiale de Greenpeace en Slovaquie. Je n'ai trouvé aucun marin barbu, ni de canots pneumatiques, ni même aucun tableau indiquant: « le siège de l'organisation mondialement connue ». Je me suis retrouvé rue Godrová, à Bratislava, devant une toute petite maison. Je m'attendais à voir beaucoup de gens, mais je n'y ai rencontré que Luba Trubíniová, qui est à l'origine de Greenpeace en Slovaquie. Avec moi, les autres jeunes de mon âge s'y sont retrouvés au même moment. Ce groupe, sous la direction de Luba, étant beaucoup plus âgée que nous, s'est lancé dans l'établissement de la filiale slovaque. C'était là où j'ai appris comment diriger des campagnes, comment travailler avec les médias, c'était là où j'ai passé des heures dans les stands d'information, où j'ai peint des affiches, écrit des lettres aux députés.... J'ai passé tout mon temps libre à Greenpeace. C'était là où j'avais mes amis et là où je dépensais toute mon énergie. C'était là aussi où j'ai appris ce que l'enthousiasme pouvait apporter. La rencontre avec Luba et l'équipe autour d'elle a été un tournant dans ma vie. Aujourd'hui je suis persuadé que lors d'une transformation **les vrais leaders jouent un rôle extrêmement important et ont le pouvoir de « contagionner » les autres.** Malheureusement la tragédie est de voir que ces leaders deviennent les personnes courant après toujours plus de pouvoir et de reconnaissance. Chez Luba j'ai évité cette zizanie, mais je n'étais pas aussi chanceux chez les autres.

6.3. Mečiar, les coups de parapluies et les médias

L'enthousiasme de la chute du communisme n'a pas duré longtemps dans notre pays. Les gens se sont réveillés dans la réalité et certains parmi eux ont cessé d'aimer le fait que ce n'était plus l'État tout-puissant avec un seul parti politique, comme au cours de la période du communisme, qui s'occupait de tout. La liberté est une chose sublime, mais de nombreuses personnes commençaient à regretter les sécurités garanties par le régime totalitaire – un emploi stable, le prix des marchandises ainsi qu'un ennemi bien défini représenté par tous les pays situés à l'ouest de nous. « Nous sommes condamnés à la liberté » comme disait le philosophe français J.P.Sartre. Pour beaucoup de personnes cette condamnation était de trop et dans de telles situations les gens aiment bien avoir recours à un guide. Peu

après la chute du régime totalitaire, Vladimír Mečiar est monté au pouvoir, la personnification de tout ce qui nie les principes de la démocratie et d'une société civile. Cet état a frappé également le mouvement protectionniste de plein fouet. Le régime totalitaire est revenu vers nous par la porte arrière, même si cette fois cela s'est fait dans une mesure plus restreinte qu'avant. Mais une fois que Vladimír Mečiar s'est emparé du pouvoir, on ne pouvait plus parler de notre pays comme d'un pays libre et démocratique. La tragédie était que les gens ont choisi et élu librement cet homme. A l'âge de treize ans je ne pouvais pas comprendre comment les adultes avaient pu permettre le fait que l'on soit obligé de regarder le pays voisin à travers la clôture barbelée, et qu'il soit impossible de voyager ou d'écouter de la musique sans avoir l'approbation de l'État. Quelques années plus tard je n'arrivais toujours pas à comprendre comment ces mêmes adultes en général avaient pu élire en tant que chef du pays l'homme qui représentait la continuation de ce qu'il y avait avant la révolution. A l'âge de trente six ans je commence à comprendre que **s'apprendre la liberté est un long processus nécessitant le courage, la patience et la confiance en soi même dans le sens positif du mot.** Cela veut dire enseigner aux enfants depuis leur plus jeune âge à réfléchir de façon critique, à prendre la responsabilité de ses paroles et gestes, à devenir confiant et leur donner l'opportunité de remettre en question l'autorité. Cette voie n'est pas facile, mais on n'a pas le choix si nous souhaitons voir pousser une société saine et libre. Plus tard j'ai consacré à l'éducation et l'enseignement une grande partie de ma vie. Je suis persuadé que c'est une des voies clés pour construire une société libre, même si cette voie est loin d'être rapide et n'a rien à voir avec les révolutions où les changements étaient tout de suite visibles.

A l'âge de treize ans je n'ai pas ressenti réellement ce qu'est le pouvoir du régime totalitaire. Je n'ai eu ce « privilège » que plus tard et c'était déjà quelques années après la révolution. C'était au cours du premier grand événement de Greenpeace, quand nous sommes allés accrocher la banderole sur la tour de refroidissement de la centrale nucléaire. La violence ressentie m'avait estomaqué. Le canon hydraulique, l'étranglement et la mise en cave à la fin où ils nous ont laissé assis tout trempés pendant quelques heures. Ce n'était que plus tard, j'ai appris que les gens du service de sécurité avaient cassé la colonne vertébrale de l'activiste autrichien quand ils avaient sauté sur lui. Les combattants aguerris du Greenpeace occidental ont été surpris – ils n'attendaient pas une intervention aussi violente. A l'âge de 18 ans j'étais plus enthousiaste que lucide et je me lançais sans hésitation dans les activités qui ont suivi. Mais s'opposer à l'État, qui commençait de nouveau à être totalitaire, n'était pas une tâche facile. Quand les policiers m'ont ramené avec un journaliste lors de la dernière

action dans la forêt pas loin et qu'ils ont agité devant nous une mitraillette, j'ai perdu mon courage d'un seul coup. Et je commençais à comprendre à quel point un état totalitaire peut être puissant et dangereux.

Le noyau du problème était cependant ailleurs – le public n'était pas de notre côté. Le public, sauf quelques exceptions, se fichait que l'État commettait l'iniquité... Les gens s'intéressaient davantage aux prix du pain que si quelqu'un était puni injustement. Nous n'avons pas encore appris la liberté. Le communisme a laissé dans les gens de profondes cicatrices qui mettent du temps à se soigner. A cette époque j'ai commencé à m'engager davantage dans le domaine des droits de l'Homme et j'ai quitté Greenpeace. L'arrogance du pouvoir dans notre pays était mon défi et je n'ai jamais voulu me mélanger à la foule et me laisser manipuler. Ensemble avec mes amis nous avons fondé l'association civile Slobodná alternatíva [L'alternative libre] et je me suis lancé dans une bataille contre ce que Mečiar personnifiait. A Greenpeace j'ai acquis une expérience énorme et je n'aurais jamais pu accomplir une grande partie de ce que j'ai fait sans elle. Lors de la transformation il est précieux **de pouvoir puiser de l'expérience et des connaissances des autres qui ont déjà vécu le même processus. Mais même à ce moment là il est bien de garder un sens critique et savoir remettre en question.**

Lors de l'activité de Slobodná alternatíva, j'ai vu ce que c'était de passer ses jours dans une cellule de rétention, ce qu'une masse fanatisée adonnée à son guide est capable de faire quand elle vous remercie pour votre désaccord par des coups de parapluie et badines... Et j'ai vu le pouvoir des médias. A Greenpeace j'ai appris qu'une action bien préparée avec les éléments visuels importants peut attirer l'attention des médias. La réactivité, la police, les arrestations représentaient une garantie qu'on allait se retrouver dans les médias et qu'on allait pouvoir parler de nos opinions en public. Ma grande déception est venue quelques années plus tard quand j'ai compris que de nombreux médias nous prenaient pour des acteurs plutôt que pour des personnes engagées civiquement. Lors d'une dernière action que j'ai fait à cette époque là, un journaliste slovaque connu m'a appelé et m'a demandé s'il y allait avoir lors de notre action la police et des arrestations. J'ai répondu que j'espérais éviter cela. A ce moment là j'ai eu une réponse foudroyante : « je ne sais pas si l'on viendra ».

Les médias ont un grand pouvoir. Pendant la transformation de la Slovaquie, de nombreux journalistes ont bien aidé pour à déceler et à décrire des injustices. Les médias ont toutefois une face cachée – elles peuvent manipuler, chercher le sensationnel et les sujets turbulents.

Après toutes ces expériences, je me suis confiné à l'âge de vingt deux ans dans la thébaïde. J'étais fatigué de la lutte continue. Je me suis mis dans la méditation et j'ai abandonné l'activisme civique pour quelques années. J'ai même arrêté de lire les journaux, ce qui était auparavant mon rituel quotidien. Aujourd'hui j'ai compris que la vraie transformation vient de l'intérieur. Aucune révolution ne fera d'un pays un pays libre tant que nous ne traverserons pas la même transformation au niveau personnel. Le communisme a chuté en Slovaquie, mais la conscience des gens est restée la même. J'ai compris pourquoi ces mêmes personnes, après la chute du communisme, étaient de nouveau capables d'élire en tant que chef d'État un homme ayant les mêmes pensées totalitaires. Le décor a changé, les consciences restaient les mêmes. **La transformation d'un pays est tout d'abord la transformation de la conscience et de la façon de penser des gens. Il ne suffit pas de remplacer un régime politique par un autre.** Aujourd'hui je suis persuadé que toute transformation commence dans la conscience de l'Homme et que l'état du pays ne reflète que l'état de la conscience de la majorité de ses citoyens. C'est pourquoi j'ai commencé à être attiré par la profession d'enseignant et comme j'ai longtemps travaillé dans le mouvement protectionniste, j'ai débuté en tant qu'enseignant de l'éducation environnementale.

6.4. L'enthousiasme et le rêve

Avant la révolution, l'éducation environnementale ne faisait pas partie des cours à l'école, malgré l'existence des organisations de protection comme Strom života [L'arbre de vie] ou bien Hnutí Brontosaurus [Le mouvement Brontosaurus] en République tchèque qui apportaient ces sujets vers les enfants et jeunes dans le cadre des possibilités d'un État totalitaire. C'est parce que la vraie éducation environnementale décèle souvent ce que l'État essaye de cacher – la pollution, le jardinage, l'exploitation forestière – ce qui est avantageux pour les puissants de ce monde. Aucun État totalitaire ne le permettra à ses citoyens. Dans les lignes qui vont suivre, je souhaiterais faire resurgir mes souvenirs sur les étapes du processus de l'évolution de l'éducation environnementale en Slovaquie depuis la chute du communisme et sur les moments clés de mon point de vue. Depuis le chemin d'un enseignant de l'éducation environnementale dans l'école d'État jusqu'à la fondation de l'organisation non gouvernementale orientée professionnellement sur ce sujet.

Au cours de ma thébaïde j'ai eu l'opportunité d'aller enseigner l'éducation

environnementale à l'école secondaire d'état. Pendant les années de mon activité dans les organisations de protection, j'ai acquis pas mal de connaissances sur la grande variété de problèmes environnementaux. Et cela également grâce à ma passion pour la lecture. J'ai lu tout ce qui était accessible sur chaque sujet, sur quoi je suis tombé – depuis les impacts environnementaux du à l'utilisation d'énergie nucléaire, en passant par la construction des autoroutes jusqu'aux processus chimiques engendrant le trou d'ozone. Muni de toutes ces connaissances je me suis mis pour la première fois debout devant ma classe. Car par mon âge j'étais le plus jeune enseignant et j'avais une abondante expérience du mouvement environnemental, j'étais capable d'attirer l'attention de mes élèves. J'aimais beaucoup cela, j'inventais différentes activités, exercices, j'expérimentais... Pendant le week-end, j'avais hâte qu'il se termine et que je puisse de nouveau enseigner. Comme ils ne pouvaient pas me donner le nombre d'heures suffisant à l'école pour être travailleur à plein temps, j'y ai également travaillé en tant que chauffeur. L'appellation du poste, pédagogue – chauffeur: une combinaison fascinante.

A cette époque le nombre de livres sur l'éducation environnementale était minimal, ne parlant même pas des aides didactiques. Ce que je considère comme le jalon essentiel, **c'est l'enthousiasme avec lequel on se lance dans les choses**. Quel que soit le domaine dans lequel on travaille, les résultats sont directement proportionnels à notre allégresse et à l'énergie que l'on consacre dans l'activité. Même aujourd'hui j'entends souvent qu'on n'arrive pas à réussir dans ceci ou cela à cause d'un manque d'argent. **Le facteur argent** est certainement considérable, mais **il n'est pas l'acteur primordial qui va faire bouger les choses lors des changements qu'on souhaite atteindre**. Le désir et l'enthousiasme de faire et changer quelque chose sont plus forts que l'argent.

En début de mon parcours d'enseignant je souhaitais beaucoup voir comment ils enseignaient l'éducation environnementale ailleurs. Une fois séparé de la République tchèque voisine, l'éducation environnementale y a pris un rythme et une direction différents. Je voulais voir comment on enseigne dans ce pays, mais je ne pouvais pas me permettre de payer un tel programme international de mobilité avec mon salaire de chauffeur et d'enseignant. On s'est retrouvé dans la situation que le psychologue C.G.Jung appelle la synchronicité – la création de l'hasard apparent. Tout d'un coup une petite subvention d'une fondation m'a été offerte pour un tel programme international de mobilité pour que je puisse voyager et recueillir de l'expérience. A cause d'une subvention vraiment faible, j'essayais d'économiser partout – je faisais du stop et je dormais dans un sac de couchage. Je suis reconnaissant

jusqu'à présent d'avoir pu acquérir une telle expérience et d'avoir rencontrer des leaders de l'éducation environnementale tchèques avec qui je suis resté en contact jusqu'à présent. Au début c'était un grand désir. L'argent a fini par suivre un peu plus tard.

6.5. Être ouvert et avoir l'esprit critique

En Slovaquie, comme dans un pays en cours de processus de transformation, il y avait des possibilités de bénéficier des subventions pour acquérir l'expérience de ces pays. Grâce aux différents programmes j'ai eu la possibilité de voir comment on enseigne l'éducation environnementale en Belgique, Danemark, Autriche ou bien en pays voisins, Hongrie ou Tchéquie. Comme il n'y avait rien de similaire en Slovaquie, au début j'étais fasciné de voir ce qu'il se passe sur le plan éducation environnementale dans ces pays: les écocentres parfaitement aménagés, de nombreuses publications, programmes d'enseignement et aides didactiques. J'avais emmagasiné tout et je souhaitais les choses similaires en Slovaquie. Aujourd'hui je suis notablement plus critique envers ces choses-là. Les écocentres très bien aménagés ne doivent pas forcément représenter une éducation environnementale de bonne qualité. Un grand nombre de manuels méthodologiques ne veulent rien dire sur la profondeur avec laquelle on réalise l'éducation environnementale dans un pays et le nombre de lecteurs professionnels de l'éducation environnementale ne veut pas encore dire que la protection de l'environnement est une des valeurs prioritaires pour les gens d'un pays.

Quand un pays se transforme, c'est une excellente opportunité d'acquérir des expériences enrichissantes des autres pays et d'être ouvert aux inspirations qui s'offrent. De l'autre côté, à mon avis, il est bien de remettre en question l'efficacité des procédures choisies. Un pays en cours de processus de transformation ne veut pas dire qu'il n'y a pas de gens compétents et créatifs. Lors de certains voyages à l'étranger, j'avais l'impression que je recevais des informations inutilisables dans mon pays et j'avais l'impression qu'elles ne fonctionnaient non plus là où les gens m'en parlaient. Je suis content que nous ayons pris notre propre chemin au sein de notre organisation – nous avons tiré une part importante des expériences de l'étranger, mais nous n'avons pas copié à corps perdu tout ce que l'on a vu. Aujourd'hui nous offrons également, comme la partie intégrante de notre centre environnemental, des cours de méditation comme la cognition des herbes, les workshops de danse ainsi que les week-ends de permaculture, nous coopérons avec les spécialistes de climat ainsi qu'avec le moine bouddhiste et le prêtre chrétien. Prendre son propre chemin et être

ouvert aux autres, c'est l'attitude que j'ai pris dans l'éducation environnementale et jusqu'à présent je suis convaincu que c'est ce qu'il faut faire. Je suis convaincu que l'éducation environnementale commence par un changement profond intérieur. Et cela je ne l'ai vu que dans peu d'endroits de mes voyages d'études.

6.6. Les subventions, dotations et l'autofinancement

Pendant la transformation de la Slovaquie, l'aide de l'étranger sous forme de subventions pour le secteur tertiaire a joué un rôle important. Ce domaine concernait bien sûr également l'éducation environnementale. Dans ce cas là il est très intéressant de comparer l'évolution en Slovaquie et en Tchéquie, où l'éducation environnementale prenait après la révolution une direction bien différente. Si l'on mesurait l'état de l'éducation environnementale, on observerait qu'ils ont plus d'une centaine d'écocentres de séjour, de villes et de terrains en République tchèque voisine. En Slovaquie il y a un centre environnemental de séjour et un centre de terrain.¹ Le nombre de membres de la plate-forme réunissant les organisations environnementales d'éducation est de 34 titulaires en Tchéquie. En Slovaquie nous ne sommes que quatre. Il ne vaut même pas le coup de comparer le nombre des lecteurs professionnels de l'éducation environnementale. Comment un tel fossé peut-il exister entre deux pays qui formaient encore quelques années après la révolution un état commun? Il y a plusieurs réponses à cette question.

Comme mentionné ci-dessus, les processus de transformation dans un pays sont étroitement liés avec la transformation de la conscience des gens. La République tchèque était mieux préparée aux changements suivant la révolution et ce n'est pas par accident que la révolution a commencé dans cette partie de l'état commun. Les citoyens étaient plus actifs et aptes à prendre la responsabilité pour l'espace libre qui s'était créé. Il est impossible de décrire dans cet article les différences culturelles et politiques entre la Slovaquie et la Tchéquie. Il est important de noter que pendant que la société civile tchèque, dont les organisations non gouvernementales font partie intégrante, commençait à se développer, en Slovaquie nous devions après la révolution, avec l'arrivée du « mečiarisme », conquérir de nouveau les droits de l'Homme de base. Je décris ci-dessus quelques uns de mes souvenirs à cette

¹ L'activité des écocentres inclut la grande variété d'activités - depuis les programmes d'apprentissage professionnels pour les élèves et les formations pour les enseignants jusqu'aux événements divers pour le grand public. Le centre d'éducation environnementale et éthique Živica offre dans son écocentre par exemple également les cours de méditation, les activités artisanales, les cours pour les entreprises.

période du point de vue d'activisme civile.

C'est ici le développement de l'éducation environnementale slovaque et tchèque commençait à se scinder. Pendant que les voisins commençaient à construire un réseau large des écocentres partout dans le pays, à former les lecteurs, à publier les livrets méthodologiques et à lancer les projets pilotes, les organisations non gouvernementales en Slovaquie luttait pour leur simple survie. L'État tentait de créer des obstacles contre le fonctionnement des initiatives civiques dans la mesure du possible. Plus tard il s'est avéré que de nombreuses subventions et dotations qui ont aidé au développement de l'écoéducation en Tchéquie étaient inaccessibles pour le secteur tertiaire slovaque à cause des conditions régularisées par l'État. De plus ce dernier supportait en Tchéquie l'éducation environnementale d'une façon significative, alors qu'on ne peut pas dire la même chose de l'État slovaque, ni même encore aujourd'hui.

Malgré tout cela je me permets de dire qu'une grande possibilité de puiser des dotations européennes et de s'habituer au soutien de l'État est une voie dangereuse. Il est incontestable que des programmes de subventions bien ajustés, dont la réalisation est transparente et avec un objectif de soutien bien défini, peuvent aider au développement de l'éducation environnementale ainsi que de tous les autres domaines importants pour la construction d'une société civile ouverte d'une manière significative. Il est cependant dangereux de s'habituer à ce soutien et de le considérer comme une évidence. En Slovaquie ainsi qu'en Tchéquie, les programmes de subventions provenant en majorité des donateurs américains et européens ont été petit à petit affaiblis. La transformation de la Slovaquie et de la Tchéquie a plus tard, selon les pays donateurs, atteint un tel niveau que le soutien commençait à s'orienter vers les autres pays.

Mais en Tchéquie voisine, de nombreuses organisations non gouvernementales avaient toujours la possibilité de continuer à demander le soutien des programmes européens de dotations. En Slovaquie, cette possibilité a été radicalement limitée. Au moment où j'écris ces mots, nos voisins tchèques font face à un problème grave de survie, parce qu'avec le changement du gouvernement, l'éducation environnementale a cessé d'être soutenue aussi largement et les programmes de subventions sont devenus bien restreints. Toutefois, je me permets de dire qu'une politique de dotation trop importante de la part de l'État n'est pas un chemin favorable pour les organisations civiles. Nous devenons dépendants des décisions de l'État, de l'autorité et de son humeur instantanée. En même temps à côté du grand nombre d'organisations dotées, de nombreux projets de taille moyenne sont créés et ils n'apportent aucune nouvelle inspiration ni

résultat. La Slovaquie et la Tchéquie ont pris des chemins différents dans le développement de l'éducation environnementale. Je crois que ni l'une ni l'autre n'ont été totalement correcte, même si les collègues de Tchéquie ont vraiment construit une excellente base. La question ouverte quelle attitude vont-ils prendre vis à vis de la crise causée par le tarissement des ressources financières. Je suis convaincu que là où il y a l'**enthousiasme, le rêve et une vision claire, ce qui est viable reste préservé et va grandir.**

6.7. Les bureaucrates

La création des nouvelles politiques et conceptions fait la partie intégrante de la transformation d'un pays. J'ai eu l'occasion de participer personnellement aux réunions des ministères où l'on a créé les conceptions dédiées à l'éducation environnementale. Grâce au soutien de la subvention européenne, je me suis occupé pendant deux ans du sujet de la transparence et partenariat de l'État avec des organisations d'éducation d'environnement. Pour moi cela a été une leçon importante. Suite à des actions aux quelles j'étais habitué à Greenpeace, cela était un ralenti.

Je n'aimais jamais le café. C'était amer et je ne voyais pas la raison d'en boire. Je n'ai bu de café ni à l'université, parce que j'aimais bien les études de philosophie et il ne m'était jamais arrivé de m'endormir devant les oeuvres de Platon ou Nietzsche. Toutefois je n'ai pas eu cette chance lors des réunions avec les fonctionnaires, les responsables de départements et directeurs généraux aux ministères. Je m'endormais pendant leurs réunions interminables, leur incapacité d'assumer la responsabilité et d'essayer de faire quelque chose de vraiment utile. Le café est devenu mon partenaire qui me tenait en vie. Si on pouvait appeler la vie – les bureaucrates manquaient exactement ce que je ressentais comme une chose irremplaçable de l'éducation environnementale – le coeur, l'enticement, l'enthousiasme... Je ne sais pas si c'était le communisme qui l'a tué dans ces gens là, ou bien quelque chose d'autre, mais il reste le fait que remporter les bonnes choses était un travail d'Héraclès. Nous avons enfin, ensemble avec les collègues, réussi à obtenir un système de subvention transparent, une possibilité d'aller éduquer comme les représentants des organisations non gouvernementales directement dans les écoles et de destituer un fonctionnaire incompetent de ses fonctions au Ministère de l'éducation. Mais ça nous a pris du temps et un incroyable effort. Pendant quelques années, j'ai cessé la coopération avec l'état, mais je continuais à boire du café.

Il y a quelques semaines, je me suis de nouveau retrouvé après des années

aux négociations aux ministères de l'éducation et de l'environnement, au sujet de la voie à suivre pour l'éducation environnementale. Et là le mot de la fin – j'ai rencontré les mêmes fonctionnaires qui n'ont pas bougé des ministères depuis dix ans. Et je me suis assis en face du sous-secrétaire d'État qui prononçait des paroles qui rappellent étonnamment notre camarade enseignante de l'éducation civile. Après la réunion j'ai regardé le curriculum vitae de cet homme qui s'occupait de l'éducation des élèves et étudiants dans notre pays et par une pure coïncidence également de l'éducation environnementale. Il y était marqué – membre du parti communiste et agent conscient de la sécurité d'État (STB).



J'apprécie beaucoup de ne pas devoir vivre longtemps dans un établissement totalitaire. Malgré toutes les erreurs et faux pas je suis content que la transformation ait eu lieu. Mais il faut encore attendre pour une fin heureuse. Le désastre de mon pays n'est pas le fait qu'un agent soutenant le régime totalitaire peut occuper un poste important, mais le fait que **ça ne gêne pas la majorité écrasante de mes compatriotes**. La transformation doit commencer de l'intérieur. Le travail avec les jeunes peut être la voie à suivre.

7. VINGT ANS DE TRANSITION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE ¹

Zora Bútorová

7.1. Les femmes et les hommes au seuil du changement politique

Il y a plus de vingt ans, en ces jours froids et merveilleux de novembre, beaucoup de femmes de tous âges se tenaient sur les places peuplées des villes de Slovaquie. Mais les dirigeants de la Révolution de velours en Slovaquie – du mouvement civique, *Le public contre la violence* – qui se sont adressés à ces femmes depuis les scènes illuminées et qui ont négocié avec la direction communiste pour une transition pacifique du pouvoir, étaient surtout des hommes. Et personne ne trouvait cela étrange. Conformément à une conviction largement répandue, qui avait persisté malgré tout, au sujet de l’endoctrinement idéologique de la nouvelle femme qui bâtit la société communiste, la participation des hommes à la vie politique était traditionnellement considérée comme normale, alors que le rôle des femmes consistait à soutenir et assister les hommes et à s’occuper de la plupart des tâches familiales et domestiques.

Ce modèle était presque omniprésent en Slovaquie. Il dominait dans les familles de fonctionnaires communistes, ainsi que dans les familles de leurs opposants politiques² – tant parmi les quelques dissidents laïcs, les signataires de la Charte 77³, que parmi les plus nombreux dissidents catholiques⁴. Les

¹ Le présent chapitre est utilisé avec l’accord complaisant de son auteur. La première partie est tirée de l’étude de Z. Bútorová « Twenty Years of Maturing: Slovak Women Exploring the Frontiers of Democracy », publiée dans le journal *International Journal of Politics, Culture and Society*, NYC, 4, 2009. La deuxième partie est tirée de l’étude de J. Filadelfiová et Z. Bútorová « Débuts prometteurs et horizons lointains de l’égalité entre les genres », publiée dans le livre de M. Bútorová – G. Mesežnikov – M. Kollár – Z. Bútorová (ed.): « Où sommes-nous ? Les cartes mentales de la Slovaquie ». Bratislava, Institut pour les questions publiques 2010.

² Mary Hrabik-Samal, qui a mené des interviews avec des femmes actives dans la dissidence tchécoslovaque, avance comme argument que leur participation consistait principalement à copier et à distribuer la littérature samizdat et à soutenir leurs compagnons et maris (Hrabik-Samal, 1996).

³ La *Charte 77* était une initiative informelle tchécoslovaque qui critiquait « le pouvoir politique et étatique » pour le non-respect des droits de l’Homme et du Citoyen. La République socialiste tchécoslovaque s’est engagée à les respecter en signant l’Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Helsinki. L’initiative a agi entre 1977 et 1992 et tire son nom du document intitulé *Charte 77* (Déclaration de la *Charte 77*) du 1er janvier 1977.0.

⁴ Voir l’interview avec Jolana Kusá, épouse du dissident et philosophe Miroslav Kusý, et l’interview avec Marta Čarnogurská, épouse du dissident catholique Ján Čarnogurský, in Bútorová, 2001.

femmes avaient une position plus importante dans les milieux de ceux que l'on appelait les « déviants positifs »⁵ qui opéraient dans la « zone grise » (Šiklová, 1991) et attaquaient le régime communiste au cœur de ses institutions officielles. Parmi les intellectuels indépendants, la plupart étaient issus des domaines des sciences sociales, de la littérature, du théâtre et des arts visuels, ainsi que des mouvements écologistes ; il y avait de fortes personnalités féminines qui agissaient de leur propre chef, néanmoins elles étaient beaucoup moins nombreuses que les hommes.

Il est donc compréhensible que la marginalisation politique des femmes ne pouvait pas disparaître simplement avec l'avènement de la Révolution de velours, et que la faible représentation des femmes parmi les dirigeants de la Révolution n'a provoqué aucune critique publique ou frustration. En Slovaquie, pratiquement aucune femme n'aurait revendiqué, en ces jours décisifs, une « redistribution du pouvoir révolutionnaire » visant à renforcer leur position.

La raison de ce manque d'intérêt réside dans la situation spécifique des femmes qui avaient subi une soi-disant émancipation socialiste. Contrairement aux femmes des démocraties occidentales, les femmes des pays socialistes n'ont pas eu à lutter pour le droit à l'éducation ou l'accès au marché du travail, ni pour des places dans les écoles maternelles ou les garderies, car ces droits leur avaient été accordés par l'État. Mais elles ont fait face à d'autres défis difficiles. Dans une société fondée sur la peur et l'hypocrisie, elles ont lutté pour préserver au moins une certaine liberté personnelle dans l'intimité de leurs familles. Avec leurs maris, elles ont essayé de satisfaire aux besoins matériels, éducatifs, de santé et aux autres besoins des membres de la famille, ce qui n'était pas une tâche triviale dans une économie socialiste de pénurie, où le clientélisme et la corruption étaient souvent presque les seuls moyens d'obtenir des biens et services souhaités (Možný, 1999).

C'est pourquoi les femmes actives au sein de l'opposition politique ont insisté sur les droits de l'Homme et la nécessité de la démocratisation plutôt que sur des questions particulières des femmes. Tout comme les hommes, elles se sentaient opprimées par l'État socialiste, qu'ils considéraient comme leur ennemi commun.

Cette attitude était si profondément enracinée que les revendications et les questions concernant les femmes et leur position n'ont pas été incluses dans la Charte 77 ou dans d'autres déclarations civiques. Il est presque incroyable qu'aucun des 596 documents de la Charte 77 ne traite de la

⁵ Pour en savoir plus sur le concept de déviants positifs et de son évolution en Tchécoslovaquie en fin des années 1980, voir Bútora, 1989.

situation des femmes. Selon Jiřina Šiklová, dissidente et « initiée », ce fait ne peut s'expliquer par la faible participation des femmes dans la dissidence: le ratio des femmes porte-parole dans la Charte 77 a atteint un tiers et le ratio des femmes participant à la publication et la distribution des *samizdats* était encore plus élevé. La raison fondamentale est l'attitude des femmes tchécoslovaques qui accordaient plus d'importance aux intérêts de l'ensemble, à savoir la démocratisation de la société, qu'à leurs propres intérêts de groupe, intérêts qu'elles trouvaient moins urgents (Šiklová, 2008)⁶.

Ce n'était pas une situation réservée seulement à la Tchécoslovaquie. Elzbieta Matynia décrit une expérience similaire, en commentant l'attitude des femmes polonaises compétentes qui ont joué un rôle actif et essentiel dans les opérations clandestines des mouvements pro-démocratiques des années 1970 et 1980: « Je connaissais bien nombre d'entre elles et moi aussi j'ai été active avec elles, mais aujourd'hui j'ai réalisé, que, moi, tout comme elles, je n'avais jamais défini les problèmes cruciaux de la société où je vivais, en termes de genre. L'objectif primordial de toute protestation et mouvement social était alors de lutter pour les droits politiques de tous les membres de la société. Toutes les autres questions semblaient avoir une importance secondaire, et pourraient être traitées une fois la lutte pour la démocratie gagnée » (Matynia, 2009).

Ainsi, il n'est pas surprenant que le document du programme « Une chance pour la Slovaquie », préparé par le *Public contre la violence* pour les premières élections législatives libres en 1990, a été plutôt bref et général concernant la situation des femmes dans la société (Šanca pre Slovensko, 1990). D'une part, il soulignait la nécessité de créer de meilleures conditions pour les mères, une réaction naturelle à la glorification de la précédente contribution des femmes à la construction d'une économie socialiste, au détriment de leur rôle dans la famille. D'autre part, le chapitre « Une Chance pour tous les citoyens » inclut un paragraphe explicitement formulé au sujet de « la chance pour les femmes qui veulent atteindre l'épanouissement personnel dans le travail et dans la société ».

⁶ Comme Šiklová nous le rappelle dans son étude importante, certaines femmes, dissidentes tchèques, ont souligné le parallèle avec le mouvement de renaissance nationale au XIXe siècle, lorsque les femmes fortes, comme l'écrivain Karolina Světlá ou bien Božena Němcová, ont vu leur mission en aide à leur nation, au lieu de promouvoir les femmes en particulier. Ce parallèle correspond également aux femmes slovaques sous la monarchie des Habsbourg au XIXe siècle lors de la montée du nationalisme. Selon les historiennes slovaques Mannová Elena et Gabriela Dudeková (2006), elles avaient un meilleur accès à l'éducation parce qu'elles étaient indispensables pour éduquer la jeune génération dans l'esprit national. D'autre part, leurs chances de participation à la vie publique étaient plutôt limitées. Elles étaient censées agir uniquement dans l'intérêt de la nation et sous le patronage de leurs maris, en respectant les stéréotypes patriarcaux. « Le nationalisme a politisé la maternité, ce qui a permis l'entrée des femmes dans la sphère publique ; en même temps, cependant, il a pétrifié des idées stéréotypées au sujet de leur rôle traditionnel et a limité leur autonomie et confiance en elles-mêmes.

Cependant, dans la vie politique réelle, sur les 354 candidats inscrits sur la liste du parti « Public contre la violence », les femmes étaient seulement 37, soit 10 pour cent, et seulement trois d'entre elles ont accédé à des postes de haut niveau. Parmi ces trois femmes, deux arrivent en tête de liste: il s'agit de Soňa Szomolányi, sociologue respectée et intellectuelle indépendante publique qui appartenait aux « déviants positifs » dont il a été question plus haut, et Emília Vášáryová, une icône parmi les actrices slovaques de la génération intermédiaire. Même si elles ont été élues dans le premier Parlement libre slovaque et ensuite dans l'Assemblée fédérale, toutes deux ont décidé de démissionner de leurs mandats afin de poursuivre leur carrière professionnelle dans de nouvelles conditions démocratiques, même si elles avaient conscience que leurs électeurs allaient être déçus. Un geste difficile à comprendre et à accepter par toute candidate d'aujourd'hui, à une époque de lutte intense pour des positions éligibles sur la liste des candidats de chaque parti politique.

Évidemment, toutes les femmes de la zone grise n'ont pas renoncé à leurs mandats⁷. Malgré tout, cet exemple illustre toutefois le fait que, peu après la chute du communisme, l'égalité ne signifiait pas le partage du pouvoir politique avec les hommes, même pas pour des personnes aussi éminentes, mais représentait plutôt une chance pour un plein épanouissement professionnel. Au cours des années suivantes, aussi bien Szomolányi que Vášáryová ont atteint des résultats remarquables dans leurs professions, mais n'ont pas abandonné leur rôle de citoyens actifs et ont élevé leurs voix pour critiquer quand elles ont ressenti que la démocratie était menacée. Et elles n'étaient pas les seules.

7.2. La société civile comme un incubateur pour les femmes dirigeantes

À la différence de la sphère politique, la société civile a été plus accessible aux femmes, grâce à son esprit ouvert, créatif et à la volonté de servir le bien public, grâce à sa préférence pour la coopération horizontale et à une « interaction douce » face à une subordination hiérarchique rigide, mais aussi grâce à une gestion du temps flexible.

Les femmes en Slovaquie ont reconnu cette nouvelle opportunité pour l'épanouissement personnel. Certaines d'entre elles sont devenues non seu-

⁷ Par exemple, Gabriela Kaliská, une conservatrice renommée, co-auteur de la publication semi-officielle *Bratislava Aloud*, a intégré la liste du Parti des Verts et est devenue membre du parlement slovaque. Oľga Keltošová a représenté le Parti démocrate et Edit Bauer le Parti hongrois *Coexistence*.

lement des activistes infatigables, mais aussi des innovatrices sociales, des entrepreneurs publics et de véritables dirigeantes. Šarlota Pufflerová, de l'organisation des droits de l'Homme, a dû avoir du courage et de la détermination pour devenir la porte-parole de la Campagne civile OK '98, un mouvement qui a largement contribué à la défaite de Vladimír Mečiar aux élections de 1998. Il a fallu du cran, de l'expertise et de l'endurance pour qu'Ľma Sičáková-Beblavá, responsable de *Transparency International Slovakia*, et Zuzana Wienk, chef de l'Alliance *Fair Play*, prennent la tête de la lutte civique contre le clientélisme et la corruption dans les affaires commerciales et dans la politique. De telles considérations d'admiration pourraient être écrites à propos des irréductibles écologistes que sont Ľubica Trubíniová et Katarína Šimončíčová, qui sont entrées dans de nombreux conflits avec des promoteurs immobiliers expansionnistes et les autorités locales corrompues. Zuzana Čaputová, une jeune avocate, a joué un rôle-clé dans la lutte des citoyens contre la construction illégale d'une installation de stockage des déchets dans le centre-ville de Pezinok. C'est une femme – la sociologue et poète Zuzana Szatmáry – qui dirige la Fondation Charte 77 influente, qui fournissait gratuitement aux citoyens ordinaires des conseils juridiques et de défense contre les diverses formes de discrimination, y compris celles pratiquées par certaines grandes entreprises. C'est une femme encore, Klára Orgovánová, qui a travaillé sans relâche pour surmonter le cercle vicieux de la dégradation sociale de la communauté rom.

Toutes ces femmes et d'autres femmes activistes, ainsi que de nombreux citoyens moins connus, ont activement participé à la lutte pour une meilleure qualité de la démocratie en Slovaquie. Par ailleurs, d'autres femmes ont pénétré les domaines de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, ainsi que de l'assistance démocratique. Les femmes slovaques – activistes civiques et experts en ONG, avec leurs collègues masculins – ont organisé des campagnes de financement et apporté de l'aide au développement dans des pays comme le Kosovo, le Sri Lanka ou en Indonésie, ont coopéré avec des responsables civiles et combattants de la liberté de Cuba ou de Biélorussie, promu l'éducation aux droits de l'Homme en Afghanistan, et ainsi de suite.

7.3. Organisations non gouvernementales de femmes dans la lutte pour l'égalité entre les genres et les droits des femmes

Les années qui suivirent la Révolution de velours ont apporté une renaissance de la vie associative des femmes. Dans le processus de création du

« secteur des ONG de femmes » on peut relever quelques étapes du point de vue de la prise de conscience et de la promotion des droits fondamentaux des femmes. La première étape est liée avec le début des années 1990. Le nombre des ONG de femmes nouvellement fondées était relativement réduit et la plupart d'entre elles ne se caractérisaient pas par une sensibilisation importante aux droits humains des femmes et par des activités visées à leur défense. Sous l'influence du contact renforcé des activistes locales avec la culture occidentale et avec les représentantes de mouvements féministes à l'étranger, cette période a même donné naissance à des organisations non gouvernementales, qui ont trouvé leur mission primordiale dans la protection des droits humains des femmes et l'amélioration de leur statut social, politique et économique, s'opposant aux stéréotypes de genre traditionnels. Au début il n'y avait qu'une seule organisation – le Groupement d'intérêt des femmes – ASPEKT, créée par Jana Juráňová et Jana Cviková, qui se sont ouvertement enrôlées dans le féminisme et ont explicitement refusé le concept traditionnel d'une femme réduisant son rôle à s'occuper du foyer. Au fur et à mesure, la même approche a été adoptée par le Club des philosophes féministes [Klub feministických filozofiek], l'Alliance des femmes slovaques [Aliancia žien Slovenska] et par la *Pro Famille* [Pro Familia].

Après l'année 1995, le développement des ONG de femmes a été plus intense : leur nombre ont augmenté (la majorité des ONG de femmes d'aujourd'hui ont été créées après l'année 1995) et en même temps, les femmes ont commencé à être plus sensibilisées aux possibilités dont elles disposent. Les activités communes des ONG sont devenues plus populaires et les tentatives de les interconnecter sont apparues – plusieurs plates-formes ou bien réseaux pour la promotion et la défense des droits de l'Homme ont été créés. Les initiatives communes de ces ONG portaient principalement sur la protection et la mise en application des droits et libertés humains des femmes, l'harmonisation de la législation slovaque avec la documentation internationale et européenne, et le lobbying pour les intérêts des femmes. Durant cette période, des organisations comme « Fenestra », le « Centre d'études de genres » [Centrum rodových štúdií], ou « EsFem » sont nées ; l'association civile « Citoyen et démocratie » et autres ont renforcé l'agenda des droits humains des femmes.

Bien qu'après l'année 2002 le rythme de création des nouvelles organisations se soit ralenti, le nombre des nouveaux jeunes intéressés par les droits humains des femmes a crû. Ces jeunes ont participé aux activités des organisations existantes. Certains parmi ces jeunes femmes et hommes avaient déjà participé pendant leur formation supérieure aux cours sur les genres, et éventuellement ils avaient étudié les genres à l'étranger.

Au cours de ces presque vingt années d'existence, les ONG de femmes en Slovaquie ont mis l'accent sur un large spectre d'objectifs. Elles ont orienté leur activité vers la protection des droits humains des femmes en général ; vers le renforcement du statut social des femmes ; la promotion du rôle des femmes dans la vie publique et politique ; la participation active des femmes au processus de démocratisation de la société ; vers l'aide aux femmes pour trouver un emploi ; la protection des droits reproductifs des femmes ; les recommandations à la politique d'égalité entre les genres ; la sensibilisation à l'égalité entre les genres dans le cadre des différents systèmes partiels de la société ainsi que du public ; vers la protection contre la violence, etc. Pour atteindre ces objectifs, elles ont utilisé un riche éventail d'activités - à savoir des cours de formation et des programmes pour la sensibilisation aux problèmes des femmes ; une mobilisation pré-électorale des femmes, des prestations de services et de conseils ou des exercices et entraînements ; des recherches, des activités de publication et de diffusion ou bien des campagnes d'information.

Les organisations féministes ou les organisations de femmes défendant les droits de l'Homme exercent la pression pour mettre en œuvre les droits des femmes. Elles prétendent au changement de l'ordre patriarcal dans la société, au soutien du développement des femmes basé sur l'égalité entre les genres, à l'élimination de l'injustice et à la sensibilisation accrue aux questions des genres - parmi les femmes ainsi que dans le public en général. Elles développent les sujets définis par le mouvement féministe dans les années soixante du 20^{ème} siècle : les droits reproductifs des femmes, la participation des femmes dans la prise de décision politique, le renforcement du statut économique des femmes, la lutte contre la violence aux femmes et ainsi de suite.

En 2001, une de leurs initiatives importantes a eu lieu : la campagne qui visait la violence contre les femmes « *Une femme sur cinq [Piata žena]* ». C'est la première campagne féministe des médias en Slovaquie qui exigeait la tolérance zéro du public vis-à-vis de la violence contre les femmes. Les ONG de femmes ont largement aidé à l'adoption des modifications législatives pour améliorer la protection des victimes de violence domestique.

Ce sont les ONG féministes qui ont, en premier, attiré l'attention sur le risque qu'aurait représenté la ratification du Traité fondamental entre le Saint-Siège et la République slovaque - la menace ou la violation des droits fondamentaux des femmes et des enfants définis dans les conventions internationales. La Voix de soutien des ONG de femmes s'est prononcée même lors de la dispute sur l'adoption de la *Loi anti-discrimination*, finalement adoptée et amendée plus tard.

Les organisations non gouvernementales ont apporté une contribution marquante dans la « détabouisation » des nombreux problèmes des femmes et dans la médiatisation des différents sujets concernant les femmes. C'est notamment de leurs initiatives – en dépit du peu d'intérêt de la part des structures officielles – que les problèmes, tels que la violence contre les femmes, les stéréotypes de genre dans l'éducation, la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail, l'écart salarial, les droits reproductifs ou la participation des femmes à la politique, sont devenus les sujets de débats publics et d'intérêt des médias.

Les publications destinées aux professionnels et à la diffusion des informations ont joué un rôle important de médiateur des sujets relatifs aux femmes. Le Groupement d'intérêt de femmes ASPEKT représente clairement le leader de ce domaine de publication. Plus tard, d'autres organisations ont participé à ces activités, publiant en majorité les résultats des activités de recherches. Dans ce contexte il faut citer notamment l'Institut pour la recherche dans le domaine du travail et de la famille, l'Institut pour les questions publiques, l'Institut de sociologie de l'Académie des sciences de Slovaquie (SAV), l'Institut d'histoire ou d'ethnographie du SAV. D'autres organismes ont également commencé à aborder ce sujet et le nombre d'initiatives scientifiques, professionnelles ou autres, dissertant sur le rôle des femmes, a augmenté.

Il faut souligner que la majorité des projets au sein des ONG de femmes ont été réalisés grâce au soutien des fondations étrangères et dotations, car dans les premiers temps le budget d'État ne les couvrait pas. Plus tard, suite au départ de plusieurs donateurs étrangers, les ONG de femmes se sont retrouvées dans la situation où elles furent obligées d'obtenir les moyens, pour financer leurs activités, à l'intérieur du pays. Cependant les questions concernant les droits fondamentaux des femmes n'y ont pas été importantes ou attractives au point de les soutenir d'une manière plus significative. Au cours de ces dernières années, les activités se sont répandues grâce au Fonds social européen. L'ouverture de ces possibilités de financement n'a pas eu un impact uniquement positif. De nombreuses organisations, n'ayant pas la moindre expérience de la problématique des droits humains des femmes, ont apparu et ont présenté leurs projets et obtenu le soutien, ce qui a mené vers une certaine dévaluation de ce sujet. Les organisations plus expérimentées ont aussi eu des problèmes de financement de leurs activités et de bureaucratie excessive.

Les discours publics plus riches au sujet des droits fondamentaux des femmes et de leur rôle dans la société se sont reflétés dans l'opinion publique – la visibilité des problèmes des femmes et de leur défavorisation a

bien accru ces dernières années. À ce jour, la majorité des femmes, mais aussi des hommes, réalisent le traitement défavorable des femmes dans la vie professionnelle ainsi que privée. Parmi les éléments défavorables appartiennent tout d'abord les inégalités au marché du travail, comme la discrimination relative à l'embauche ou au licenciement, les différences de rémunération, le régime de travail peu convenable pour les femmes. Les gens en Slovaquie prennent en compte la double charge des femmes – les devoirs au travail et à la maison. Ils s'aperçoivent du problème de la violence contre les femmes ou de la faible proportion des femmes assumant des fonctions publiques ainsi que d'autres problèmes.

La visibilité accrue de ces problèmes ne se traduit pas automatiquement par une sensibilisation accrue à l'ordre des sexes. En effet, de nombreuses conceptions stéréotypées du rôle des femmes et des hommes dans la société subsistent. Bien que les charges familiales des femmes soient considérées comme une barrière importante de leur mise en valeur professionnelle ainsi que de leur participation active à la politique, les formules de comportement des femmes et des hommes dans les ménages n'ont presque pas changé – les femmes assument la majorité des devoirs. Bien que la faible participation des femmes dans le processus de prise de décision politique soit critiquée, le rôle des femmes dans la politique n'est pas considéré comme très important. Bien qu'on reconnaisse les prétentions des femmes dans la sphère professionnelle et politique, le rôle des femmes est toujours attaché à la famille et à la maternité. Ces paradoxes attestent que la barrière essentielle de l'égalité entre les sexes a aujourd'hui un caractère socio-culturel: il s'agit des conceptions stéréotypées et des structures patriarcales fermement ancrées dans la société.

L'histoire nous exhorte à la patience: le chemin à parcourir entre la prise de conscience du problème et sa résolution réelle est en général long et laborieux. Depuis les deux dernières décennies, on a au moins réussi en Slovaquie, dans les conditions d'une société ouverte où des associations de femmes sont en développement, à sensibiliser partiellement à la question de genres et à admettre l'existence d'inégalités importantes entre les sexes. Cependant pour atteindre une vraie égalité des chances entre les femmes et les hommes, il est nécessaire de poursuivre l'effort des différents groupes de la société dans les années à venir – non seulement des organisations non gouvernementales défendant les droits de l'Homme, mais aussi des établissements d'enseignement et d'éducation, des médias, de la recherche, des employeurs, des syndicats ainsi que des représentants politiques de tous les niveaux. Et il ne faut pas oublier de rappeler que les objectifs peuvent être remplis plus rapidement à condition que les femmes tout comme les

hommes participent et coopèrent ensemble dans cet effort.

Littérature et sources

BÚTORA, MARTIN: *Pozitívni devianti alebo odklínanie stigmatizovaných [Déviants positifs ou abrogation de la malédiction des maudits]*. In : Slovenské pohľady 1989, no12.

BÚTOROVÁ, ZORA (ED.): *Krehká sila. Dvadsať rozhovorov o životnej ceste žien [Force fragile. Vingt interviews sur le parcours de vie des femmes]*. Bratislava, Institut pour les questions publiques – Kalligram 2001.

BÚTOROVÁ, ZORA: TWENTY YEARS OF MATURING: *Slovak Women Exploring the Frontiers of Democracy [Vingt ans de maturation : les femmes slovaques explorent les frontières de la démocratie]*. In: International Journal of Politics, Culture and Society, NYC, 4, 2009.

DUDEKOVÁ, GABRIELA: *Emancipácia a ženské hnutie v Uhorsku. Možnosti a výsledky nových výskumov [Émancipation et mouvement de femmes en Hongrie. Possibilités et résultats des nouvelles recherches]*. In: Gabriela Dudeková, Gabriela – Mannová, Elena (ed.): Internet journal ČaS – Človek a spoločnosť [Homme et société], 2006, no4 (www.saske.sk/cas/4-2006)

FILADELFOVÁ, JARMILA – BÚTOROVÁ, ZORA: *Sľubné začiatky a vzdialené horizonty rodovej rovnosti [Débuts prometteurs et horizons lointains de l'égalité entre les genres]*. In: Bútorá, Martin – Mesežnikov, Grigorij – Kollár, Miroslav – Bútorová, Zora (ed.): „Kde sme? Mentálne mapy Slovenska“ [« Où sommes-nous ? Les cartes mentales de la Slovaquie »]. Bratislava, Institut pour les questions publiques 2010.

HRABIK SAMAL, MARY: *Ženy a neoficiálna kultúra a literatúra v Československu v letech 1969 – 1989 [Femmes et culture et littérature non officielles en Tchécoslovaquie entre 1969 – 1989]*. In: Kusá, Jolana – Zajac, Peter (ed.): Prítomnosť minulosti a minulosť prítomnosti [La présence du passé et le passé du présent]. Bratislava, Nadácia Milana Šimečku [Fondation Milan Šimečka] 1996.

MANNOVÁ, ELENA: *Verejnosť verzus rodinný krb? Ženy v spolkoch na Slovensku v 19. Storočí [Public versus foyer familial ? Les femmes dans les associations en Slovaquie au XIXe siècle]*. In: Gabriela Dudeková, Gabriela – Mannová, Elena (ed.) : Internet journal ČaS – Človek a spoločnosť [Homme et société], 2006, no4 (www.saske.sk/cas/4-2006).

MOŽNÝ, IVO: *Proč tak snadno... Některé rodinné důvody sametové revoluce* [Pourquoi aussi facilement... Quelques raisons familiales de la Révolution de velours]. Prague, SLON 1999.

Une chance pour la Slovaquie. Programme du mouvement Le public contre la violence. Bratislava, Centre de coordination du Public contre la violence 1990.

ŠIKLOVÁ, JIŘINA: *The Grey Zone and the Future of Dissent in Czechoslovakia* [La Zone grise et l'avenir de la dissidence en Tchécoslovaquie]. In : Social Research 1991, no3.

ŠIKLOVÁ, JIŘINA: *Podíl českých žen na samizdatu a v disentu v Československu v období tzv. normalizace v letech 1969 – 1989* [Participation des femmes tchèques à la littérature samizdat et à la dissidence en Tchécoslovaquie dans la période de « normalisation » entre 1969 – 1989]. Prague, Institut de sociologie de l'Académie des sciences de Tchéquie (www.genderonline.cz).

8. *Processus de création de la Constitution de la République slovaque: défis, décisions et évolution*

Peter Kresák

La Constitution de la République slovaque s'est construite au fil du processus de rétablissement de l'ordre démocratique de l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque, déclenché en novembre 1989 par ce qu'on a appelé la « Révolution de velours ». Un gouvernement de parti unique¹, un système politique basé sur la propriété de l'État, une censure ainsi que d'autres caractéristiques accompagnant le régime « socialiste » ont été au fur et à mesure éliminés par les changements vers une démocratisation. Mais, avec le retour du respect des droits et libertés fondamentaux, un espace pour la recherche d'un nouvel ordre des relations entre les Tchèques et les Slovaques, unis dans un même état depuis 1918, s'est créé.

Une étape importante de ce processus a consisté en l'adoption de la loi constitutionnelle no23/1991 du Recueil de lois du 9 janvier 1991 qui introduit la **Charte des droits et libertés fondamentaux** en tant que loi constitutionnelle de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque. La **Charte** a reconnu dans ses 44 articles l'inviolabilité des droits naturels de l'homme et du citoyen, la souveraineté de la loi et a ainsi renoué avec les valeurs d'humanité universellement reconnues et avec les traditions démocratiques et autonomes du peuple tchèque et slovaque.

Dans le cadre de la recherche d'une nouvelle organisation des relations entre les Tchèques et les Slovaques dans un état fédératif commun, la présidence du SNR² [Conseil national slovaque] a, dès janvier 1990, mis en place une commission pour préparer la Constitution de la République socialiste slovaque³ (dans le cadre de la République fédérale tchèque et slovaque).⁴ Le professeur Karol Plan, alors président de la Cour suprême de la République slovaque, a été nommé chef de cette commission. La présidence du SNR a en même temps nommé des experts slovaques dans le Comité d'experts commun de l'Assemblée fédérale de la République fédé-

¹ Jusqu'en 1989, c'était le Parti communiste tchécoslovaque (en Slovaquie, le Parti communiste slovaque) qui avait le monopole du pouvoir dans l'ancienne Tchécoslovaquie.

² Le corps législatif de la République slovaque.

³ Le nom officiel de la Slovaquie entre le 1er janvier 1969 et le 1er mars 1990.

⁴ L'auteur de l'article a été membre de cette commission en tant qu'expert indépendant ainsi que membre du Comité d'experts commun de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque.

rale tchèque et slovaque (ČSFR) dont la tâche était de préparer la nouvelle constitution fédérale.⁵

La première version de la Constitution de la République slovaque, élaborée par la Commission sous la direction de K. Plank, prévoyait le maintien de la ČSFR, comportait les stipulations sur l'union volontaire de la République slovaque et République tchèque ainsi que la possibilité de se retirer volontairement de l'union fédérative avec la République tchèque. À l'initiative de quelques partis politiques de l'époque et de quelques individus, plusieurs autres projets de constitution ont été rédigés en même temps que cette proposition officielle. Cependant, aucun d'entre eux n'est finalement entré dans le processus législatif officiel.⁶

Ce furent les élections à l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque, les élections au Conseil national tchèque et au Conseil national slovaque en 1992 qui ont joué un rôle crucial pour le développement constitutionnel ultérieur de la République fédérale tchèque et slovaque, élections suite auxquelles le processus de préparation de la nouvelle Constitution de la République slovaque a connu une évolution rapide.

Au cours des débats politiques, les représentants des partis politiques les plus forts en République tchèque et en République slovaque (Hnutie za demokratické Slovensko – HZDS [Mouvement pour une Slovaquie démocratique] et Občianska demokratická strana – ODS [Parti démocrate civique]) se sont mis d'accord sur les modalités de dissolution de la fédération. Les représentants politiques slovaques et tchèques ont pris la décision politique définitive sur la dissolution de la République fédérale tchèque et slovaque, à compter du 1er janvier 1993, lors de la réunion qui a eu lieu à Brno le 27 août 1992.

Dans le cadre de ce processus, le Conseil national slovaque a adopté, dès le 17 juin 1992, la **Déclaration du Conseil national slovaque sur la souveraineté de la République slovaque**⁷; ensuite, dans la deuxième moitié

⁵ Alexander Dubček, alors président de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque, est devenu président du Comité d'experts commun de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque pour la préparation de la constitution fédérale.

⁶ Les membres de la Plate-forme démocratique du Parti national slovaque de cette époque, du Mouvement chrétien-démocrate, du Mouvement pour une Slovaquie démocratique, du Parti démocratique ainsi que le député du Conseil national slovaque de cette époque, P. Brňák, ont présenté leurs propositions.

⁷ La déclaration mentionne : Nous, le gouvernement du Conseil national slovaque élu démocratiquement, déclarons solennellement que l'effort millénaire de la nation slovaque pour l'autonomie s'est achevé. En ce moment historique, nous déclarons le droit inhérent de la nation slovaque à l'autodétermination, car il est enraciné dans tous les accords et conventions internationaux sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Reconnaisant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous déclarons que nous aussi, nous voulons créer une manière et un mode de vie national et étatique en respectant les droits de tous, de chaque citoyen, de chaque nation, des minorités nationales et des groupes ethniques, l'héritage démocratique et humaniste de l'Europe et du monde. Le Conseil national slovaque déclare par cette déclaration la souveraineté de la République slovaque comme le fondement de l'État souverain du peuple slovaque.

du mois d'août 1992, son parti politique le plus fort (Mouvement pour une Slovaquie démocratique - HZDS) a créé sa propre commission pour la préparation de la Constitution de la République slovaque. Le Conseil national slovaque a approuvé le 1er septembre 1992⁸ le projet de constitution que cette commission a établi rapidement, au titre de la **Constitution de la République slovaque**⁹. La Constitution est entrée en vigueur le 1er octobre 1992.

En égard à la rapidité de sa création et de son adoption, plusieurs questions litigieuses¹⁰ ont émergé et la Constitution de la République slovaque a été marquée par plusieurs défauts de système qui devaient être supprimés par des mises à jour ultérieures. En dépit de cela, le progrès apporté par ce document reposait sur le fait que la République slovaque était ancrée dans la constitution comme un État de droit, souverain et démocratique qui n'est lié à aucune idéologie ni religion, que le pouvoir de l'État émane des citoyens qui l'exercent par l'intermédiaire de leurs représentants élus ou bien directement et aussi sur le fait que les pouvoirs publics ne peuvent agir qu'en vertu de la constitution, dans ses limites et son étendue, selon les moyens fixés par la loi. La constitution a également respecté le principe de séparation des pouvoirs, exprimé formellement par la répartition des pouvoirs dans le cinquième, sixième et septième titre entre le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. De même, il faut évaluer positivement le fait que la constitution ne liait pas l'application du droit seulement au respect des modalités des processus, mais aussi aux valeurs concrètes exprimées dans son contenu (notamment dans son premier et deuxième titre).

Étant donné que la Constitution de la République slovaque a été adoptée au moment de l'existence de la République fédérale tchèque et slovaque, elle devait également prendre en considération cette situation. Les concepteurs de cette constitution ont résolu ce fait par des stipulations temporaires constituant une liste des articles qui ne rentreraient en vigueur qu'après la dissolution de la Fédération et l'indépendance de la Républi-

⁸ La Constitution de la République slovaque a été déclarée dans le JO de la République fédérale tchèque et slovaque en tant que loi constitutionnelle du Conseil national slovaque n°460/1992 du Recueil de lois.

⁹ Le texte originel de la Constitution comportait en PRÉAMBULE, neuf titres et 156 articles. Titre I (LES DISPOSITIONS FONDAMENTALES, LES EMBLÈMES DE L'ÉTAT, LA CAPITALE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE), Titre II (LES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX), Titre III (L'ÉCONOMIE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, L'OFFICE SUPRÊME DE CONTRÔLE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE), Titre IV (LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE), Titre V LE POUVOIR LÉGISLATIF (LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LE RÉFÉRENDUM), Titre VI LE POUVOIR EXÉCUTIF (LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE), Titre VII LE POUVOIR JUDICIAIRE (LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LES TRIBUNAUX DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE), Titre VIII (LE PARQUET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE), Titre IX (LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES).

¹⁰ En raison du processus rapide de préparation de la nouvelle constitution, ni une discussion plus large des experts ni un débat public sur son contenu n'ont été possibles et les promoteurs de la constitution n'ont même pas eu le temps d'établir par exemple un exposé de motifs requis pour la proposition de la loi de base.

que slovaque.¹¹

Hormis des valeurs fondamentales apportées par la Constitution de la République slovaque mentionnées ci-avant, on peut y ajouter :

- **La suprématie de la Constitution (les pouvoirs publics ne peuvent agir qu'en vertu de la Constitution, dans ses limites et son étendue, selon les moyens fixés par la loi)**
- **L'inviolabilité de la dignité humaine**
- **Le respect de la liberté individuelle (chacun a le droit de faire ce qui n'est pas interdit par la loi, et nul ne peut être obligé de faire ce que la loi n'impose pas)**
- **Le pluralisme politique (les concours libres des pensées et des partis politiques)**
- **La construction d'un régime parlementaire**
- **La construction d'une justice indépendante**
- **La création d'une justice constitutionnelle.**

Le nouveau texte constitutionnel a servi de base à la transition d'une considération juridique formelle vers une considération juridique matérielle ainsi que la séparation d'une compréhension formelle-rationnelle vers une compréhension matérielle-rationnelle de la légitimité. Cela veut dire qu'on attend de l'État et de toute autorité publique qu'ils « **se comportent non seulement légitimement, mais aussi équitablement** ».

Les corrections dont la Constitution de la République slovaque a fait l'objet à ce jour ont eu plusieurs raisons et ont apporté plusieurs modifications essentielles au texte originel. La Constitution de la République slovaque a été modifiée jusqu'à maintenant par onze lois constitutionnelles.¹²

Le premier amendement de la Constitution de la République slovaque a été approuvé par le Conseil national de la République slovaque (ci-après

¹¹ L'article 156 de la Constitution de la République slovaque stipulait : « La présente Constitution de la République slovaque entre en vigueur le jour de sa promulgation, à l'exception de l'article 3 alinéa 2, de l'article 23 alinéa 4 en ce qui concerne l'expulsion ou l'extradition d'un citoyen vers un autre État, des articles 53, 84 alinéa 3 concernant la déclaration de guerre à un autre État, de l'article 86 lettre k) et l), de l'article 102 lettre g) concernant la nomination des professeurs et des recteurs des établissements d'enseignement supérieur et la nomination et la promotion des officiers généraux, des lettres j) et k) du même article, de l'article 152 alinéa 1 deuxième phrase, dans la mesure où elle concerne les lois constitutionnelles, les lois et les autres règlements de portée générale adoptés par les organes de la République fédérale tchèque et slovaque, qui entreront en vigueur parallèlement avec la modification du régime constitutionnel de la République fédérale tchèque et slovaque, conformément à la présente Constitution. »

¹² Au sens de l'article 84 alinéa 4 de la constitution, l'adoption de la Constitution, d'un amendement à la Constitution requièrent l'approbation d'au moins trois cinquièmes de l'ensemble des députés (90 sur 150). L'autre amendement de la constitution, en date du 26 juillet 2012, qui amende la révision constitutionnelle de l'immunité pénale des députés du NRSR et qui dénonce l'accord du NRSR sur les poursuites pénales des députés, n'a pas été, au moment de la rédaction de cet article, publié dans le JO de la République slovaque.

« NRSR ») le 14 juillet 1998. L'adoption de cet amendement a entraîné une crise politique persistante au cours de laquelle les membres du NRSR ne sont pas parvenus à élire le deuxième président de la République slovaque, et le pays était pendant assez longtemps sans chef d'État¹³. L'amendement précisait que le président de la République slovaque était élu par le NRSR sur proposition d'au moins huit députés, à bulletin secret, pour un mandat de 5 ans et précisait également la réalisation de certaines des attributions du président dans le cas où le président ne serait pas élu ou bien si la fonction de président devenait vacante, alors que le nouveau président n'était pas encore élu. L'amendement a ajouté à la stipulation existante, qui précise que si le président n'est pas élu ou si la fonction de président devient vacante, alors que le nouveau président n'est pas encore élu, les attributions du président sont confiées au Gouvernement de la République slovaque, hormis les attributions du président définies dans l'article 102 lettres d) à g), que les attributions du président conformes à l'article 102 lettre f) et g) sont alors confiées au président du Conseil national de la République slovaque¹⁴. L'adoption de la loi constitutionnelle no244/1998 du JO représentait une certaine amélioration du texte constitutionnel en vigueur, mais l'un des objectifs principaux de cet amendement, c'est-à-dire la création des conditions pour l'élection du président de la République slovaque, a échoué (le NRSR n'a pas réussi à élire le deuxième président de la République slovaque même par la suite).

Le 14 janvier 1999, le NRSR a approuvé le deuxième amendement de la Constitution de la République slovaque. Un groupe de députés¹⁵ a soumis le projet de la loi constitutionnelle et, comme le député I. Šimko l'a déclaré, au nom des rédacteurs, dans son discours introductif : « le projet comprenait non seulement la modification du processus d'élection du président mais aussi quelques modifications de sa position et de son activité ». Outre l'établissement de l'élection du président au suffrage direct, l'amendement éliminait plusieurs défauts du système du régime parlementaire présents dans le texte constitutionnel originel. Le projet est principalement basé sur le fait que la forme parlementaire de gouvernement est considérée comme une disposition particulière des relations entre les plus hautes instances consti-

¹³ Le premier président de la République slovaque autonome, Michal Kováč, a été élu le 15 février 1993. Le mandat de ce président a pris fin le 2 mars 1998 en transférant son autorité au Gouvernement de la République slovaque.

¹⁴ Article 102, le Président...

f) nomme et destitue le président et les autres membres du Gouvernement de la République slovaque, les charge de la direction des ministères et reçoit leur démission; il destitue le président et les autres membres du Gouvernement dans les cas mentionnés aux articles 115 et 116 ;

g) nomme et révoque les responsables des organes centraux, ainsi que les hauts fonctionnaires dans les cas fixés par la loi ; nomme les professeurs et les recteurs des établissements d'enseignement supérieur, nomme et promeut les officiers généraux.

¹⁵ Dans le même temps, le NRSR a discuté la proposition d'un groupe de députés du NRSR au sujet de la publication d'une loi constitutionnelle amendant et complétant la Constitution de la République slovaque (impression 50) et cette proposition a été présentée par la députée M. Tóthová.

tutionnelles, et elle est caractérisée par une relation de responsabilité entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. En outre, la plupart des théories constitutionnelles (et, finalement, la pratique constitutionnelle européenne de la démocratie parlementaire aussi) ne situe pas le chef de l'État dans la même position de responsabilité devant le Parlement que le gouvernement. Or, sur cette base, une forme parlementaire de gouvernement se caractérise par une séparation des pouvoirs en trois parties qui sort du dualisme politique originel (qui prête une attention particulière aux relations réciproques entre le parlement et le gouvernement, représentant l'antipôle dynamisant du système du gouvernement, qui s'influencent réciproquement), qui est cependant enrichi de ce qu'on appelle le « pouvoir neutre » représenté par le chef de l'État. Cependant la forme parlementaire de gouvernement, qui respecte sans aucun doute le statut particulier du parlement en tant que représentant de la souveraineté du peuple étant toujours temporaire ainsi que son pouvoir de contrôler le pouvoir exécutif, contrairement à d'autres formes de gouvernement (la forme présidentielle de gouvernement ou bien le gouvernement du parlement), nécessite pour le bon fonctionnement l'interconnexion, la coopération et même un certain mécanisme pour équilibrer les responsabilités mutuelles des autorités étatiques. Le pouvoir législatif est ainsi exécuté par le parlement en coopération avec le chef de l'État et le gouvernement assure l'exécution des pouvoirs publics en coopération avec le chef de l'État. Dans tel ordre étatique, on attribue au chef d'État certains droits, en coopération avec le gouvernement, tels que la dissolution du parlement dans certaines circonstances et la promulgation de nouvelles élections et, au parlement, en coopération avec le chef de l'État, le droit de destituer le gouvernement dans lequel il n'a plus confiance.¹⁶ Pour ces raisons, le chef de l'État doit avoir, dans un régime parlementaire classique, une position politique neutre pour exercer ses missions d'arbitrage, et sa légitimité ne devrait pas être subordonnée à l'organe du pouvoir législatif (à son parti majoritaire) ; il ne devrait pas être politiquement responsable devant le Parlement ou révocable par le Parlement.¹⁷

Sur la base de ces hypothèses théoriques, cette loi constitutionnelle,

- a introduit l'élection du président de la République slovaque au suffrage

¹⁶ Parmi les compétences typiques de cet ordre étatique, équilibrant la position des pouvoirs de l'État, on compte par exemple : le droit du parlement d'exprimer sa défiance vis-à-vis du gouvernement ou de ses membres à tout moment lié à l'obligation du président de destituer ce gouvernement (ou son membre), le droit du gouvernement de proposer au chef de l'État la dissolution du parlement lorsque ce dernier n'a pas adopté son projet de la loi et lorsque ce dernier n'est en mesure de lui exprimer sa défiance, le droit du chef de l'État de renvoyer le projet de la loi approuvé du parlement, le droit du chef d'État de présenter les lois adoptées dans le parlement, les pouvoirs propres du chef de l'État vis-à-vis du pouvoir exécutif : il choisit et commissionne le candidat au poste du président du gouvernement, représente l'État à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur, il a les pouvoirs de nomination dans les administrations publiques, dans l'armée et quelques autres pouvoirs.

¹⁷ Ces principes ont été discutés plus en détail lors d'une session plénière du NRSR par l'auteur de cet article, l'un des auteurs de cet amendement de la Constitution de la République slovaque.

universel direct (**a supprimé son élection dans le Conseil national de la République slovaque ainsi que le droit de destituer le président sur décision de la majorité qualifiée de ses membres, ce qui a fortement diminué son dépendance des partis politiques**) et a en même temps reformulé la possibilité de renoncer aux fonctions de président

- a redéfini la fonction du président de la République slovaque (**a constaté qu'il est non seulement le chef d'État de la République slovaque, mais aussi le garant de l'indépendance de l'état, de l'intégrité territoriale de la République slovaque et du respect des traités internationaux ratifiés par la République slovaque et négociés conformément à la loi, qu'il représente la République slovaque à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur et assure, par ses décisions, le bon fonctionnement des organismes constitutionnels**) et sa responsabilité constitutionnelle¹⁸,
- a précisé le statut et les pouvoirs constitutionnels du président afin qu'il ne soit impliqué ni dans les luttes politiques au parlement tout comme en dehors du parlement ni dans les relations de responsabilité constitutionnelles entre le Conseil national de la République slovaque et le gouvernement de la République slovaque,
- a séparé le président de la République slovaque du Conseil national de la République slovaque et du gouvernement également en supprimant du système constitutionnel de la République slovaque le droit du président de prendre part aux séances du Conseil national de la République slovaque (**qui représentait de toute manière un rapport inopportun et redondant entre le président et l'organisme législatif et qui a été appliqué d'une manière déshonorante dans le passé**) ainsi que le droit du président de prendre part aux séances du Gouvernement de la République slovaque et de les présider (**ce qui était en contradiction avec la forme parlementaire de gouvernement, n'était pas mis en place et représentait une menace permanente de conflits constitutionnels entre le président du gouvernement et le président de la République slovaque**), mais y a ajouté le droit du président de demander au gouvernement de la République slovaque ou à ses membres les informations nécessaires pour exercer ses missions,
- a divisé les pouvoirs du président en deux groupes principaux – ceux exercés par le président d'une manière autonome (**que ce soit en vertu de la Constitution - comme ses prérogatives, par décision du Conseil**

¹⁸ Article 107 « Le Président ne peut être poursuivi que pour violation délibérée de la Constitution ou pour haute trahison. Le Conseil national de la République slovaque décide de l'engagement des poursuites contre le Président à la majorité des trois cinquièmes de tous les députés. Le Conseil national de la République slovaque engage les poursuites devant la Cour constitutionnelle qui se prononce en session plénière. Un verdict de condamnation de la Cour constitutionnelle entraîne la perte du mandat présidentiel et de l'éligibilité pour recouvrer le poste ».

national de la République slovaque ou des citoyens) et ceux qu'il exerce en coopération avec le gouvernement et qui exigent le contreseing du président ou bien du membre du gouvernement,

- a retiré au président le droit de veto sur les lois constitutionnelles, lui a conservé ce droit sur les lois ordinaires, mais a défini une condition, à savoir que, pour adopter une loi renvoyée par le président de la République slovaque, l'accord de la majorité absolue de tous les députés du NRSR est nécessaire,
- a déterminé que la décision rendue par le président en vertu de l'article 102 lettre b) et i)¹⁹ est valable si elle est signée par le président du gouvernement de la République slovaque ou bien par le ministre concerné et que, dans de tels cas, c'est le gouvernement de la République slovaque qui est responsable de la décision du président,
- a élargi le champ d'application de la Cour constitutionnelle de la République slovaque (ÚS SR) en y ajoutant le pouvoir de décider des questions litigieuses liées au processus d'élection du président et sur l'accusation déposée par le Conseil national de la République slovaque contre le président de la République slovaque en cas de violation délibérée de la constitution ou de haute trahison et
- a précisé les choses dont l'ÚS SR décide en session plénière²⁰.

Après les élections parlementaires de 1998, le Conseil national de la République slovaque a établi une Commission pour la révision de la constitution. La commission a été mandatée pour préparer le projet d'amendement à la constitution qui ferait disparaître du texte initial de la constitution les défauts découverts lors de son application en pratique²¹. Suite à la demande de cette commission, le président du Conseil national de la République slovaque s'est adressé au président du gouvernement de la République slovaque, aux facultés de droit, à l'Institut de l'État et du droit de la République slovaque, à la Cour suprême de la République slovaque, à

¹⁹ Article 102 de la Constitution de la République slovaque (la loi constitutionnelle no460/1992 telle que modifiée par la loi constitutionnelle 244/1998 du JO)

Le Président :

b) reçoit et accrédite les ambassadeurs,

i) accorde l'amnistie, la remise ou la réduction des peines infligées par les tribunaux criminels et ordonne l'arrêt ou la suspension des poursuites pénales et le retrait de la mention des peines.

²⁰ Au sens du point 25 de la loi constitutionnelle no9/1999 du JO. L'article 131 de la Constitution dit : « La Cour constitutionnelle décide en session plénière des affaires mentionnées aux articles 105 alinéa 2, 107, 125 lettres a) et b), 129 alinéas 2 à 5, à l'article 136 alinéa 2, à l'article 138 alinéa 2 et 3 ainsi que sur la réglementation de ses rapports internes. »

²¹ La Commission comprenait les personnes suivantes : le président de la Commission – le vice-président du Conseil national de la République slovaque Pavol Hrušovský, les membres de la Commission – les députés – Peter Kresák, Ivan Šimko, Ladislav Orosz, Lajos Mészáros, Peter Brňák et la députée Eva Slavkovská. Deux députés de l'opposition de cet époque, Brňák (HZDS) et Slavkovská (SNS), ont plus tard refusé de participer au travail de la Commission et donc la Commission ne comptait plus que 5 membres. .

la Cour constitutionnelle de la République slovaque, au Bureau du procureur général, au Conseil des juges de la République slovaque, aux administrations centrales et aux organisations corporatistes juridiques spécialisées sélectionnées en leur demandant d'analyser la Constitution de la République slovaque actuelle et de proposer des solutions possibles. Dans la majorité des réponses que la commission a reçues s'est exprimé le besoin de mettre en œuvre les modifications constitutionnelles et, dans le même temps, beaucoup de suggestions concrètes ont été proposées. Bien que les auteurs de l'amendement constitutionnel s'efforçèrent par la suite de résoudre notamment les questions qui semblaient être les plus urgentes pour l'évolution constitutionnelle de cette époque-là, le projet présenté comprenait 91 points et modifiait plus de la moitié du texte constitutionnel initial. L'amendement de la Constitution de la République slovaque présenté a donc essayé d'améliorer le système constitutionnel de la République slovaque, de renforcer l'application des droits et libertés fondamentaux des citoyens et principalement de créer un espace constitutionnel nécessaire pour:

- **assurer l'exécution des obligations de la République slovaque découlant des traités internationaux conclus,**
- **l'adhésion éventuelle de la République slovaque à une organisation internationale pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité,**
- **l'activité indépendante de l'Office suprême de contrôle de la République slovaque,**
- **l'établissement et le bon fonctionnement des collectivités territoriales supérieures autonomes,**
- **un meilleur fonctionnement du Conseil national de la République slovaque, du gouvernement de la République slovaque et du Président,**
- **le renforcement de l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire y compris l'élargissement et la précision du pouvoir de la Cour constitutionnelle de la République slovaque.**

L'amendement a principalement créé la base constitutionnelle indispensable à la bonne exécution des obligations que la République slovaque a contracté par la signature de l'Accord européen établissant une association entre la République slovaque, d'une part, et les Communautés européennes et leurs États membres, d'autre part. En effet, seule une petite partie de l'ancien texte de la Constitution de la République slovaque traitait de la relation entre le droit international et le droit national, et la place et l'état

des normes et des règles du droit international dans le droit interne ainsi que dans la hiérarchie de ses normes juridiques n'ont pas été suffisamment explicites.



L'amendement a également essayé de supprimer les avantages irraisonnés des députés du Conseil national de la République slovaque dans le domaine de la protection constitutionnelle de leur position, de préciser les pouvoirs de l'Office suprême de contrôle de la République slovaque, de préciser les conséquences des décisions du président dans le processus législatif; il a permis le contrôle préventif de la constitutionnalité des traités internationaux et des initiatives visées à l'annonce du référendum, d'élargir et de préciser les effets de l'activité décisionnelle de la Cour constitutionnelle de la République slovaque, d'améliorer son efficacité en augmentant le nombre de ces membres, de dépolitiser la justice en créant le Conseil du pouvoir judiciaire de la République slovaque, de supprimer la durée de mandat de quatre ans des juges et de renforcer les principes d'un État de droit et de la séparation du pouvoir dans le système constitutionnel de la République slovaque en modifiant la création du pouvoir judiciaire.

L'amendement a également introduit dans le système constitutionnel de la République slovaque un institut du protecteur public des droits et libertés

fondamentaux – médiateur, qui participe, lors de l'activité, du processus de prise de décision ou en cas de passivité des autorités publiques, selon les modalités et conditions prévues dans la loi, à la protection des droits et libertés des personnes physiques ou morales. L'amendement a ensuite supprimé du texte constitutionnel plusieurs ambiguïtés terminologiques et a ainsi contribué à la clarté et compréhensibilité de la Constitution en général.²²

Le Conseil national de la République slovaque a adopté l'amendement le 23 février 2001.²³

L'évolution constitutionnelle en République slovaque a ensuite été marquée par d'autres amendements partiels du texte de la Constitution de la République slovaque.

La loi constitutionnelle du 4 mars 2004²⁴ visait l'immunité parlementaire, cependant ce ne fut pas une meilleure solution. C'est parce que cette loi a en fait supprimé du texte constitutionnel la stipulation selon laquelle le député prend aussi la responsabilité civile de ses discours prononcés dans l'exercice de sa fonction de député au Conseil national de la République slovaque ou dans l'un de ses organes. Cet amendement s'est plus tard avéré confus et trompeur.

Après l'adhésion de la République slovaque à l'Union européenne, la loi constitutionnelle du 14 mai 2004 a introduit que l'exercice du mandat de député du NRSR est incompatible avec l'exercice du mandat de député du Parlement européen et a autorisé la Cour constitutionnelle de la République slovaque à décider si l'élection au Parlement européen était conforme à la Constitution et à la loi.

²² Par exemple, le texte original de la constitution ne comportait pas le service militaire des citoyens, ne fixait pas les conditions d'éligibilité des vice-présidents de l'Office suprême de contrôle, ne réglait pas suffisamment le renoncement du mandat de député, la signature des lois adoptées par des acteurs constitutionnels commissionnés, ne régissait pas suffisamment l'exécution des attributions du président du NRSR, ne définissait pas explicitement l'exécution des pouvoirs et la suppléance du président de la République slovaque et ne définissait pas suffisamment l'objet d'interprétation des normes constitutionnelles et ses effets pour la Cour constitutionnelle de la République slovaque.

²³ La deuxième lecture de l'amendement à la Constitution de la République slovaque a commencé à la réunion du Conseil national le 06/02/2001, le débat sur ce point du programme s'est terminé le 21/02/2001 à 23h10. Pendant les 12 jours de négociations, le NRSR a discuté des amendements à la Constitution plus de 100 heures de temps effectif, dont la durée du débat des députés inscrits par écrit était de 80 heures et la durée du débat des députés inscrits par oral de 20 heures. Au cours du débat, 1 411 motions d'ordre ont été dites, dont 1 047 dites dans le débat des députés inscrits par écrit et 364 dans le débat des députés inscrits par oral, ce qui correspond à environ 47 heures de temps effectif. 75 députés se sont présentés au débat par écrit et 81 députés par oral. Au total, 105 députés ont pris la parole pendant les 12 jours de sessions plénières du Conseil national sur l'amendement de la Constitution de la République.

²⁴ Le Conseil national de la République slovaque a adopté le 4 mars 2004 la loi constitutionnelle no140/2004 du JO par laquelle la troisième phrase de l'article 78 alinéa 2 : « (2) Le député ne peut être poursuivi pour ses discours prononcés dans l'exercice de sa fonction de député au Conseil national de la République slovaque ou dans l'un de ses organes, ni après la fin de son mandat. Le député ne relève que de la compétence disciplinaire du Conseil national de la République slovaque. (« La responsabilité civile du député n'est pas affectée. ») » a été supprimée.

La loi constitutionnelle du 27 septembre 2005 a élargi le pouvoir de l'Office suprême de contrôle de la République slovaque vis-à-vis des communautés et des collectivités territoriales supérieures et a en même accordé à la Cour constitutionnelle de la République slovaque le pouvoir de légiférer également sur des cas litigieux de l'activité de contrôle de l'Office suprême de contrôle.

Les expériences acquises lors de l'activité du protecteur public des droits ont incité l'adoption de la loi constitutionnelle du 3 février 2006. Cette loi constitutionnelle a ensuite précisé la position et élargit le pouvoir du protecteur public des droits dans le système constitutionnel de la République slovaque (le protecteur public des droits a gagné par exemple le droit de présenter une requête introductive d'instance auprès de la Cour constitutionnelle de la République slovaque si une norme législative d'application générale déroge au droit ou liberté fondamentale de la personne physique ou morale).

L'immunité parlementaire a été traitée également dans la loi constitutionnelle du 16 mars 2006 qui autorisait la poursuite des députés pour infractions dans les cas définis par la loi²⁵.

La loi constitutionnelle du 4 mars 2010 a tenté de modifier le texte constitutionnel, en vain jusqu'à ce jour, pour permettre de pénaliser les personnes qui ont acquis leurs biens illégalement. Cette loi constitutionnelle a ajouté dans la constitution l'énoncé suivant : « les actifs acquis en violation de la loi ne bénéficient pas de la protection » et a également permis « d'autres interventions en matière de droits de propriété ... dans le cas de biens acquis illégalement ou de revenus illégaux, et quand il s'agit d'une mesure nécessaire pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la morale ou les droits et libertés d'autrui dans une société démocratique. » D'autres conditions ont du être fixées par la loi. Cette modification constitutionnelle est cependant jusqu'à présent décevante car, à ce jour, en République slovaque, on n'a pas réussi à prouver que quelqu'un a acquis un bien illégalement et à mener des poursuites contre cette personne.

L'amendement constitutionnel du 21. octobre 2011 s'est révélé particulièrement controversé. Les députés du Conseil national de la République slovaque l'ont adopté suite au dépôt de la motion de censure contre le gouvernement dirigé par Iveta Radičová. La mauvaise volonté d'appliquer les stipulations du texte constitutionnel en vigueur (article 115 alinéa 1 et article 110 alinéa 1) ensemble avec la volonté d'empêcher au

²⁵ La loi constitutionnelle a amendé l'article 78 alinéa 3 de la constitution, suivant lequel « Un député ne peut être poursuivi pénalement ni disciplinairement ni placé en détention sans l'accord du Conseil national de la République slovaque, il est cependant possible de traiter l'infraction qui est définie par la loi ».

gouvernement partant de prendre les décisions politiques plus importantes jusqu'aux élections anticipées a permis au parti politique le plus fort (SMER – SD), avec le soutien du gouvernement de coalition effritant et du président Gašparovič, d'imposer un amendement de la constitution motivé par des considérations politiques. Cet amendement a renforcé d'une manière significative le statut du président dans le système constitutionnel dès que le parlement n'exprime pas la confiance au gouvernement. Au sens de cet amendement, si le Conseil national de la République slovaque exprime sa défiance au Gouvernement ou s'il refuse d'exprimer sa confiance au gouvernement, le président de la République slovaque destitue le gouvernement par une décision dénoncée dans le Recueil des lois de la République slovaque. Ensuite, il charge le gouvernement dont il a destitué d'exercer ses fonctions de manière restreinte jusqu'à la nomination du nouveau gouvernement²⁶. L'exécution de l'attribution du gouvernement de décider de la nomination et de la révocation, dans les cas fixés par la loi, des fonctionnaires d'État, ainsi que de trois membres du Conseil du pouvoir judiciaire de la République slovaque et de décider également des autres questions confiées au gouvernement par la loi, nécessite conformément à cette loi constitutionnelle l'approbation préalable du président de la République slovaque.

Pour des raisons clairement politiques et sans une considération constitutionnelle rationnelle, cet amendement a délibérément modifié le système constitutionnel de la République slovaque (une forme parlementaire de gouvernement) en faveur du président au moment où le gouvernement, auquel le Conseil national de la République slovaque a exprimé sa défiance, reste au pouvoir à titre temporaire. En l'occurrence, la République slovaque a de la chance que, la situation où cette loi pourrait s'appliquer n'arrive qu'exceptionnellement.

Le Conseil national de la République slovaque a adopté, le 26 juillet 2012, le dernier amendement constitutionnel en date. L'amendement était une

²⁶ Exclusivement dans les modalités précisées par l'article 119 lettres a), b), e), f), m), n), o), p) et r) ; a) sur des projets de lois, b) sur des décrets du Gouvernement, e) sur le projet de budget de l'État et de loi de règlement, f) sur des traités internationaux de la République slovaque dont la négociation a été confiée au Gouvernement par le Président de la République slovaque, m) sur la nomination et de la révocation, dans les cas fixés par la loi, des fonctionnaires d'État, ainsi que de trois membres du Conseil du pouvoir judiciaire de la République slovaque, n) sur la proposition de déclarer l'état de guerre, d'ordonner la mobilisation des forces armées, de déclarer l'état d'exception ou d'y mettre fin, sur la déclaration et de cessation de l'état d'urgence, o) sur le déploiement des forces armées hors du territoire de la République slovaque pour contribuer à des missions d'aide humanitaire, d'observation de la paix ou à des exercices militaires ; sur le consensus concernant la présence de forces armées étrangères sur le territoire de la République slovaque pour contribuer à des missions d'aide humanitaire, d'observation de la paix ou à des exercices militaires ; sur le consensus au passage de forces armées étrangères sur le territoire de la République, p) sur le déploiement des forces armées hors du territoire de la République slovaque, pour remplir des obligations résultant de traités internationaux de défense collective contre l'agression, pour une période maximale de 60 jours ; le gouvernement doit informer sans délai le Conseil national de la République slovaque de cette décision, r) sur les autres questions fixées par la loi.

réponse à la pression croissante de l'opinion publique et a apporté une adaptation constitutionnelle à l'immunité pénale des députés. Dans le nouveau texte, l'amendement a supprimé l'accord du Conseil national de la République slovaque pour les poursuites pénales des députés qui était jusqu'à maintenant nécessaire et n'a gardé que la nécessité de son accord pour la mise en détention du député. Cependant, l'omission de la partie du texte constitutionnel selon lequel, en cas de refus du Conseil national de la République slovaque de donner son accord pour les poursuites pénales, la prescription cesse de courir au cours du mandat de député, semble poser problème.²⁷

Malgré toutes les interventions réalisées dans le cadre du texte originel de la Constitution de la République slovaque, il manque toujours une volonté politique pour en réaliser d'autres qui pourraient encore renforcer son caractère démocratique. On peut relever par exemple le besoin de préciser et de délimiter constitutionnellement les pouvoirs et les devoirs des partis politiques, le besoin de réécrire l'article 2 du titre V de la constitution sur le référendum et d'ancrer la démocratie directe dans un nouveau titre de la constitution, de séparer le président du pouvoir exécutif et d'ancrer son pouvoir dans un nouveau titre de la constitution, d'amender le texte constitutionnel en y ajoutant un nouveau titre sur les modifications de la constitution, entre autres.

²⁷ Le texte précédent de l'article 78 alinéa 3 de la constitution : « Un député ne peut être poursuivi pénalement ni disciplinairement ni placé en détention sans l'accord du Conseil national de la République slovaque, il est cependant possible de traiter l'infraction qui est définie par la loi. En cas de refus du Conseil national de la République slovaque de donner son accord, les poursuites pénales et la mise en détention sont définitivement suspendues jusqu'au terme du mandat. Dans ce cas, la prescription cesse de courir au cours du mandat » a été remplacé par le texte : « Un député ne peut pas être placé en détention sans l'accord du Conseil national de la République slovaque ».

9. Acceptation de l'héritage totalitaire en République slovaque et processus de transition

Lubomír Morbacher

Depuis la chute du régime communiste en Tchécoslovaquie en 1989, de nombreux textes de loi ont été adoptés, abordant la persécution judiciaire et extrajudiciaire ainsi que les injustices matérielles commises contre ses citoyens sous l'ancien régime. Des lois essentielles relatives à ce domaine ont été adoptées, comme la loi sur la réhabilitation judiciaire, la loi sur les réhabilitations extrajudiciaires, la loi sur la réparation de certaines injustices matérielles entre autres et la loi sur l'activité des organes de l'autorité administrative de la République slovaque en matière des réhabilitations extrajudiciaires. En conséquence, les tribunaux de Tchécoslovaquie ont réhabilité, sur la base de la loi de 1990 sur la réhabilitation extrajudiciaire, plus de 220 000 personnes condamnées lors de procès politiques entre 1948 et 1989. Il est incontestable que la République tchécoslovaque, gouvernée après le février 1948 par le parti communiste, a exécuté des centaines de personnes innocentes. D'autres centaines de personnes ont été exécutées à la frontière en essayant de s'enfuir vers l'Ouest et des centaines de milliers de ressortissants de la République tchécoslovaque ont subi, outre la privation de liberté individuelle, plus grave, persécutions extrajudiciaires.

En raison de son évolution politique après la séparation de la Tchécoslovaquie et en raison du manque de préparation et de la mauvaise volonté des administrations d'État, la République slovaque a tardé dans le processus d'acquiescement pénal. C'est notamment en République tchèque que l'Office de la Documentation et de l'Enquête des Crimes du Communisme a été créé dans le cadre de la Police de la République tchèque, appelé par les médias « l'office de Benda » d'après le nom de son premier directeur Dr. Václav Benda, l'ancien porte-parole et signataire de la Charte 77¹. On peut discuter de l'échec des ambitions initiales de cet office, qui prévoyait de poursuivre les représentants de l'ancien régime ; toutefois on ne peut pas négliger que, jusqu'à 2007, il a réussi à mener 800 enquêtes, avec 9 personnes condamnées en justice à une peine privative de liberté exécutoire et

¹ La Charte 77 est la célèbre pétition des dissidents opposés au processus de « Normalisation » de la société tchécoslovaque qui critiquait le pouvoir politique et étatique. Le titre provient du premier document datant du 1er janvier 1977.

22 personnes condamnées à une peine d'emprisonnement dont l'exécution a été assortie d'un sursis.

La République slovaque n'a pas vu un seul criminel communiste condamné en justice à une peine privative de liberté exécutoire à ce jour. Ce qui est commun aux deux pays nés de la séparation de la Tchécoslovaquie, est le fait historique que les représentants du pouvoir et le personnel judiciaire se sont construits et formés pendant le régime communiste totalitaire. Des anciens membres du parti communiste, qui ont suivi pendant des années des directives du parti, ne peuvent aujourd'hui, en tant que procureurs et juges indépendants, garantir que difficilement l'acquittement du passé communiste.

Alojz Lorenc, ancien premier adjoint du Ministre de l'intérieur de la République socialiste tchécoslovaque et dernier chef de la Sécurité d'État avant novembre, était le seul « puni » en Slovaquie. Il a été condamné en 1992 par le tribunal tchèque de Tábor à la peine privative de liberté exécutoire de quatre ans pour le délit de détournement de pouvoir de l'agent public en tant que complice. Il a été jugé coupable pour la mise en place et l'organisation de l'isolation préventive des opposants du régime communiste dans des cellules de détention préventive de 1988 à novembre 1989. Après la partition de la Tchécoslovaquie il a été en droit, en tant que citoyen slovaque, de refuser d'exécuter sa peine, ce qu'il a fait valoir. Sur près de 300 personnes à l'origine lésées dans ce dossier il en est resté seulement 11. Le procès juridique a traîné pratiquement depuis 1989 et la Cour militaire régionale de Bratislava a décidé en 2001 d'une peine d'emprisonnement de 15 mois dont l'exécution a été assortie d'un sursis de 3 ans. La Haute Cour militaire de Trenčín a confirmé cette peine en avril 2002, après le pourvoi de Lorenc ainsi que du procureur militaire.

Après la naissance de la République slovaque en 1993, la loi de « lustration », conformément à laquelle les anciens fonctionnaires à un certain niveau du parti communiste de la Tchécoslovaquie, mais aussi les collaborateurs connus de la Sécurité d'État ont été exclus de la fonction publique, a cessé d'être appliquée et a été ensuite supprimée, ce qui a constitué une autre différence essentielle par rapport à la République tchèque.

L'État a continué malgré tout, après la création de la République slovaque en 1993, à prêter une attention limitée à la suppression et l'adoucissement des injustices des deux régimes totalitaires en Slovaquie au XXe siècle. Cela s'est reflété dans son activité législative qui a suivi et qui a eu un impact sur les victimes des régimes totalitaires. D'autres lois ont été adoptées : la loi sur l'immoralité et l'illégitimité du régime communiste, la loi sur le red-

ressement de diverses injustices commises aux personnes déportées dans les camps de concentration nazis et dans les stalag, type de camp pour prisonniers de guerre, entre autres.

Le véritable revirement par rapport à l'acquittement institutionnel des régimes totalitaires a représenté l'adoption de la loi sur l'accès aux dossiers sur l'activité des services de sécurité de l'État de 1939 à 1989 et sur la création de l'Institut de la mémoire nationale et sur les modifications de certaines lois (la Loi sur la mémoire nationale). Le préambule de la Loi sur la mémoire nationale dit que **« celui qui ne connaît pas son histoire, est condamné à la revivre, que nulle action illégale de l'État contre les citoyens ne peut être secrète ni oubliée et que les années de 1939 à 1989 ont représenté dans la vie de notre peuple une période d'absence de liberté »**. L'Institut de la mémoire nationale gère les documents d'archives sur l'activité des organes de sécurité d'État de la période de manque de liberté et **« effectue l'évaluation intégrale et objective de cette période, analyse les raisons et les moyens d'être privé de la liberté, les démonstrations du régime fasciste et communiste et leurs idéologies ainsi que la participation des personnes locales et étrangères »**.

La loi no553/2002 du Recueil des lois dans sa version modifiée (Loi sur la mémoire nationale), qui a donné naissance à l'Institut de la mémoire nationale, impose à l'Institut de la mémoire nationale dans l'article 8, lettre d), entre autres, l'obligation d'initier les poursuites des criminels et des infractions conformément à l'art. 1, tout en coopérant avec le Bureau du procureur général de la République slovaque.

L'une des tentatives principales de l'Institut de la mémoire nationale de s'acquitter pénalement du passé communiste, hormis d'autres initiatives importantes, a été la présentation de la plainte au Bureau du procureur général de la République slovaque en mai 2008 concernant les homicides de 42 civils à la frontière entre la Slovaquie et l'Autriche dans les années de 1948 à 1989, parce que l'Institut de la mémoire nationale croit qu'il s'agit de crimes contre l'humanité. Ce dossier comprenait également une annexe avec la liste des 246 victimes du Rideau de fer à la frontière entre la Tchéquie et la Moravie, et l'Allemagne et l'Autriche.

Je vais consacrer un peu plus de temps pour expliquer cette initiative importante de l'Institut de la mémoire nationale et pour décrire ce phénomène effrayant du régime totalitaire, le Rideau du fer.

L'un des symboles des plus « tangibles » du régime totalitaire en Tchécoslovaquie dans les années 1948-1989, l'accompagnant tout au long de son existence, est l'ensemble des mesures pour barricader la frontière d'État au

sud-ouest avec la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche, mesures destinées notamment contre ses propres ressortissants. Ce symbole est appelé le Rideau de fer.²

La raison officielle de ces mesures à la frontière occidentale était d'empêcher les agents de services de renseignements de l'ouest ayant des intentions subversives, de pénétrer en Tchécoslovaquie et de les empêcher de bouleverser le régime dit de « démocratie populaire ». La propagande de la défense des frontières utilisait, tout comme « la conservation » des légendes sur les « agents-piétons », pour désigner les réfugiés le terme « perturbateurs de la frontière de l'État » mais jamais le terme « réfugiés ». Il faut souligner qu'il s'agissait même de personnes liées aux services des renseignements des pays démocratiques, qui ont traversé la frontière et déployé des actes de résistance. Toutefois on ne peut en aucun cas, sans preuves véridiques et sans comparer différents types de documents d'archivages, identifier une seule de ces personnes franchissant la frontière appartenant à ce groupe seulement en se basant sur les informations fournies par les documents de l'époque.

Jusqu'en 1951, le service à la frontière avec l'Ouest avait un caractère de sécurité d'état et les Gardes-frontières du Corps de sécurité nationale (ZNB) considéraient chaque civil tué ou détenu à la frontière comme un agent des services de renseignements étrangers en vertu du principe de notoriété³, appliqué à l'époque par la justice.

Le tournant majeur s'est produit en 1951. Il y a eu une réorganisation profonde dans le cadre de laquelle un corps de garde-frontière du Ministère de la sécurité nationale, organisé d'une manière militaire, a été créé à l'exemple des gardes frontières soviétiques NKVD/KGB.

Le 11 juillet 1951, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur la protection des frontières. Les gardes frontières ont obtenu les mêmes droits et obligations que les membres de l'armée et, lors de l'exercice de leurs pouvoirs, ils avaient le statut des membres de ZNB. La loi a ensuite déterminé l'obligation par laquelle le régime stipulait la responsabilité de chaque ressortissant pour la protection de la frontière. Le ministre de la Sécurité nationale Ladislav Kopřiva a modifié par le décret no70 du 14 juillet 1951 le droit des gardes frontières à utiliser une arme. Ce décret important a confirmé l'attitude intransigeante du régime envers les personnes qui vou-

² L'expression « Rideau de fer » est connue par le grand public depuis le jour du discours de Winston Churchill, prononcé le 5 mars 1946 à Fulton, dans lequel ce politicien britannique constate que de Stettin dans la Baltique jusqu'à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent, qui crée une frontière avec l'influence de la sphère soviétique. Le terme rideau de fer a été utilisé déjà en 1920 pour désigner la séparation de la Russie et de l'Europe bolchévique en développement.

³ Le principe de notoriété représente, dans le contexte juridique, une vérité générale qu'il n'est besoin de prouver.

laient franchir la frontière. La protection de la frontière a été placée au-dessus du droit à la vie. Le décret ordonnait directement aux gardes frontières de déjouer toute tentative d'évasion à travers la frontière et d'utiliser une arme à feu si ces personnes ne réagissaient pas à leur ordre de faire demi-tour.

Parmi les mesures les plus inhumaines de la sécurisation de la frontière avec l'Ouest dans le cadre de l'État entier, on compte la mise en place des mines au début des années cinquante et l'électrification du réseau en grillage barbelé dès 1953. La cloison centrale en triple clôture de barbelés était un barrage métallique électrifié, raccordé par un transformateur au réseau public sous haute tension. C'étaient les chefs du communisme et le premier commandant des gardes de frontières du Ministère de la sécurité nationale, le colonel Ludvík Hlavačka, donnant un ordre concret, qui étaient responsables de ces mesures sévères. Tout le long et entre les barrages métalliques, une bande de contrôle, destinée à détecter toute trace de pas de réfugiés, a été mise en place. Les barrages métalliques ont été « renforcés » par des mines, à savoir des mines de béton, de bois ou électrique (les dénominations selon l'enveloppe, éventuellement selon le mode d'allumage). Dans la zone interdite, différents endroits étaient minés en fonction des besoins ou bien ils étaient équipés de systèmes d'objets piégés construits par les gardes selon les propositions d'amélioration.

Au milieu des années cinquante les barrages barbelés ont commencé à être déminés, cependant il ne s'agissait pas d'un acte d'humanité.

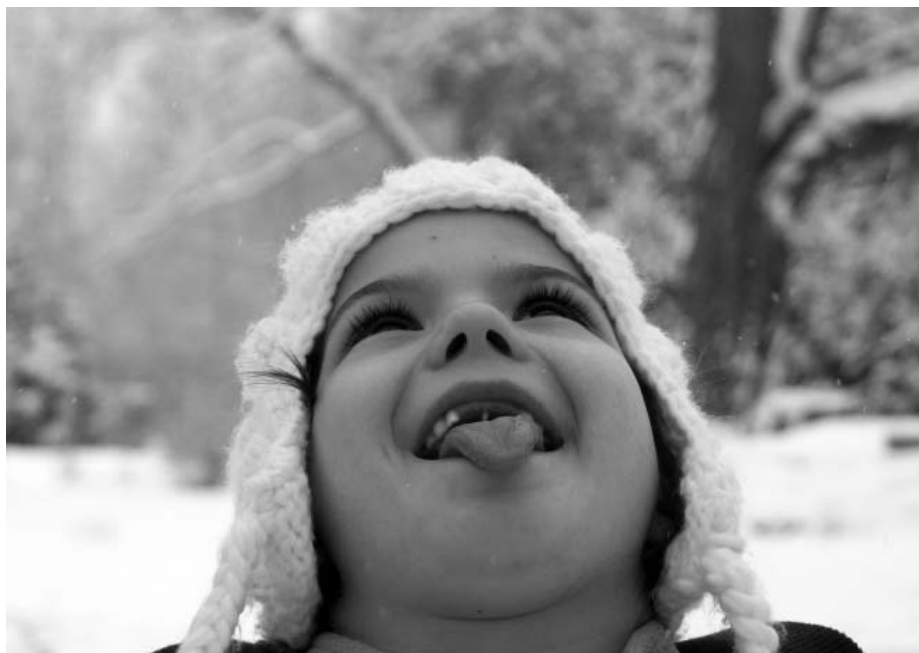
De nombreux explosions et blessures, notamment des gardes frontières (pas uniquement des réfugiés) et les complications pour garder la frontière ont abouti à la décision de déminer le territoire. Les explosions fréquentes ont abîmé les barrages métalliques et ont provoqué le sectionnement des grillages barbelés et électrifiés. En 1962, de nouveaux systèmes de signalisation de franchissement de la frontière (RSP - U 60) ont été installés. Une fois la haute tension supprimée, en 1965, le premier barrage métallique est devenu la cloison de signalisation à basse tension. La cloison de signalisation a été divisée en trois sections et, en cas de court-circuit lors du franchissement de cette cloison, un signal pour une intervention contre le réfugié passait dans la centrale de signalisation de la compagnie en localisant l'endroit.

L'aspect de la frontière avec la République fédérale d'Allemagne et avec l'Autriche n'a pas radicalement changé dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Les bandes de terre labourées destinées à détecter des traces de pas ont été placées tout le long des barrages métalliques. Des pyramides

en béton, reliées par une corde d'acier, ont été éparpillées sur les chemins devant les bandes de contrôle. À certains endroits, les barrages antichars ont été placés.

Ces mesures visaient à déjouer toute tentative de casser les barrages métalliques par des camions ou autres engins lourds et résultaient des leçons des années soixante.

Le premier barrage métallique représentait une cloison de signalisation qui transmettait un signal, suite à un court-circuit, dans la centrale de signaux avec la localisation précise de la zone que le « perturbateur » avait essayé de franchir. Sur le terrain ainsi que sur les poteaux le long des bandes de contrôle, des projecteurs ou lampes à arc ainsi que les systèmes de signalisation sans fil ont été mis en place. Les projecteurs à grande portée provoquaient chez les réfugiés des moments de surprise et constituaient également un éclairage démonstratif des zones de frontière.



Après la transmission du signal et une évaluation rapide de la situation, les patrouilles des Gardes frontières donnaient l'alerte frontière et le ou les réfugiés étaient retenus grâce à l'ensemble des mesures et à la coopération bien organisée des gardes frontières. L'efficacité et la rapidité des interventions ont augmenté avec l'utilisation des véhicules tout terrain et, dans les

cas exceptionnels, celle des hélicoptères. Le commandant de la compagnie décidait de l'organisation des actions frontalières pour la poursuite des réfugiés si besoin avec un nombre de « participants » (des aides de gardes frontalières, des milices populaires, éventuellement des organes de l'armée populaire tchécoslovaque) plus important. L'une des mesures de coopération les plus importantes lors des interventions des gardes frontalières représentait l'engagement des groupes de combat des gardes frontalières: des groupes de recouvrement et une sorte de rideau derrière des barrages métalliques en direction de la frontière de l'État.

La destruction de la forme démocratique de gouvernement avec un système pluraliste des partis politiques après la révolution de février 1948 s'est accompagnée d'un démontage de l'État de droit. Pendant que la République tchécoslovaque sur la scène internationale, en tant qu'un des membres fondateurs de l'ONU, signait le 10 décembre 1948 la Déclaration universelle des droits de l'Homme⁴, en Tchécoslovaquie elle-même des mesures et lois qui changeaient dramatiquement la situation étaient adoptées.

Le 23 février 1948, le Ministère de l'Intérieur de la République tchécoslovaque a annulé la validité de tous les passeports délivrés jusqu'alors. Par une loi sur les passeports adoptée en 1949, tous les ressortissants de la Tchécoslovaquie ont été privés de droit à la délivrance d'un passeport. Les lois ultérieures ont ensuite fortement restreint la liberté de voyager des citoyens tchécoslovaques, car selon la loi de l'année 1965, un document de voyage peut être refusé aux citoyens, même en raison d'un voyage à l'étranger qui n'aurait pas été conforme aux intérêts de l'État ainsi qu'à ceux qui pourraient, par leur comportement et action, compromettre la bonne réputation de la République socialiste tchécoslovaque lors de leur séjour à l'étranger. Pour les mêmes raisons, un passeport déjà délivré pouvait être retiré ou bien sa validité réduite. Hormis une courte période suite à l'intervention des forces armées du Pacte de Varsovie dans la Tchécoslovaquie en 1968, intervention lors de laquelle les organes de sécurité aux postes frontalières ont été plus indulgents envers des citoyens, la liberté de voyage a été restreinte par les dispositions législatives ou réglementaires ultérieures. Par l'arrêt du gouvernement de 1969, réagissant à la vague d'immigration d'après-août, d'autres stipulations ont été adoptées, qui ont restreint la liberté de voyager et, en refusant ou retirant le passeport, ont rendu impossible aux ressortissants de la Tchécoslovaquie de rendre visite

⁴ Le document de l'ONU A/RES/217/III A ou DE01/48 Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 13: 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. La Déclaration avait un caractère déclaratif de recommandation et elle n'était pas juridiquement contraignante, cependant elle avait un caractère legis ferendae et était conformément à son préambule proclamée comme « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ».

à leurs proches qui avaient immigré.

Au cours des années suivantes, les efforts des citoyens de la Tchécoslovaquie qui allaient voyager dans les états démocratiques ont été restreints et ils ont été brimés par d'autres dispositions d'application de la loi sur les documents de voyage. Pour obtenir un document de voyage et « une clause de sortie » [vycestovacia doložka], ils étaient contraints d'avoir un accord de l'employeur, du directeur de l'école ou bien des fonctionnaires académiques, c'est à dire du Comité national local. C'était le Bureau d'administration des passeports et des visas (toujours l'organe du Ministère de l'Intérieur, ou plutôt de son précurseur, du Ministère de la sécurité nationale), qui faisait partie intégrante de la Sécurité d'État, donc de la police politique du parti communiste dans les années soixante-dix et quatre-vingt, qui délivrait la clause de sortie aux ressortissants tchécoslovaques. Il avait la possibilité d'empêcher de voyager à tout citoyen considéré comme politiquement irrégulier ou bien selon la bonne volonté des personnes qui y travaillaient.

De même, en ce qui concerne le droit pénal, la loi n'autorisait pas le passage de la frontière et tout franchissement non autorisé de la frontière de l'État était qualifié de délit de sortie illégitime du territoire de la république et de non respect de l'ordre de faire demi-tour.

Le franchissement non autorisé de la frontière de l'État était qualifié de délit par tout code pénal jusqu'en 1989. Depuis 1976, cette qualification a été en complète contraction avec l'article 12, point III du Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵, auquel la République socialiste tchèque et slovaque s'était engagée.

Une fois que les voyages légaux de nombreux citoyens de la Tchécoslovaquie ont été rendus impossibles sous peine de sanction pénale en vertu de la loi pénale pour raisons politiques ou tout simplement par agissements arbitraires des membres de la Sécurité d'État (ŠtB), le régime communiste, et de fait un régime sévère, tuait les citoyens à la frontière lorsqu'ils tentaient de se rendre sur un territoire où régnait une forme démocratique de gouvernement.

Pareil pour les citoyens de la République démocratique d'Allemagne, de Pologne et de Hongrie qui ont été tués en essayant de s'enfuir des régimes qui violaient les droits de l'Homme fondamentaux sur l'ensemble du territoire tchécoslovaque. Ensuite, des ressortissants d'autres États ont été tués sur les territoires des États voisins par les gardes frontières, ressortissants

⁵ Le document de l'ONU A/RES/2200/XXI Annexe ou bien l'arrêté du ministre des Affaires étrangères no120/1976 du Code.

qui transgressaient sans précédent le droit international lors de leurs interventions.

Les civils, qui ont été fusillés à la frontière, tués par le courant électrique du barrage barbelé et électrifié, tués par l'explosion des mines d'appât, dévorés par les chiens de garde ou tués par d'autres interventions des membres du Corps de la sécurité nationale et des gardes frontières, avaient essayé de s'enfuir du territoire de l'ancienne République tchèque et slovaque, plus tard de la République socialiste tchèque et slovaque, donc d'un territoire dominé par le régime communiste totalitaire où les droits et libertés fondamentaux de l'Homme étaient violés, et qui essayaient de rejoindre un territoire où régnait une forme démocratique de gouvernement.

La République socialiste tchèque et slovaque s'est engagée en signant la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (New York, le 26 novembre 1968, décret n°53/1974) que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles, quelle que soit la date à laquelle ils ont été commis, qu'ils aient été commis en temps de guerre ou en temps de paix, tels qu'ils sont définis dans le Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg du 8 août 1945. L'Accord concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et le Statut du tribunal international militaire ont été publiés dans le Recueil des lois et règlements de 1947 sous le numéro 164. La définition des crimes contre l'humanité selon le Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg n'était pas un concept juridique de l'ex post facto à l'égard des auteurs de ces crimes ni avant l'adoption de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, car depuis 1947 elle faisaient partie de la législation tchécoslovaque.

La réaction du Procureur général de la République slovaque, Dobroslav Trnka, immédiatement après la réception de la plainte en 2008, a été le rejet. Il a déclaré publiquement dans les médias que de tels actes ne devraient pas être traités par les autorités répressives slovaques, mais seulement par les historiens et des théoriciens du droit.

Mais après la publication de certains détails atroces de certains cas, les autorités répressives slovaques ont malgré tout commencé à agir et ont engagé presque dans tous les cas une action pénale.

Dans le cadre des enquêtes liées aux plaintes de l'année 2008 (la plainte intégrale présentée au Procureur général de la République slovaque qui indique que les crimes contre l'humanité, en lien avec l'homicide des 42 civils dans la zone slovaque-autrichienne du « Rideau de fer » jusqu'en

1989) ont été perpétrés, l'Institut de la mémoire nationale a reçu en 2011 vingt-quatre (24) résolutions des enquêteurs de la Direction régionale de la police, du Bureau de la police judiciaire et des affaires criminelles de Bratislava, qui ont cessé les poursuites dans le cas où des personnes avaient tuées par le corps répressif du régime communiste – les Gardes frontières – argumentant que les gardes avaient agi conformément à la législation en vigueur à cette époque-là ! La seule exception (!) fut le cas de l'homicide de Richard Schlenza, tué par les gardes-frontières le 27/08/1967, dans lequel l'enquêteur de la DRP, du Bureau de la police judiciaire et des affaires criminelles de Bratislava a suspendu la poursuite par une décision du 12/08/2011, car la poursuite était interdite. Dans ce cas-là, c'est en raison de l'application du principe *ne bis in idem* résultant de la Convention d'application de l'Accord de Schengen. L'auteur de cet acte criminel, un ancien garde-frontière et aujourd'hui citoyen de la République tchèque, Josef Mlčoušek, a déjà été condamné, en lien avec le meurtre de Schlenza, par le Tribunal régional de Brno, par l'arrêt du 25/04/2006.

Depuis la création de l'Institut de la mémoire nationale, des milliers de volumes de documents d'archives de la Sécurité d'État (ŠtB) – la police politique du Parti communiste – ont été rendus accessibles aux personnes victimes de persécution. Nombre d'entre eux ont appris pour la première fois à quel point le régime a manipulé leurs vies. L'Institut de la mémoire nationale a publié depuis 2007 et jusqu'à présent les noms et prénoms de la plupart des membres de la police politique remontant à 20 ans avant la chute du régime (ce qu'on a appelé la période de normalisation) d'après leur fonction au sein des différentes unités territoriales de la Sécurité d'État (ŠtB) en Slovaquie. Les citoyens lésés, les historiens, mais aussi le grand public ont connu la véritable identité des personnes qui, afin de maintenir le régime totalitaire, ont violé les droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Dans le cadre de leurs propres activités de recherche et d'édition, de nombreux ouvrages portant sur de nouvelles connaissances sur la Shoah, le génocide des Roms, la persécution des gens pour leurs convictions politiques et religieuses ont été publiés.⁶

⁶ Par exemple Ján Hlavinka – Židovská komunita v okrese Medzilaborce v rokoch 1938 – 1945 [Communauté juive dans le région de Medzilaborce dans les années 1938-1945] ; Karol Janas : Perzekúcie Rómov v Slovenskej republike (1939 – 1945) [Persécutions des Roms en République slovaque (1939-1945)] ; Milada Polišínská – Čechoslováci v gulagu a československá diplomacie 1945-1953 [Les Tchécoslovaques dans le goulag et la diplomatie tchécoslovaque dans les années 1945-1953] ; Róbert Letz, Pavol Matula – Dokumenty k procesu s Viliamom Žingorom a spol. [Documents concernant le procès avec Viliam Žingor et coll.]; Jerguš Sivoš - XII. správa ZNB - Dokumenty k činnosti [XII. rapport de ZNB - Documents relatifs à l'activité] ; Matej Medvecký, Jerguš Sivoš, Peter Jašek - V stopách železného Felixa. Štátna bezpečnosť na Slovensku v rokoch 1948 – 1989 [Sur les traces de Felix de fer. Sécurité de l'État en Slovaquie dans les années 1948-1989] et bien d'autres.

L'Institut de la mémoire nationale (IMN) prête beaucoup d'attention à l'enregistrement des témoignages de victimes des régimes totalitaires, dont un grand nombre est apparu dans les films documentaires de la production de l'IMN. Le personnel de l'IMN présente ces témoignages également dans le cadre de conférence dans des écoles primaires, collèges, lycées et dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités. Hormis l'organisation de conférences et de séminaires scientifiques, c'est précisément le contact avec des jeunes dans des écoles auquel l'IMN attache une importance essentielle. La preuve : les centaines de cours que les employés de l'IMN ont réalisé jusqu'à présent. Il s'agit notamment de la prévention de la résurgence des idéologies totalitaires. La première exposition intitulée « TOP SECRET » a eu lieu dans le Musée national slovaque à Bratislava, en 2011. L'exposition était consacrée à l'histoire de la Sécurité d'État (ŠtB) en Slovaquie.

Des milliers de visiteurs ont vu l'exposition de l'IMN dès les premiers jours. Elle décrit la naissance, la structure organisationnelle, le personnel et l'activité de la Sécurité de l'État en Slovaquie entre 1945 et 1989. À travers des documents d'archives, des photographies, des objets d'époque et des textes scientifiques, elle décrit la situation de politique intérieure après la deuxième guerre mondiale, les origines et l'organisation de la Sécurité de l'État en Slovaquie, ses méthodes de travail et de fonctionnement, la construction du réseau du personnel et le réseau d'agences ainsi que la coopération de la ŠtB avec le KGB soviétique et les services secrets des pays de l'Est.

10. Les réformes de la sécurité et le rôle de la société civile dans ce processus

Elemír Nečej

10.1. Introduction: changement général de l'approche vis-à-vis de la sécurité dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est

Depuis la rupture du monde bipolaire, l'attention dans les pays de l'Europe centrale et de l'est s'est portée sur le rôle de la société civile dans le cadre des réformes de la sécurité et aussi des relations civilo-militaires. Au cours de cette période-là, (après la chute du monde bipolaire), l'élimination d'une possible intervention des forces armées (*military intervention*) dans la politique locale (intérieure) a été considérée comme une dimension fondamentale. Le point de vue sur la sécurité, qui n'a plus été conçue exclusivement comme "hard security", à savoir la sécurité liée seulement aux menaces de l'extérieur, a changé. Pour cette raison, les autres acteurs que ceux de l'Etat, ont commencé à intervenir dans la problématique de la sécurité. « La gestion stratégique générale » ou plutôt la gestion de la politique de sécurité et de défense, et dans ce sens-là par exemple aussi les structures du système de sécurité, ont commencé à s'imposer dans le domaine de la sécurité. Vu qu'il s'agissait de problèmes spécifiques, la généralisation des connaissances des pays d'Europe centrale et orientale a intensifié le besoin de créer de nouvelles structures gouvernementales capables de gérer d'une manière stratégique la politique de sécurité, la politique de défense et des forces armées; employer des personnes civiles dans les ministères de la défense et soumettre l'état-major général aux ministères; introduire un mécanisme de surveillance financière et du management (oversight) des dépenses de sécurité et de défense; renforcer les rôles des parlements et des comités parlementaires pour la sécurité et la défense (leur capacité de traiter la problématique mentionnée); développer des institutions indépendantes de recherches de sécurité, de défense, des « think-tank » et des organisations non-gouvernementales et introduire l'étude des problèmes de sécurité et de défense dans le domaine civil

académique; renforcer la discussion publique sur la sécurité et la défense, préserver les ressources alternatives pour la création des idées politiques et pour le domaine du conseil; publier des synthèses sur la sécurité et la défense « security and defence reviews ».

La République slovaque n'a pas fait exception, et elle est aussi passée par cette évolution. Il s'agissait d'une influence plus importante de la part de toute la société sur la politique de sécurité et de défense à travers d'une présentation politique légitime. La politique de sécurité des pays s'exprime dans différents documents. Dans la plupart des cas, il s'agit de stratégies spécifiques, de lois, de directions exécutoires. Mais, nous en Slovaquie, nous avons d'abord été aussi obligés de comprendre ces notions. A la base des expériences, il paraît important de relier au moins les acteurs suivants : du parlement ; des structures gouvernementales; de la société civile au sens plus large, ou bien des organisations non-gouvernementales comme représentants des groupes spécifiques de la société civile; des structures exerçant des activités théoriques (universités, instituts, « think-tank » spécifiques, orientés vers les analyses de sécurité et de défense); des médias.

10.2. La communauté slovaque de sécurité et le secteur de la sécurité: rapide rappel historique

Le notion du « secteur de la sécurité » a commencé à apparaître à partir de la conception de sa réforme dans les années 1990. Le principe était basé sur l'ajustement du systèmes de sécurité des États par rapport à de nouvelles conditions. Si nous prenons en compte les expériences de la Slovaquie, alors tout comme chez les autres états de l'Europe centrale et orientale, il s'est agi de la transformation des États postcommunistes vers une démocratie conçue dans le contexte européen. La Slovaquie, tout comme les autres pays, s'est efforcée de définir le secteur de la sécurité. Des problèmes sont apparus surtout lors de la différenciation entre le secteur de la sécurité et les systèmes de sécurité de l'État. Du point de vue du sens de mon chapitre, je tiens seulement à mentionner qu'un consensus a été trouvé sur une compréhension plus large de la notion du secteur de la sécurité, c'est-à-dire que cette notion est maintenant perçue comme les systèmes de sécurité créés par des instances étatiques au pouvoir, des organismes gouvernementaux de gestion ou bien par des organismes parlementaires de surveillance. Et nous sommes arrivés à la notion de politique de « communauté de sécurité ». Du point de vue de la perception du secteur de la sécurité, cette communauté hors de la composante étatique, (qui est

composée des membres des forces armées, de la police, du service de renseignement, des fonctionnaires étatiques, des structures parlementaires) comprend aussi une composante non-étatique, à savoir des experts intervenant dans la sphère non-gouvernementale. Cette composante peut être formée par des centres de recherche non-gouvernementaux, des centres universitaires, des médias. La communauté de sécurité a ainsi commencé à être perçue comme faisant partie de la société civile.¹

La collaboration des organisations non-gouvernementales avec la sphère gouvernementale dans le cadre du « secteur de la sécurité » a été pendant longtemps limitée par la problématique intouchable de la « sécurité nationale » et par l'esprit de « dissimulation » qui subsistait dans le domaine de la sécurité et de la défense, déjà à l'époque du régime communiste et de l'époque où nous faisons partie de l'organisation militaire du « Pacte de Varsovie ». Même si les changements du système ont été réalisés très vite et après 1993 (après la création de la République slovaque), « le secteur de la sécurité » ou encore ses institutions se sont verbalement prononcées pour une coopération avec la société civile, le changement de la manière de pensée des dirigeants a pris plus de temps. L'intervention, à long terme, des organisations non-gouvernementales et universitaires ou bien des fondations, a été un facteur très important pour la création des relations civilo-militaires. Citons quelques exemples: la société slovaque pour la politique étrangère, l'Institut pour les questions publiques, le Centre pour les relations européennes et de l'Atlantique Nord, le Centre des études des systèmes de sécurité, le Centre euro-atlantique, la Fondation de Friedrich Ebert ou le département des sciences politiques de l'Université Comenius et la Faculté des relations internationales de l'Université Matej Bel de Banská Bystrica. Dans le même temps, force est de constater que la communauté de sécurité indépendante en Slovaquie n'a pas été un interlocuteur valable aux yeux des institutions de l'État, notamment à cause du faible nombre de ses membres, mais aussi en raison d'un faible intérêt de la part des instances étatiques de collaborer avec les organisations de la société civile. Pendant la période après 1998, l'attitude des structures gouvernementales vis-à-vis des organisations mentionnées fut plutôt hostile. Ceci a découlé du fait que les ONG, dans notre cas les organisations s'intéressant à la problématique de la sécurité et de la défense ont pris des positions critiques par rapport à la poli-

¹ Deux centres, qui existent encore actuellement, ont publié en 2006 une analyse de base sur l'évolution de la communauté de sécurité slovaque et du secteur de la sécurité. Il s'agit du Centre pour les études des systèmes de sécurité (CSS) et du Centre pour les relations européennes et atlantique-nord (CENAA). Une vue d'ensemble sur l'évolution en Slovaquie a été publiée dans DCAF- Caparini M, Fluri P, Molnar F „Civil Society and the Security Sector ISBN 3-8258-9364-2 . Les auteurs - Vladimír Tarasovič, Elemír Nečej, Matúš Korba - y décrivent l'analyse de l'évolution de la société civile dans le domaine traité au niveau de la partie 11) « Slovak Civil Society in Security and Defence Affairs ».

tique officielle. Il s'agissait surtout de la critique des procédés internes qui ralentissaient l'entrée de la Slovaquie dans l'OTAN et dans l'Union européenne. Le désaccord touchait aussi les opinions liées à notre politique étrangère ou bien à notre orientation politique vis-à-vis de l'extérieur après la création de la République slovaque. L'Institut des études de sécurité et de défense du ministère de la défense de la République slovaque s'est référé à l'analyse de l'évolution de la politique de sécurité et de défense de la République slovaque² concernant 4 options principales de la sécurité des États d'Europe centrale (dont la Slovaquie, de fait) après la chute du monde bipolaire.

1. Option atlantique-nord: l'entrée à l'OTAN qui proposait les garanties de sécurité les plus marquantes
2. Option de l'Europe occidentale: l'intégration de l'Union européenne et, du point de vue de la sécurité, de l'union de l'Europe occidentale. Cette option a été très appuyée par le public du point de vue des avantages économiques. Les garanties de sécurité posaient, elles, problème.
3. Neutralité: la vision d'une zone neutre Suisse-Autriche-Slovaquie. Cette idée a plané jusqu'en 1998.³
4. Collaboration en Europe centrale: elle a été problématique à cause des capacités militaires et sécuritaires insuffisantes. Et, en dehors de cela, elle n'a pas eu plus de sens après l'adhésion des États à l'OTAN en 1999. Cependant cette idée a été réalisée dans le cadre de l'intégration à l'UE, plus concrètement sous forme d'une collaboration au groupe de « Visegrad 4 » et au « CEFTA »⁴

De ce fait, il est clair que la formation de la politique de sécurité et de défense était liée à la politique étrangère qui déterminait aussi l'orientation politique de sécurité. Du point de vue que nous sommes en train de traiter, à savoir « des réformes de la sécurité et du rôle de la société civile », il est important de préciser que la façon de penser des élites slovaques concernant les domaines militaires, de défense et notamment de la politique de la sécurité, a beaucoup changé au cours de l'existence de la Répub-

² ElemírNečej, VladírTarasovič, « Vývoj bezpečnostnej a obrannej politiky SR v kontexte transatlantickej dimenzie [L'évolution de la politique de sécurité et de défense de la République slovaque dans le contexte de la dimension transatlantique] », Institut des études de sécurité et de défense, Bratislava 2005, pp. 7- 8.

³ Cette option a été utilisée pour faire pression sur les pays de l'ouest lors du manque de volonté de faire laisser entrer la Slovaquie dans leur système de sécurité. Le problème reposait sur le fait de pouvoir garantir la neutralité. Les pays de l'ouest n'ont pas pu la garantir et, après le sondage en Russie (les représentants du parti national slovaque), les garanties russes se sont montrées aussi problématiques. En outre, la neutralité n'avait plus de sens après la chute du monde bipolaire.

⁴ Le V4 existe depuis 1991 et a été créé pour dépasser les conflits entre les pays de l'Europe centrale et pour défendre des intérêts communs lors de l'adhésion à l'UE. Les pays du V4 (la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie) ont institué un accord de libre échange « CEFTA », qui a fonctionné jusqu'à leur adhésion à l'UE. Les Balkans occidentaux sont actuellement membres.

lique slovaque. Les premières années de son existence ont été marquées par l'éclaircissement des attitudes vis-à-vis de l'OTAN et de l'UE. Après 1994, la politique étrangère et ainsi celle de sécurité et de défense de la République slovaque a pris plutôt un caractère spéculatif. Sous l'influence de la politique conservatrice, la Slovaquie s'est retrouvée hors du courant principal du processus d'adhésion. Après 1998, une stratégie d'adhésion avec deux objectifs a été définie. Le premier était de restaurer la confiance et renforcer la collaboration avec les membres de l'OTAN et de l'UE. Le deuxième était de devenir membre des deux structures. Le premier a été atteint en 2002, date à laquelle la République slovaque a reçu l'invitation de l'OTAN et de l'UE ; le deuxième a été réalisé au moment de l'adhésion de la Slovaquie à ces deux structures en 2004.

10.3. Importance de l'analyse de l'espace de sécurité et de la création des documents stratégiques de base lors des réformes de sécurité. Participation et importance de la communauté de sécurité

10.3.1. Années 1993-1998

Les réformes de la sécurité constituent un ensemble de réformes du système de sécurité. Bien que les réformes doivent être reliées mutuellement, la situation en Slovaquie a rendu les réformes de défense extrêmement compliquées. Ceci a découlé du fait que la Slovaquie s'était séparée de l'ancienne République fédérative tchécoslovaque. La Slovaquie avait déjà, pendant la période de la Fédération, une structure et une certaine autonomie dans le domaine des affaires intérieures, je pense surtout à la police du point de vue de la sécurité et aux autres éléments de sécurité intérieurs.

La séparation de la Fédération tchécoslovaque, qui a été relativement rapide, a eu également un grand impact sur la politique de défense de la Slovaquie. Le pays nouvellement constitué a dû créer, dans un délai très court le ministère de la défense et faire des réformes relatives à l'armée de la République slovaque formée à partir d'unités d'entraînement et des écoles militaires qui existaient en Slovaquie. Les troupes de combat se trouvaient dans la partie ouest de la Fédération, en République tchèque, ce qui résultait de la doctrine militaire de l'ancien pacte de Varsovie. En tant que « nouvel État », la Slovaquie a dû assurer de se faire acceptée non seulement dans le cadre

du spectre politique slovaque, mais aussi au niveau des relations internationales (Constitution de la République slovaque). Elle devait répondre aux enjeux qui ont découlé des relations de voisinage (le différend concernant la fin de la construction du barrage de Gabčíkovo et le procès à la Haye avec la Hongrie, la modernisation de la centrale nucléaire de Jaslovské Bohunice – le problème avec l’Autriche, etc.).

L’année 1993 est marquée par la formation de l’Armée de la République slovaque et, pour des raisons évidentes, l’objectif principal visait à créer de nouvelles structures, à délimiter le personnel militaire et aussi le matériel de l’ancienne armée fédérative. Il s’agissait aussi de la création du commandement des armées et du ministère de la défense. Le travail sur les documents stratégiques a commencé d’abord au niveau théorique. Ceux-ci ont été officiellement validés au cours des années 1994-1996. Le Conseil national de la République slovaque a étudié deux de ces documents et, le 30 juin 1994, il a approuvé la doctrine de la défense de la République slovaque. Ensuite, en 1996, il a pris en conscience des Objectifs de base et des principes de la sécurité nationale de la République slovaque⁵. Vu que le document stratégique sur la sécurité au sens plus large, à savoir les Objectifs de base et les principes de la sécurité nationale de la République slovaque, a été également élaboré sous la tutelle du Ministère de la défense de la République slovaque, il est clair que, à cette période, la problématique de la sécurité était perçue au sens plus étroit de la sécurité: il s’agissait essentiellement de garantir la défense. De plus, nous n’avons pas dépassé à cette période-là, l’approche de la dissimulation de tout ce qui était lié à la sécurité ou à la défense. Les documents qui suivirent n’ont été validés que par le Conseil de la défense de l’État, et donc pas par le parlement. Plus concrètement, en 1994, il s’est agi d’un document caché sur la Conception stratégique de la défense de la République slovaque – conception en matière de formation des armées de la République slovaque jusqu’en 2000 et la Stratégie de la défense nationale classée top secret. La conception stratégique de la défense a été remplacée en 1996 par la stratégie nationale de la défense de la République slovaque et, là encore, elle n’a été validée que par le Conseil de la défense de l’État en tant que document top secret. Le plan à long terme du développement des armées de la République slovaque a été adopté comme un prolongement du document mentionné plus haut⁶.

Je ne vais pas rentrer dans les détails quant au contenu de ces documents.

⁵ Elemír Nečej, Les documents stratégiques de la République slovaque dans le contexte de l’évolution dans «*Vývoj bezpečnostnej a obrannej politiky SR v kontexte transatlantickej dimenzie [L’évolution de la politique de sécurité et de défense de la République slovaque dans le contexte de la dimension transatlantique]* », Institut des études de sécurité et de défense, Bratislava 2005, pp. 28, 29

⁶ Ibid pp. 29, 30

L'avancée réside dans le fait qu'ils sont devenus des documents politiques de défense ayant une importance stratégique. Et, pour la première fois depuis la création de la République slovaque, ils visaient à donner un point de vue complexe sur la problématique de la sécurité et de la défense. Cependant, ils ont été préparés par un groupe restreint de personnes du ministère de la défense, ils n'ont faits l'objet d'une consultation avec des organismes académiques, des experts indépendants, et des organisations non-gouvernementales. Pour cette raison, et aussi du point de vue du développement politique existant, ils n'ont pas réussi à dépasser un certain contexte étroit de la compréhension des problèmes de la sécurité et de la défense découlant de la période courte dès la naissance de la République slovaque et de la structure de la scène politique de cette époque. Du point de vue de l'influence de la société civile (de la communauté de sécurité), il n'y a eu aucune influence sur leur préparation. Au cours de cette période, les organisations non-gouvernementales ne se sont pas orientées vers les questions théoriques relatives à la sécurité et la défense et à leurs concepteurs : la plupart des employés du ministère de la défense n'ont pas trouvé utile de développer un débat théorique lors de leur rédaction.

Où en étaient les organisations non-gouvernementales et les autres institutions de recherche?

En 1993, une institution de la recherche et de la science a été créée sous le nom d'Institut slovaque des études internationales (SIMŠ). Les fondateurs ont eu l'aspiration de créer les « think-tank » d'après le modèle de « l'ouest » chargé de produire des matériaux également pour la sphère dirigeante. La SIMŠ a commencé notamment à publier le magazine « Medzinárodné otázky » (*Questions internationales*), ce qui a signifié le début des débats sur la politique étrangère slovaque. Le ministère des affaires étrangères était administrateur de l'Institut mais, en raison du manque d'intérêt du gouvernement vis-à-vis des résultats de cet institut, son existence a cessé en 1998.

À cette époque-là, l'Institut des études stratégiques du ministère de la défense était la seule institution chargée des questions spécifiques de la sécurité et de la défense. J'ai été membre de cet institut et donc aussi témoin de ses réorganisations et de sa fermeture. À cette époque-là, la tendance était d'éduquer surtout les représentants des instances étatiques dans le domaine de la sécurité. Les deux documents mentionnés dans l'introduction de ce chapitre ont été préparés sans une analyse complexe de la situation en matière de sécurité, d'environnement de sécurité dans laquelle se trouvait la Slovaquie. Les universités ne prêtaient pas attention aux questions de la sécurité; l'académie militaire, créée en 1993, s'occupait plutôt d'une prob-

lématique militaire plus restreinte. Pour cette raison, en 1995, « le projet éducatif sur la sécurité nationale » est né au sein du ministère de la défense. Il a été mené en collaboration avec le Centre des études européennes de sécurité de l'Université Groningen, aux Pays-Bas. Ce projet a surtout étudié la problématique de la nouvelle conception de la sécurité après la Guerre froide. Mais, du point de vue de la formation de la communauté de sécurité, il s'adressait aux fonctionnaires du ministère de la défense ou bien aux employés des autres ministères de la force publique. Le paradoxe de cette époque, c'était que les institutions théoriques du ministère de la défense et du ministère des affaires étrangères s'étaient emparés d'un certain « vide théorique » et ils ont commencé à préparer une analyse de la politique étrangère et de sécurité. Dans le même temps, ils ont cherché à augmenter la base théorique en intégrant des organisations non-gouvernementales nouvelles dans ce domaine. En organisant des séminaires communs et des conférences, ils ont donné de l'espace aux experts du domaine de la politique étrangère et de sécurité, issus de la Slovaquie et de l'étranger. De même, ceci a signifié une certaine collision des anciennes théories avec les nouvelles et, dans de nombreux cas, les conflits entre la génération des vieux officiers formés par les doctrines du Pacte de Varsovie, à savoir de la Guerre froide, et de nouvelles personnes ayant de nouvelles approches. Parallèlement, les structures de force, notamment de l'armée et ses réformes, ont été dépolitisées, et il s'est surtout agi de réductions sévères mais qui ont culminé plus tard. En gros, il s'agissait de transformer la culture de la sécurité, d'augmenter la transparence dans le cadre de la politique de sécurité et de défense, de susciter l'intérêt de la part du public vis-à-vis de la situation dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le fait d'employer des personnes civiles au ministère de la défense faisait aussi partie de ce processus, cependant ceci n'a pas été fait en Slovaquie d'une façon radicale. Bien que la part entre les militaires et les personnes civiles ait changé, les militaires retraités ont occupé des postes civils encore pendant longtemps après la période dont je parle. Une de ces raisons a été que les universités ne formaient pas d'experts dans le domaine de la défense et de la sécurité et l'afflux des experts du domaine civil n'augmentait que lentement. Le point positif était que les nouveaux savoirs obtenus lors des séminaires et des conférences ont partiellement apporté un changement dans le regard sur les relations civilo-militaires de la part des représentants militaires (comme un « feu vert » pour s'ouvrir au public). L'impact sur la communauté universitaire et sur les organisations non-gouvernementales existantes (ONG) a été encore plus positif, car elles ont par la suite commencé à porter aussi plus d'attention aux domaines de la politique militaire et de sécurité. La présence des représentants des autres secteurs, soit de la

sphère universitaire ou bien des ONG, aux activités d'éducation relatives à la défense peut être conçue comme un « croisement » informel de la société civile et du terrain militaire. Si nous voulons tirer une « leçon théorique », issue du développement suivant, alors nous pouvons constater que les analyses faites se sont concentrées très peu sur l'« environnement ciblé » immédiat de la République slovaque. Elles n'ont pas supposé la suite du développement de l'OTAN, ni la rapidité de son élargissement. Mais à cette époque, les États de l'OTAN étaient loin d'imaginer des changements aussi rapides. Ils ont surestimé les possibilités de l'OBSA ainsi qu'une éventuelle influence de la Russie sur le développement de l'OTAN. Ils ont aussi surestimé les tendances de la croissance économique de la République slovaque (supposition d'une accélération rapide et sur le long terme).

10.3.2. Années 1998-2005

Les années 1998-2005 ont représenté une période où la Slovaquie s'est mise d'accord sur son orientation concernant la politique étrangère et ainsi aussi de celle de la défense. En même temps, ce furent des années où il y a eu des changements assez importants concernant la conception de l'environnement de sécurité, son analyse et de fait, l'élaboration des documents complets relatifs à la sécurité, dans notre cas des stratégies de sécurité et de défense. Ceci a signifié un certain tournant dans la pensée théorique, mais aussi dans la pratique. Des réformes inopinées des forces armées ont été faites pour les réduire et les réorganiser et pour augmenter l'engagement de la Slovaquie dans les opérations de l'OTAN. À la fois, c'est une période où les documents stratégiques importants ont été préparés et approuvés deux fois. En 2001, comme un besoin de créer les conditions pour l'adhésion à l'OTAN et à l'UE et, en 2005, après l'adhésion dans ces institutions, ce qui a fait radicalement changer les conditions de sécurité de la Slovaquie, y compris les garanties de sécurité.

10.3.3. Années 1998-2001

L'objectif principal de la politique étrangère, après 1998, a été de gagner de nouveau la confiance des pays de l'Union européenne et de l'OTAN et, par la suite, de rattraper au plus vite le retard par rapport aux pays de Visegrad dans l'intégration des plus importantes instances européennes et transatlantiques.

Jusqu'en 2001, la République slovaque ne disposait pas de documents stratégiques de base où elle aurait clairement défini ses intérêts, les menaces

quant à la sécurité, et une politique de sécurité et de défense nationale adaptée afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Vers la fin de l'année 2000 et au début de l'année 2001, la République slovaque a été critiquée de la part de l'OTAN à cause des forces armées, des réformes lentes qui traînaient et qui résultaient d'une gestion peu motivée au ministère, de l'absence d'une planification de défense, de l'infaisabilité des plans présentés et de leur divergence vis-à-vis des priorités annoncées par l'État. La préparation des documents stratégiques complexes était un rôle important devant lequel la communauté de sécurité s'est trouvée. Il est important de dire que nous étions vraiment poussés par nos partenaires de l'OTAN à préparer ces documents. L'incompatibilité des documents précédents avec de nouveaux défis et menaces s'est manifestée d'une manière remarquable après le sommet de l'OTAN à Washington en 1999. La conception stratégique de l'Alliance nord-atlantique a apporté une nouvelle vision sur le développement de l'environnement de sécurité, sur les défis de sécurité et risques et ainsi sur l'approche de la sécurité au XXI^e siècle. Notre problème à l'intérieur du pays résidait dans le gaspillage des fonds pour cause de réformes sans visions stratégiques (et non seulement de l'armée, mais de l'ensemble du système de sécurité)⁷. C'est notamment les années 2002-2004 qui ont été marquées par le travail sur la préparation des documents stratégiques et surtout sur « le document général » de la stratégie de sécurité. Celle-ci a été approuvée en 2004 et un document relativement complexe pour cette époque-là en est sorti. Il comprenait déjà une compréhension plus large et plus complexe de la sécurité. Lors de la réalisation des intérêts de la République slovaque, la stratégie de sécurité a compté sur l'enchaînement des autres stratégies à long terme dans le domaine politique, économique, environnemental, militaire et culturel. Cet enchaînement s'est manifesté dans le domaine militaire: la Stratégie de défense de la République slovaque et la Stratégie militaire de la République slovaque ont été adoptées. La stratégie de la sécurité intérieure a été préparée avec du retard, mais nous n'avons pas réussi à préparer les stratégies dans les autres domaines. Ceci a eu également une influence négative sur la réforme du système de sécurité, a renforcé l'extrême départementisme sub-

⁷ En cette période-là, il a commencé à être clair que la République slovaque était exposée aux mêmes menaces que les autres pays de l'espace euro-atlantique et le besoin d'obtenir les garanties de sécurité en étant membre de l'OTAN n'était plus qu'une question théorique. Mais les changements de l'environnement de sécurité ont aussi influencé le besoin de reconstruire tout le système de sécurité et ceci s'est notamment manifesté dans le domaine des forces armées. Jusque là, les tentatives de remodeler les forces armées avaient échoué et, en 2000 et au début de 2001, la République slovaque avait été critiquée par l'Alliance concernant l'état de ses forces armées, la lenteur de la réforme ainsi qu'à cause de l'absence de planification de la défense et la divergence entre les projets annoncés et les priorités de l'État - in E.Nečej, Les documents stratégiques de la République slovaque dans le contexte de l'évolution in « Vývoj bezpečnostnej a obrannej politiky SR v kontexte transatlantickej dimenzie [L'évolution de la politique de sécurité et de défense de la République slovaque dans le contexte de la dimension transatlantique] », Institut des études de sécurité et de défense, Bratislava 2005, pp. 31,32

sistant dans le domaine de la sécurité et a ralenti d'une certaine manière l'augmentation de l'efficacité lors de l'utilisation des ressources pour la sécurité. De là découle l'expérience que si les documents stratégiques ne se reflètent pas suffisamment dans la pratique, ils ne deviennent qu'un bout de papier même s'ils ont été approuvés par la plus haute autorité législative⁸. Cependant les stratégies mentionnées ont joué un rôle positif en ce sens qu'elles ont guidé la Slovaquie pour remplir ses objectifs et ses devoirs liés au processus d'adhésion à l'OTAN et à l'UE.

Où en étaient les organisations non-gouvernementales et les autres institutions de recherche?

La préparation des documents stratégiques pendant les années 1999-2001 peut être considérée comme la première manifestation en Slovaquie de la part de la communauté de sécurité pour faire valoir ses opinions concernant les questions de sécurité et de défense. Ainsi, des séminaires internationaux et nationaux ont été organisés dans le but de créer une plate-forme pour échanger les opinions de la « communauté » qui avaient en charge les questions relatives à la politique de sécurité. Ces séminaires nationaux et internationaux ont suppléé un certain manque de maturité théorique de la communauté de sécurité slovaque. Ceci a, à la fois, créé les conditions pour augmenter la transparence. Au cours de ces activités, le nombre des ONG collaborant a augmenté. Je peux citer la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung (sa représentation en Slovaquie), le Centre de recherche auprès de la société slovaque pour la politique étrangère (SFPA), l'Academia Istitopolitana ainsi que des organisations non-gouvernementales d'étudiants qui ont commencé à naître, traitant de la problématique de la sécurité, à savoir le Centre euro-atlantique auprès de l'Université Matej Bel de Banská Bystrica. Le Centre des études de défense (successeur de l'Institut des études stratégiques) a été l'organisateur principal de ces activités. Les séminaires et les conférences se sont surtout focalisés sur le travail lié aux conclusions du sommet de l'OTAN en 1989 et, excepté des experts slovaques, les analystes issus des nouveaux et des vieux états-membres de l'OTAN y ont aussi participé.

Cette tendance positive n'a pas eu lieu dans le domaine de la politique de défense. Par exemple, un espace minimal pour discuter de la stratégie militaire a été proposé aux experts de la société civile et presque aucun lors de l'élaboration des visions dans le but de structurer les forces armées, notamment concernant la professionnalisation et les dépenses pour la défense. Paradoxalement, pendant la période qui exigeait un travail d'analyse,

⁸ Les stratégies approuvés n'ont pas de force ni d'obligation du point de vue de la loi en Slovaquie. Et la façon de travailler avec ces documents dépend de l'autorité exécutive, du parlement, mais aussi de la pression ONG.

l'Institut des études stratégiques auprès du ministère de la défense a été supprimé en 2000. À cette époque-là, je suis passé de l'Institut au département politique du ministère qui avait en charge la préparation des stratégies de sécurité et de défense. Malgré le travail développé théoriquement concernant la conception stratégique de l'OTAN (notamment celle du nouvel environnement de défense, de nouveaux défis et menaces), il y avait un manque d'expériences dans l'élaboration d'un document stratégique complexe. Les restes de l'époque du monde bipolaire se sont aussi manifestés là où les documents stratégiques mettaient l'accent sur la défense, documents préparés par les départements de la défense. Et donc, même si les changements de la situation de sécurité ont été visibles, la stratégie de sécurité, encore élaborée par le ministère de la défense était considérée comme un document stratégique servant de point de départ. Il faut y préciser que le ministère de la défense en avait besoin plus comme point de base pour continuer ses réformes dans l'armée, et en même temps il subissait une pression plus forte de la part de l'OTAN. Après la publication de la première proposition de ce document, le ministère des affaires étrangères a commencé à plus s'impliquer et le document a été finalement présenté au gouvernement et, plus tard, au parlement, résultat d'une collaboration. Je voudrais mentionner, du point de vue sur la démocratie parlementaire, qu'au début des réflexions concernant les documents stratégiques de la République slovaque, une question ressortait, à savoir qui devrait les approuver : soit le Conseil national de la République slovaque, soit le gouvernement. De nombreux experts de l'extérieur ont pointé du doigt une possible lenteur et des complications en cas de validation de ces documents par le parlement. (la plupart des pays voisins n'a validé ces documents qu'au niveau du gouvernement). **En fin de compte, à cause du besoin d'exprimer le consensus politique, il a été conclu qu'il n'était pas nécessaire de suivre la voie parlementaire pour adopter les documents stratégiques de sécurité et de défense, car cela garantissait une plus grande transparence et en même temps la continuité de la politique de sécurité, même après le changement de gouvernement. C'est une réalité pour n'importe quel pays en transition.**

Lors de l'évaluation de ces documents, quelques problèmes sont apparus dans la communication entre les organismes gouvernementaux, les élus et les comités du Conseil national. Ceci était dû à plusieurs facteurs. Mais les éléments mentionnés ont fait que les stratégies ont été présentées avec du retard⁹. Ce qui manquait, c'était la communication avec les comités du

⁹ Par la suite, des lois qui étaient en lien avec ce point, ont été préparées (sur la sécurité, sur la défense, sur les forces armées, sur le service militaire, sur le service militaire obligatoire, etc.). En outre, la situation qui en résulte, était telle que les documents sur la réforme des forces armées avec un objectif pour 2010, ont été élaborés avec la préparation des stratégies,

Conseil national et les élus au cours de la période de leur préparation, et les experts des partis politiques ne se sont pas, eux non plus, expliqués au sujet de la préparation de ces documents.

Entre outre, ils ont protégé les intérêts du parti, ce qui est compréhensible, mais ceci a eu une influence négative sur tout le processus.

À cette époque-là, le niveau de la théorie et de l'analyse dans le domaine de la sécurité s'est révélé insuffisant. Par exemple, les réflexions sans base théorique sont apparues, les approches pour saisir la sécurité ont été limitées aux avis des départements ministériels concernés, une vue complexe sur la sécurité ayant plusieurs dimensions faisant défaut¹⁰. Un impact concret a été visible concernant les opinions relatives à l'armée ferroviaire dépendant du ministère des Transports et des Communications, et les troupes ainsi que la police du ministère des affaires intérieures, à savoir les forces armées, ont été soumis à d'autres départements que le ministère des Transports et des Communications. L'existence de ces forces-là a été perçue par les théoriciens comme le reste du Pacte de Varsovie et l'expression de la non transparence. Les types de troupes décrits ont cessé d'exister en 2002. Il était clair que ces deux types impliquaient beaucoup de moyens financiers et, du point de vue de la nouvelle situation de sécurité, l'existence de ces forces n'était pas indispensable. Les propositions des documents stratégiques ont été consultées par un groupe de travail interdépartemental et mon expérience personnelle est que les membres de ce groupe étaient des fonctionnaires haut placés au sein des ministères des deux types de troupes. Et ce fait, ils ont défendu non seulement les intérêts départementaux mais aussi les personnels. Même si ce n'est pas le rôle des organisations non-gouvernementales, il faut mentionner aussi la collaboration avec les experts de l'étranger et le rôle d'organisme de conseil qui intervenaient en Slovaquie. Du point de vue de la sensibilisation de la part des organisations non-gouvernementales dans le domaine de la politique de sécurité et de défense au moment de la préparation de la Stratégie de sécurité SR 2001, c'étaient bien les experts de l'étranger qui ont joué le rôle le plus important. Les organisations non-gouvernementales et les centres de recherche indépendants des pays de l'Europe occidentale et des USA ont non seulement soutenu l'intérêt de la part de la société civile pour la problématique de sécurité et de défense, mais aussi ont initié et financé systématiquement l'engagement des organisations non-gouvernementales locales de collaborer avec les instances étatiques du « secteur de la défense ».

Aussi, sous leur influence (et souvent aussi sous la pression), un consensus

¹⁰ À savoir « la Stratégie de sécurité SR 2001 »

a été obtenu et les mesures, qui demandaient une réduction du personnel jugé trop nombreux, ont été prises. De l'autre côté, nous avons repris quelques approches des grands états qui se sont révélées irréalisables en Slovaquie, en raison de la taille du pays et de ses ressources (situation économique), ou réalisables mais avec des problèmes. La leçon pour les ONG est qu'elles devraient justement porter des regards critiques sur les activités de l'exécutif et se faire l'avocat du diable.

10.3.4. Années 2002-2005 et les suivantes

L'adhésion de la République slovaque à l'Alliance nord-atlantique et à l'Union européenne en 2004 a signifié un changement fondamental de la place de la sécurité et de la politique étrangère. L'adhésion à l'OTAN a offert à la Slovaquie « des garanties de sécurité dures (militaires) », et de l'autre côté, l'adhésion à l'Union européenne est considérée comme une « garantie de sécurité molle », comme un raccordement au système des économies développées. L'intégration de ces structures euro-atlantiques de sécurité et de ces structures politiques européennes a créé les conditions favorables pour résoudre avec succès les problèmes de sécurité de la République slovaque. Et en même temps, ceci a fait naître de nouvelles questions de sécurité qui n'avaient pas un caractère exclusivement national mais qui touchaient aussi les autres états membres, tout comme les demandes pour que la Slovaquie contribue aux mesures et aux missions dans le domaine de la sécurité et de la défense tant au sein de l'OTAN qu'au sein de l'UE. Le mot d'ordre était simple: la Slovaquie ne doit pas être seulement un consommateur, mais elle doit aussi contribuer à la sécurité et à la défense collective. Tout comme avant 2001, les structures gouvernementales et la communauté de sécurité se sont retrouvées devant la question au sujet de la préparation de la stratégie du développement futur comme dans le domaine économique, ainsi dans le domaine de la sécurité et de la défense. La réévaluation de la stratégie militaire, de sécurité, et de défense de l'avant 2001 a été préparée et, après des débats théoriques, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est nécessaire de préparer de tout nouveaux documents, et ne pas présenter de documents réajustés. L'adhésion à l'OTAN et à l'UE supposait que de nouveaux documents seraient prêts et approuvés par le parlement au cours de l'année 2004. Vu le retard pris sur la préparation du document « général » de la stratégie de sécurité, tout le travail a été reporté en 2005.

Le résultat était que la Stratégie de sécurité et la stratégie de défense étaient prêts et approuvés (de nouveau par le parlement) en 2005. Les documents

de l'année 2005 (valables aujourd'hui encore)¹¹ prennent en considération les changements fondamentaux de l'environnement de sécurité et de nouveaux engagements de la République slovaque après son adhésion à l'OTAN et l'UE. En comparaison avec l'année 2001, cette avancée est visible dans certains domaines d'intérêt de la République slovaque. Le soutien à l'Alliance atlantique et le soutien à l'élargissement de l'UE reste la base. Les documents tentent de trouver un équilibre entre le vecteur de sécurité de l'OTAN et celui de l'UE mais, du point de vue de la sécurité, ils ont confirmé une approche « atlantique » de la République slovaque.

Où en étaient les organisations non-gouvernementales et les autres institutions théoriques ?

Quant aux institutions théoriques, tant gouvernementales que non-gouvernementales, il faut préciser qu'en comparaison avec la période précédente, ils ont commencé à prévoir plus et ils ont commencé la préparation théorique avant même l'adhésion dans les structures euro-atlantiques (en 2004). L'institut des études de sécurité et de défense (IBOŠ) a été relancé au ministère de la défense et, en coopération avec la communauté de sécurité, il a réalisé un projet sur deux ans (2002-2003) pour la gestion démocratique et le contrôle des forces armées. Pour préparer les documents stratégiques en collaboration avec la société slovaque pour la politique étrangère, il a entamé une grande discussion qui a donné naissance à des publications avec des recommandations pour actualiser la stratégie de sécurité existante et avec des propositions de solutions pour la stratégie de sécurité après l'adhésion à l'OTAN et l'UE. Plus que pendant la période précédente, on s'est appuyé sur la collaboration avec d'autres institutions étrangères voisines (l'Institut des études stratégiques des universités de la défense en République tchèque et République hongroise), mais aussi avec le Centre des informations de défense à Bruxelles et avec le centre de Marshall de Garmisch-Partenkirchen.

Dans le cadre de la discussion théorique, on a assisté à la naissance d'ONG orientées vers le domaine de la sécurité et de la défense. Leur nombre n'est pas élevé, mais elles travaillent encore aujourd'hui et leurs publications sont disponibles sur internet¹². Outre les analyses mentionnées, ces ONG ont aussi publié tout un tas de matériel lié aux documents de l'OTAN et l'UE, à l'analyse de l'opinion publique en Slovaquie et, en même temps,

¹¹ Bien qu'il y ait une discussion théorique sur la nécessité de modifier ces documents (ou bien d'en établir de nouveaux), se basant sur le fait que la nouvelle Conception stratégique OTAN 2010 avait été adoptée, ni les dirigeants ni le parlement n'ont eu une ligne de conduite claire

¹² 12 Institut pour les questions publiques - www.ivo.sk; Centre pour les relations européennes et nord-atlantiques - www.cenaa.org; Société pour la politique étrangère - www.sfpa.sk; Centre euro-atlantique - www.eac.sk; Commission atlantique slovaque - <http://www.ata-sac.org/section-11-Kontakty/>

elles ont commencé à former de jeunes professionnels dans le domaine de la sécurité. Par la suite, les universités ont commencé à être plus actives. L'Université de Banská Bystrica a commencé des projets pour les études de sécurité en collaboration avec les instances gouvernementales, et plus tard, suite au développement (en 2007), elle a ouvert le département des études de sécurité. La problématique des études de sécurité et de l'architecture de la sécurité euro-atlantique faisait partie du programme d'étude à la faculté des sciences sociales et économiques de l'Université Comenius de Bratislava. Le point positif était que les gens sortis de ces universités civiles occupaient postes au ministère des affaires étrangères, mais aussi au ministère de la défense. Je me souviens que, pendant la période de la préparation des documents stratégiques pour 2005, 50% des jeunes diplômés des universités citées travaillaient à l'Institut pour les études de sécurité et de défense ; de plus, le directeur venait aussi du milieu civil. Les autres diplômés des universités travaillaient au département politique où les documents politiques de la défense de référence étaient rédigés. On peut dire qu'il s'agissait d'un emboîtement des efforts des gens ayant des connaissances théoriques fraîches et des gens ayant des expériences pratiques. Dans le cadre des ONG, ou bien des « think-tank de sécurité », il faut ajouter que le conseil des fonctionnaires gouvernementaux, qui ont y été embauchés notamment après 2005, avaient bénéficié d'une formation théorique dans ces institutions précisément.

10.4. En guise de conclusion

Le niveau formel des relations du domaine de sécurité, mais surtout des relations civilo-militaires (parlement, président, gouvernement, ministère de la défense, tribunaux, entre autres) a été législativement instauré en Slovaquie tout de suite après la naissance de la République et après la création de ses propres instances de pouvoir. Le niveau informel est devenu beaucoup plus problématique puisque la société civile, participant à la création de la politique de sécurité et de défense et participant à l'opération de contrôle civil de l'armée de la République slovaque, n'était pas prête pour ce rôle et n'avait aucune expérience en la matière. Il a fallu près de 10 ans pour créer les bases de la communauté de sécurité (experts civils, organisations non-gouvernementales, médias, institutions universitaires) et pour que la société civile reçoive suffisamment d'informations pour avoir une idée de la politique de sécurité et de défense dans le pays. De nouvelles connaissances ont eu un impact positif sur le milieu universitaire et sur les

organisations non-gouvernementales existantes (ONG), qui ont commencé par conséquent à prêter aussi plus d'attention au domaine de la politique de sécurité et de défense.

La communauté de sécurité slovaque nouvellement née, qui a acquis ces premières expériences en collaborant avec les départements de la défense et des affaires étrangères durant l'élaboration des nouveaux documents stratégiques de sécurité (Stratégie de sécurité de la République slovaque, Stratégie de défense de la République slovaque) entre 2000 et 2001, s'est rendue compte du déficit d'informations concernant la politique de sécurité dans les régions et au niveau de tout le spectre de la société. Pour cette raison, son apport n'a pas été seulement le travail sur les analyses de sécurité et la préparation des documents généraux, mais aussi une activité de formation dans les régions, à savoir l'influence sur les collectivités locales autonomes, sur les médias dans les régions, sur les organisations non-gouvernementales et sur le milieu universitaire dans les régions.



La formation de la communauté de sécurité a été importante aussi parce que toutes les recherches de l'opinion publique ont révélé que le niveau de capacité du public slovaque dans le domaine de la sécurité et de la défense n'était pas assez élevé pour pouvoir évaluer d'une manière technique les problèmes de sécurité. Ceci a été confirmé par le manque d'intérêt du

public de participer à la discussion dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques. Les problèmes et les menaces ayant un caractère national prédominaient toujours aux yeux de l'opinion publique. Les attentes extérieures, les risques et les menaces n'avaient pas trop de poids pour l'opinion publique et peut-être est-ce la raison pour laquelle l'opinion quant à l'adhésion à l'OTAN était plutôt réservée. C'est seulement plus tard, nous avons remarqué l'augmentation des préférences.

Le processus de la formation de la communauté de sécurité dans le cadre des organisations non-gouvernementales a été influencé dans les années 90 par le fait que pendant très longtemps il n'y avait pas d'institution en charge des questions de sécurité de manière exhaustive. Il s'agissait plutôt d'individus qui s'intéressaient à la sécurité au sens large, au sein même de leur institution. En outre, les ressources financières venant de l'étranger se sont peu à peu restreintes et la recherche des ressources internes pour ce domaine était assez problématique. De plus, la formation de la communauté était jusqu'ici limitée par une demande faible de la part de la société de traiter théoriquement la problématique de la sécurité ou bien de faire des analyses, qu'elles soient complexes ou partielles. Actuellement, seul le ministère des affaires étrangères et, en partie, le ministère de la défense ont leur propre système de subventions pour élaborer les analyses, cependant ces finances ne couvrent que l'existence des ONG s'occupant des études de sécurité et de défense.

S'appuyant sur les expériences du développement, nous pouvons constater que sans une bonne base théorique il est impossible d'atteindre une qualité suffisante de l'ensemble du processus des réformes du système de sécurité. Sans une certaine préparation théorique qui débouche dans les documents stratégiques et sans objectifs à long terme, c'est ainsi que nous avons traité les questions de la sécurité et de la défense, d'une année sur l'autre, et non pas avec une vision à long terme. L'évolution a montré qu'il est nécessaire d'avoir une vision de la sécurité y compris le « prix » de celle-ci et de déterminer alors des ressources. Des stratégies sans ressources ne demeurent que des documents universitaires ; de l'autre côté, des dépenses militaires sans une stratégie de sécurité peuvent s'apparenter à du gaspillage.

Au fil du temps, on a vu une tendance apparaître, celle d'augmenter la formation de la communauté de sécurité, d'augmenter sa collaboration (networking – réseaux) et d'augmenter la collaboration internationale. Il faut souligner la problématique des finances (des ressources) puisque, après la période de transition de la Slovaquie et de son ancrage dans l'OTAN et dans l'UE, les ressources financières étrangères ont été transférées dans

des domaines qui demandaient des solutions, ce qui peut se comprendre. Pour le travail des ONG, l'accès à la sphère dirigeante et à la « demande » de la société est importante. Le lecteur trouvera dans les ressources les liens pour accéder au Plan d'action du développement de la société civile entre les années 2012 et 2013, disponible en anglais.

Bibliographie et ressources

Slovenská bezpečnostná komunita a bezpečnostný sektor[La communauté de sécurité slovaque et le secteur de la sécurité]. (Matúš Korba, Elemír Nečej, Vladimír Tarasovič), CSS, CENAA 2006, ISBN 978-80-969233-1-1, <http://www.security-studies.sk/slovenska-bezpecnostna-komunita>

Strategické zámery rozvoja občianskej spoločnosti do roku 2020[Les intentions stratégiques du développement de la société civile jusqu'en 2020] et le Plan d'action pour les années 2012-2013, http://tretisektor.gov.sk/data/files/1870_strategy-of-civil-society-development-in-slovakia.pdf

Demokratické riadenie a kontrola ozbrojených síl[La gestion démocratique et le contrôle des forces armées]: cycle de séminaires dans les régions, mai 2002-octobre 2003 / [Vladimír Tarasovic (ed.)]. Institut de la défense et de la sécurité au ministère de la défense de la République slovaque - Bratislava, 2004.

Vývoj bezpečnostnej a obrannej politiky Slovenskej republiky v kontexte transatlantickej dimenzie a európskej bezpečnostnej a obrannej politiky[L'évolution de la politique de sécurité et de défense de la République slovaque dans le contexte de la dimension transatlantique et de la politique de sécurité et de défense]. Nečej, Elemír - Tarasovič, Vladimír - 1. - Bratislava: Ministère de la défense de la République slovaque ISBN 80-88842-85-9 (broché)

Les Auteurs

Samuel ARBE a suivi des études européennes et de relations internationales à la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Université Comenius à Bratislava. Il a aussi participé à un stage d'étude à Coimbra, au Portugal. En 2012, il a commencé de se spécialiser dans la sécurité internationale à l'Université de Belgrade. Dans les années 2010-2011, il a occupé le poste de directeur du Centre pour les relations européennes et nord-atlantiques (CENAA). Il collabore avec PDCS depuis 2007. Il s'intéresse à la problématique de la sécurité internationale en mettant l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité, la migration internationale et sur les questions de la collaboration de développement. Il se focalise surtout sur l'étude des pays des Balkans, du Proche-Orient et de l'Afrique du nord (région MENA).

Martin BÚTORA est sociologue, diplomate et écrivain. En novembre 1989, il a été le cofondateur du mouvement *Le public contre la violence*. Dans les années 1990-1992, il a travaillé comme conseiller aux Droits de l'homme pour le président de la ČSFR (République Fédérale Tchécoslovaque), Václav Havel. En 1997, il est arrivé avec l'idée de créer l'Institut pour les questions publiques et il est devenu son premier président. Au cours des années 1999-2003, il a exercé la fonction d'ambassadeur de la République slovaque à Washington. Il est auteur de monographies sociologiques, de livres en prose et d'un nombre élevé d'études concernant la construction de la démocratie, la politique étrangère et la société civile. En 2004, il a publié son recueil d'études et d'essais sous le titre *Odklínanie* et en 2010, le livre *Druhý dych*. En tant qu'éditeur et coauteur, il a assisté à la naissance des rapports globaux concernant l'état de la société publiés par l'Institut pour les questions publiques, où il a régulièrement contribué, notamment dans les années 2005-2011. En 2010, il a été l'éditeur et le coauteur de la publication *Kde sme? Mentálne mapy Slovenska*.

Zora BÚTOROVÁ a étudié la sociologie à la Faculté de philosophie de l'Université Comenius à Bratislava. Elle est coauteur et analyste de l'Institut pour les questions publiques. Dans les années 1984-1989, elle s'est aussi occupée de la science sociologique. Après 1989, elle a effectué des travaux de recherche sur l'opinion publique, la culture politique et la participation

civile ainsi que sur la problématique des genres. Elle est auteur et coauteur des livres dont par exemple : *Democracy and Discontent, A Public Opinion Profile of a Country in Transition* (1998); *Ona a on na Slovensku. Zaostrené na rod a vek* (2008) et *Kde sme? Mentálne mapy Slovenska* (2010). Tous les ans, elle contribue au rapport d'ensemble sur l'état de la société.

Ondrej GALLO. En 2005, il a terminé ses études de politologie à la faculté des études sociales de l'Université Masaryk de Brno. Pendant ses études, il s'est surtout consacré à la problématique des analyses de la politique publique.

Depuis 2005, il travaille pour l'association « Conseil de la jeunesse de la Slovaquie » et, depuis 2007, il occupe le poste de directeur exécutif. Il s'intéresse principalement à la problématique de la création et la mise en pratique de la politique de jeunesse, la création de la législation et aux activités de la représentation des intérêts des organisations d'enfants et de jeunes. Il participe régulièrement à des conférences nationales et internationales ainsi qu'à des séminaires qui traitent de la problématique des activités du temps libre, de l'éducation informelle et du volontariat.

Juraj HIPŠ est née en 1976. Il a étudié la philosophie et l'esthétique à la Faculté philosophique de l'Université de Comenius à Bratislava. Il a enseigné aux différentes écoles secondaires et donné des cours à la Faculté philosophique. Depuis 2001 il est le directeur du Centre de l'éducation environnementale et éthique Živica et le président du réseau des organisations environnementales d'éducation Špirála. Il est le cofondateur de l'école primaire communautaire-environnementale à Zaježovo et de l'Institut de Socrates pour les étudiants universitaires talentueux. Il est marié, a deux enfants et il vit au hameau. Il a écrit quelques livrets méthodologiques orientés vers l'éducation environnementale et les droits de l'homme. Il est l'auteur de la conception « l'écoéducation existentielle » accompagnée par des cours d'instruction d'un an ensemble avec les autres formateurs. (www.zivica.sk)

Peter KRESÁK est le chef du Bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en République slovaque (United Nations High Commissioner for Refugees, UNHCR). Il a représenté la République slovaque à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, a été député du Conseil national de la République slovaque de 1998 à 2002 et l'initiateur du

grand amendement de la Constitution de la République slovaque en 2001. En 1992 il a été juge à la Cour constitutionnelle de la République fédérale tchèque et slovaque et a préparé le projet de la Charte des droits et libertés fondamentaux et le projet de la Constitution de la République fédérale tchèque et slovaque. Il est l'auteur de plusieurs monographies, d'études professionnelles et d'articles du domaine du droit constitutionnel. Il enseigne à l'École supérieure paneuropéenne de Bratislava.

Karolína MIKOVÁ travaille comme directrice, formatrice et consultante de l'association PDCS. Elle a fait des études d'aménagement du territoire à la Faculté d'architecture STU à Bratislava. Elle a effectué un stage d'un an à l'Institut des questions publiques à l'Université Johns Hopkins de Baltimore, États-Unis et actuellement elle suit des études de doctorat à la Faculté de philosophie de l'Université Comenius. Au cours des années 2011-2012, elle a occupé le poste de directrice du bureau du plénipotentiaire du gouvernement de la République slovaque pour le développement de la société civile. Elle se spécialise surtout dans les solutions et la prévention des conflits publics, la participation des citoyens aux prises des décisions des faits publics, la planification en coopération, le développement de communautés et la collaboration intersectorielle. Elle a des expériences internationales de formateur et de consultant. Jusqu'à maintenant, elle a travaillé dans 25 pays.

Lubomír MORBACHER. Diplômé de la Faculté pédagogique de l'Université Comenius de Bratislava, il travaille depuis 2003 pour l'Institut de la mémoire nationale à Bratislava. Il a en charge l'élaboration de la liste des personnes et des organisations des différents organes territoriaux de la Sécurité d'État (ŠtB) exerçant leurs activités en Slovaquie au cours de la période appelée « la période de normalisation », et de l'enregistrement de ces activités. En même temps, il a participé au processus de documentation des cas de personnes civiles tuées dans la zone slovaco-autrichienne du Rideau de fer de 1948 à 1989 et au processus de rédaction et du dépôt de plainte de ces cas auprès du Bureau du procureur général de la République slovaque en 2008.

Il est l'auteur de plusieurs études, articles de vulgarisation, le co-auteur de l'œuvre « Crimes de communisme en Slovaquie 1948-1989 » (Récompense de Dominique Tatarka pour l'année 2001) et de la monographie « Rideau de fer ». La frontière de l'État tchécoslovaque de Jáchymovo à Bratislava 1948-1989 (2006) ».

Alžbeta MRAČKOVÁ a fait des études de sociologie à la Faculté philosophique de l'Université Comenius de Bratislava. Elle préside la Plateforme des centres de volontariat et des organisations. Depuis 2002, elle est engagée dans un groupe de volontariat Vřba au sein de l'Institut oncologique de St. Alžbeta à Bratislava comme coordinatrice du programme de volontariat de l'hôpital. Dès 2006, elle se consacre au développement et à la promotion du volontariat en Slovaquie, à l'enseignement et à l'augmentation de la qualité des organisations de volontariat, y compris à la création de nouveaux programmes de volontariat, à la supervision pour les volontaires et coordinateurs des volontaires, à la législation du volontariat et au soutien des centres de volontariat en Slovaquie et en Europe. Elle donne des formations et elle publie dans le domaine de la gestion des volontaires dans les organisations non gouvernementales et de volontariat, et dans les domaines des tendances et du développement du volontariat.

Elemír NEČEJ a fait ses études à la Faculté d'économie à l'École supérieure de l'économie à Bratislava (1974). En 1994, il termine ses études à l'École supérieure pédagogique militaire, avec pour spécialisation la psychologie militaire et la pédagogie. Au cours des années 1997-1999, il suit des études de spécialisation post-graduelle sur l'intégration européenne et l'Union européenne. Jusqu'en 2001, il a exercé la fonction de militaire professionnel, puis a été employé civil à l'Institut des études de sécurité et de défense du ministère de la Défense de la République slovaque. Il a ensuite travaillé comme chercheur à l'Institut des études stratégiques de l'Académie nationale de la défense. Depuis 2009, il est chercheur au Centre des relations européennes et nord-atlantiques (CENAA). Il s'occupe de la problématique des documents de sécurité et de défense des pays du V4, de la réforme des forces armées et des relations civilo-militaires. Il se focalise surtout sur les régions des Balkans de l'ouest et sur les forces armées de la Fédération russe.

Duřan ONDRUŐEK a fait des études de psychologie à l'Université Comenius de Bratislava et il a géré le centre de consultation psychologique pour les étudiants de l'école supérieure. Après des études post-graduelles à Johns Hopkins University de Baltimore (USA), il s'est occupé des questions relatives au développement de la société civile et au management à but non lucratif, à la transformation des conflits et de la compréhension interculturelle. Il est auteur et coauteur de plusieurs livres, comme, par

exemple : *Efektívna komunikácia* (2007), *Tréning? Tréning* (2008), *Sop Sum Sum* (2010) et autres. Il a donné des conférences à l'Université Comenius, à Krems Danube University et à VŠUP à Prague. Il gère l'organisation non gouvernementale à but non lucratif PDCS, il est membre de l'association psychologique slovaque et de l'association TAK.

Boris STREČANSKÝ a fait des études de philosophie et d'histoire. Il était actif dans le mouvement d'étudiants. Il a dirigé le programme d'éducation pour le management de l'environnement. Il a créé la fondation ETP Slovaquie qui aide les communautés défavorisées à se développer. Il a co-initié le développement des fondations de communautés en Slovaquie. Il a collaboré avec la fondation Ekopolis. Actuellement, il est directeur et fondateur de l'association « Centre pour la philanthropie ». Il a également travaillé en tant qu'entraîneur et consultant dans les pays post-communistes. Il a écrit une publication sur le secteur non-gouvernemental. Il a créé le site *Ludia ľudom* (Des gens pour des gens). Il n'aime pas la violence, pas seulement celle qui est physique, et il croit à la force de la confiance.

Helena WOLEKOVÁ a suivi ses études à la Faculté de philosophie à Bratislava. Elle a travaillé dans la recherche de la sociologie du travail et de l'entreprise et ceci au département ministériel, mais aussi dans une entreprise. Dans les années 1990-1994, elle a occupé des postes dans le secteur public, dont 14 mois la fonction de ministre du Travail et des Affaires sociales de la République slovaque. Dès 1995, elle travaille dans le troisième secteur. Actuellement, elle est directrice de la Fondation SOCIA, qui offre une aide financière lors de la création de nouveaux services sociaux et qui fait imposer la législation qui soutient les activités des organisations non gouvernementales dans ce domaine. Elle s'intéresse à la réforme du système social en mettant l'accent sur l'imposition d'une position d'équivalence pour les organisations non gouvernementales en ce qui concerne les prestations d'aide sociale aux citoyens se trouvant dans le besoin. Elle est co-auteur de plusieurs livres et elle a publié de nombreuses études, elle se prononce régulièrement sur les questions de la politique publique et du troisième secteur dans les médias.

Mária ZELENÁKOVÁ, après des études à la Faculté de construction de l'Université technique slovaque, elle a fait des études post-graduelles ayant l'environnement pour spécialisation à la Faculté des sciences naturelles de l'Université Comenius de Bratislava où elle a enseigné pendant deux

ans au département de sozo-physiotactique. Elle s'est enrichie auprès du secteur à but non lucratif, déjà avant la révolution de velours dans l'Union slovaque des protecteurs de la nature et du paysage. Pendant la période où elle enseignait à la faculté, elle a géré le Centre de l'éducation environnementale SOFRON et elle y a travaillé comme lectrice d'éducation environnementale. En même temps, elle s'est engagée dans le Réseau fluvial slovaque, dans la Société pour une vie durable – STUŽ et dans le comité municipal SZOPK à Bratislava. Par le passé, elle a travaillé comme formatrice, facilitatrice et consultante, et manager des projets chez PDCS, orientés surtout vers la collaboration intersectorielle et la solution des problèmes de communauté.



O PDCS

PDCS, o.z. est une association civile indépendante qui, dans le cadre du réseau international *Partners for Democratic Change International (PDCI)*, agit en tant qu'institution d'aide et d'éducation, non gouvernementale et indépendante. Elle a été créée en 1991 au sein de l'Université Comenius à Bratislava, et en 1993, est devenue fondation et plus tard association civile. La vocation de PDCS est d'aider à créer et à renforcer la culture démocratique et à répandre les approches démocratiques et les instituts pour la prévention et la solution des conflits en société et surtout en Slovaquie. Depuis 1999, PDCS est accrédité auprès du Ministère de l'éducation de la République slovaque dans le domaine des programmes de formation, surtout pour des formateurs et des consultants, de la solution des conflits et de l'enseignement des programmes liés au management des organisations non gouvernementales et au fonctionnement du troisième secteur en Slovaquie. 20 000 participants dans 42 pays ont participé aux formations et consultations de PDCS dans les 5 dernières années. PDCS est membre de divers réseaux et organisations internationaux comme *European Network for Civil Peace Services (EN.CPS)* et *Nonviolent Peaceforce (NP)*.

www.pdcs.sk, pdcs@pdcs.sk, www.facebook.sk/pdcs.sk

symbol	tematické oblasti	symbol	typy publikácií
	prevencia a riešenie konfliktov		Čítanky a učebnice
	facilitačná a konzultačná pomoc v oblasti sociálneho rozvoja		Príručky pre trénerov a konzultantov
	organizačný rozvoj a zmeny		Sprievodcovia pre užívateľov
	participatívne vzdelávanie		Prípadové štúdie a prieskumy
	účasť verejnosti na rozhodovaní a komunitný rozvoj		Všeličo z kuchyne PDCS

1e Parution

Éditeur: PDCS, association civile

PDCS a.c. est membre de Partners for Democratic Change International

10 chapitres sur l'évolution de la société civile en Slovaquie

© PDCS, a.c. 2012

Auteurs: Dušan Ondrušek, Karolína Miková, Helena Woleková, Mária Zelenáková (chap. 1), Martin Bútorá (chap. 2), Zora Bútorová (chap. 2, 7), Boris Strečanský (chap. 2, 4), Alžbeta Mráčková (chap. 3), Ondrej Gallo (chap. 5), Juraj Hipš (chap. 6), Peter Kresák (chap. 8), Ľubomír Morbacher (chap. 9), Elemír Nečej (chap. 10)

Graphisme: Ján Volko

Photos: Zora Pauliniová

Correction linguistique: Magali Boursier, Christophe Lips

Traduction: Silvia Severíniová, Daniela Chrenková

Imprimerie: 68 s.r.l.

ISBN 978-80-89563-08-1

EAN 9788089563081